This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES · 1817

UNE CONSPIRATION

EN L'AN XI ET EN L'AN XII

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mars 1896.

PARIS. — TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

UNE

CONSPIRATION

EN L'AN XI ET EN L'AN XII

PAR

HUON DE PENANSTER, Charles

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1896

Tous droits réservés

)C
'93.4
'95

PREFACE

histoire du commencement de ce siècle,
e sous la pression d'événements qui boule-
èrent la France et l'Europe, n'a pu souvent
rôler les faits qu'elle avait à raconter. Les
ces où elle aurait pu puiser lui manquaient
vaient été altérées à dessein, de telle sorte
lle a dû accepter sans discussion sérieuse
'écits controuvés.
)ur ne parler que du sujet qui fait l'objet de
: étude, les historiens, sans exception de
is, qui ont écrit sur le Consulat et le pre-
Empire, ont tous laissé entendre que
ıparte avait été, à diverses époques de son
'oir, l'objet de nombreuses tentatives cri-
:lles. Il ne leur était pas toujours facile de
:rner la vérité, et la croyance où ils étaient
égard tient à l'action peu connue et pour-
considérable que la police avait dans la

perpétration de ces complots créés par elle et où elle joua presque toujours un rôle décisif.

Je ne parle pas ici des complots militaires, qui, eux, ne pouvaient être l'œuvre de la police consulaire ; mais il était d'autant plus nécessaire d'examiner de près les autres tentatives qui, par leur origine cachée, échappaient à ce qu'on pourrait appeler l'*auscultation de l'histoire,* qu'elles étaient devenues un système politique de gouvernement.

Aussi, avec une organisation secrète comme celle dont Fouché et plus tard Bonaparte avaient entouré le pouvoir, était-il intéressant, pour connaître la vérité, de rechercher les mobiles vrais de certains actes dissimulés derrière des apparences plus spécieuses que réelles, et de faire sur eux la lumière. La divulgation de prétendus attentats, de conspirations, d'attaques des partis extrêmes, fut, en effet, un des moyens employés pour émouvoir l'opinion des masses et grandir la personnalité du Premier Consul.

La seule tentative sérieuse qui fut faite et dans laquelle le Gouvernement n'ait pas trempé, fut celle du 3 nivôse, dite de la machine infernale. Saint-Régeant et Picot de Limoëlan, qui, avec Carbon, l'avaient combinée et exécutée,

étaient des isolés, étrangers aux milieux de Paris; ils n'avaient confié leur projet à personne. Les historiens, au reste, pas plus que la police, n'ont pénétré l'origine de cette affaire, très peu connue dans ses détails.

Mais les complots d'Arena, de Cerrachi, de Chevalier et d'autres, ne furent que des manœuvres dirigées par la police; au fond, la fameuse conspiration de Georges Cadoudal, Moreau et Pichegru, doit être aussi rangée dans cette catégorie. Seulement, cette dernière emprunte aux circonstances, aux hommes considérables qui y furent impliqués, aux débats publics et à la mise en scène qui fut déployée, les proportions d'un grand événement.

Fouché en jeta les premières bases un peu au hasard, sans se rendre bien compte au premier abord des résultats à en obtenir; mais ce fut Bonaparte qui la reprit, l'organisa définitivement et en détermina nettement le but : perdre son rival Moreau et grouper autour de celui-ci, pour les atteindre du même coup, tous ceux dont il voulait se défaire.

Au point de vue de ses intérêts personnels, ce fut de sa part un coup de maître, et ce qui est surtout digne de remarque, c'est que le Pre-

mier Consul en arriva à donner le change à l'opinion publique, et à dissimuler *entièrement* le rôle prépondérant et *tout intime* qu'il y joua. Il est vrai que la dissimulation était une des facultés maîtresses de son génie.

A sa mort, en effet, le docteur Antomarchi, examinant son crâne et lui appliquant le système de Gall et de Spurzheim, trouva que le signe le plus apparent était l'organe de la dissimulation, et seulement après, celui des conquêtes; et sous le rapport des facultés intellectuelles, celui de l'individualité.

Or, tous ses actes aux diverses époques de sa vie ont confirmé la vérité de cette observation.

Il n'était pas sanguinaire, dit Mme de Staël en parlant de Napoléon, mais indifférent à la vie des hommes. Il ne la considérait que comme un moyen d'arriver à son but, ou comme un obstacle à écarter de sa route. Et elle ajoute :

« Toujours il a voulu, quand cela se pouvait, qu'un homme connu fît quelque chose d'assez blâmable en s'attachant à lui pour être perdu dans l'estime des autres, car il prétendait faire des hommes une monnaie qui ne reçût sa valeur que de l'empreinte du maître. »

L'épisode du registre secret, resté en blanc

aux Archives, destiné par Régnier à renfermer la correspondance qu'on espérait obtenir de Moreau au cas où il eût été contraint d'implorer sa grâce en s'avouant coupable, et dont nous parlerons plus loin, vient à l'appui de cette assertion. C'est en suivant cette marche que Bonaparte altéra lui-même les sources de l'histoire en employant ses créatures à l'écrire.

En examinant de près les divers récits qu'on a faits de la conspiration de Georges Cadoudal, et recherchant les mobiles vrais de cette machination, je relevai des erreurs graves et des confusions de noms et de lieux, que la plupart des historiens avaient commises.

J'ai vécu dans l'intimité de personnes qui non seulement avaient été mêlées directement à cette affaire, mais encore avaient connu personnellement plusieurs de ceux qui y figurèrent. J'en ai entendu raconter les diverses phases bien souvent, et les conditions particulières où je me trouvais facilitèrent des recherches qui pour tout autre eussent été très difficiles, au milieu des erreurs et des confusions de toutes sortes répandues dans ces récits.

Ne voulant pas me fier aux traditions orales que je possédais, et qui, comme l'observe M. de

la Sicotière, dans son ouvrage sur Frotté, « en « passant de bouche en bouche, arrivent à « transformer certains faits et à les rendre mé- « connaissables », j'ai voulu contrôler par des témoins irrécusables les versions que j'avais conservées par devers moi, et pour cela j'eus recours aux nombreux documents que renferment les Archives nationales.

En parcourant feuille à feuille le très volumineux dossier du procès de Georges Cadoudal, et en compulsant les notes si instructives de la police secrète de ce temps, j'ai pu reconstituer tout ce drame, qui est loin d'être tel que nous le raconte l'histoire. Les rôles ont été complètement intervertis, et les vrais conspirateurs n'étaient pas ceux qu'on fit asseoir sur le banc des prévenus.

Les documents sur lesquels je m'appuie sont pour la plupart tirés des Archives nationales. Il en est d'annotés de la main du Premier Consul et signés par lui; d'autres font partie d'archives départementales ou privées. J'ai consulté les auteurs les plus réputés qui ont étudié cette époque, sans m'occuper de leurs opinions politiques. L'ouvrage de Fauriel, publié par M. Ludovic Lalanne, a mis en lumière beaucoup de

faits nouveaux se rattachant à cette conspiration. J'y ai souvent puisé.

Je n'ai prétendu faire ici qu'une œuvre d'impartialité historique et de justice.

Liste des dossiers de la police secrète que j'ai consultés :
F⁷. 6171, 6284, 6328, 6317, 6372, 6380, 6381, 6391 à 6409, 6393, 6299. A. F. I. V. 0109, 1328, etc.

UNE CONSPIRATION

EN L'AN XI ET EN L'AN XII

CHAPITRE PREMIER

LES PREMIÈRES CONSPIRATIONS

Dans sa glose de Plutarque, qu'il appelle anno ations morales, en marge, le bon Amyot, à propos le Jules César, écrit que « la meilleure façon pour ceux qui veulent monter sur le dos du public et se pousser à la tyrannie, est de s'entourer de coquins pour exécuter tant plus aisément leurs vengeances particulières ».

Jamais phrase n'a mieux caractérisé la manière d'agir d'un autre proconsul parvenu, lui aussi, à se faire nommer *imperator*, que cette maxime du traducteur des *Vies des hommes illustres*, Grecs et Romains.

Lorsque Bonaparte, en effet, fut arrivé à se

faire nommer consul, il se rendit compte de tous les obstacles qui pouvaient se dresser devant lui et devenir une entrave à ses desseins bien arrêtés. Tout d'abord il résolut, en sa qualité de Corse, de se venger de tous ceux qu'il considérait comme ses ennemis personnels et de combattre quiconque portait ombrage à sa puissance.

Corsica lex prima ulcisci, dein vivere raptu,
Tertia mentiri, quarta negare deos,

comme dit l'épigramme de Martial.

Il avait maintenu, malgré Sieyès, Fouché comme ministre de la police, parce qu'il jugeait avoir besoin de lui ; mais il ne tarda pas à comprendre qu'il avait en cet homme un adversaire dont l'habileté et la malveillance pouvaient, à un moment donné, être un péril pour ses projets d'avenir.

Ils se connaissaient trop pour ne pas se méfier l'un de l'autre ; au fond, ils en étaient venus à se détester.

Pour Bonaparte, Fouché était toujours le jacobin régicide, et pour Fouché, le Premier Consul devenait déjà un futur César, aspirant à la couronne.

Fouché était né à Nantes en 1763. Sa complexion délicate ne lui permit pas de suivre la car-

e de la marine à laquelle appartenait son père. e fit professeur, devint même préfet du collège Nantes. C'est là que la Révolution vint le pren- pour l'envoyer comme député à la Convention ionale, où, lors du procès de Louis XVI, il a très tranquillement la mort du Roi. Il fut la suite appelé à présider le club des Jacobins. 'époque où nous le retrouvons, il était, comme is venons de le voir, ministre de la police. Le trait d'après nature que Charles Nodier trace ministre de la police fait bien comprendre ıtagonisme qui devait éclater entre deux natures)pposées.

« La taille un peu au-dessous de la moyenne, dit dier, était extrêmement grêle; sa constitution euse et musculaire se manifestait par de vives llies à tous les endroits apparents. Son visage it pâle d'une pâleur particulière qui n'apparte- it qu'à lui, et qu'on serait bien embarrassé de finir. Ce n'était pas la lividité qui trahit l'action rmanente d'une bile réprimée avec effort, ce tait pas cette couleur malade et blêmissante i révèle un sang pauvre et une organisation olée, c'était un ton froid, mais vivant.

« La puissance de ses yeux bien enchâssés prélait au reste, en peu de temps, sur toutes les pressions que son premier aspect aurait pu pro-

duire. Ils étaient d'un bleu très clair, mais tout à fait dépourvus de cette lumière du regard que lui donne le mouvement des passions, et jusqu'au jeu de la pensée. Leur fixité curieuse, exigeante et profonde était immuablement terne ; elle avait quelque chose de redoutable qui m'a fait tressaillir plus d'une fois. Je n'ai jamais vu se démentir d'un clin d'œil l'impassible immobilité de ces yeux de verre, et je me demandais par quelle incroyable opération de la volonté on pouvait parvenir à éteindre son âme, à dérober à la prunelle sa transparence animée et à faire rentrer le regard dans un invisible étui, comme l'ongle invisible des chats. »

Tandis que Bonaparte entendait posséder le pouvoir sans partage, Fouché, son ministre, tenait à l'exercer effectivement, sans aspirer toutefois à devenir un chef en titre.

Le Premier Consul, jaloux de toute autorité qui n'était pas la sienne, en arrivant aux affaires s'était bien aperçu que son ministre s'occupait plus d'intrigues politiques que de police proprement dite, et en avait fait un moyen de gouvernement très dangereux dans ces temps troublés et corrompus. Aussi se promit-il de ne pas rester à la merci de cette force occulte qu'il ne dirigeait pas et dont les organes restaient cachés dans le

nains d'un adversaire qu'il entendait bien relé-guer à son rang de subalterne.

Il s'étudia à modifier cet état de choses pour arriver à le dominer. A cette époque, il n'occupait pas encore une situation assez prépondérante pour être le maître. Car avec un homme comme Fouché l'entreprise était délicate et demandait les ménagements. Bonaparte préféra tourner a difficulté. Il travailla à organiser autour de ui une autre police, qui fût bien dans sa dépen-lance et dont il pût se servir, quels que fussent les :vénements.

Sa situation de général lui permit, sans éveiller es susceptibilités de ses collègues, d'atteindre son ut; il prit dans l'armée les éléments nécessaires la formation de cette milice spéciale. Il la hié-archisa et la constitua en un corps de troupes oumis à la discipline militaire, plaça à sa tête, lès 1801, Moncey, avec le titre apparent d'inspec-eur général de la gendarmerie d'élite, corps rganisé à son point de vue personnel, qu'il prit oin de soustraire au contrôle de l'action civile. Les officiers devaient correspondre directement vec leurs chefs, en dehors de l'autorité admi-nistrative; ils n'avaient pas à tenir compte des rdres ou des défenses de celle-ci; ils établis-aient leurs cantonnements où bon leur semblait,

sans avoir même à en informer les administrateurs de la contrée.

Lors de l'affaire qui va nous occuper, le préfet des Côtes-du-Nord, ayant à répondre aux reproches du grand juge, constate que les postes de la gendarmerie pour la surveillance des côtes ont été établis d'après les ordres immédiats de l'inspecteur général, sans qu'il en ait eu aucune connaissance officielle;

Que l'officier est seul responsable de l'exécution des ordres qu'il reçoit, que cette police s'exécute d'une manière indépendante de l'autorité administrative, et que ces mesures sont le résultat d'ordres donnés par le Premier Consul lui-même au général Moncey; qu'il ne voit ni les personnes, ni les papiers saisis, et qu'il ne peut renseigner son supérieur sur ce qui se passe (1).

Aussi Desmarest, dans ses témoignages historiques, parlant de cette redoutable milice, déclare que :

Le ministre de la justice n'employait jamais la gendarmerie pour tout ce qui exigeait le secret, surtout pour tout ce qu'on ne voulait pas *qui fût connu du Premier Consul.*

Dès le début de son pouvoir, Bonaparte, qui,

(1) *Archives départementales des Côtes-du-Nord.*

affirme un de ses historiens, avait une confiance exagérée dans l'action de sa police, s'en servit pour essayer des *combinaisons,* selon l'expression italienne, qui pussent être profitables à ses vues, en même temps qu'elles éprouvaient ses troupes.

Le premier complot qu'inventa sa police fut celui de l'Opéra. Bourrienne, dans ses Mémoires, s'accuse d'avoir été poussé par son maître, l'un des instigateurs de cette affaire.

A cette époque se trouvait à Paris Joseph Arena, un Corse, frère de Barthélemy Arena, le membre de l'assemblée des Cinq-Cents, qui au 18 brumaire saisit le Premier Consul au collet, pour le mettre hors de la salle. La famille des Arena était depuis des siècles ennemie de celle de Bonaparte. Joseph, qui s'était distingué comme adjudant général au siège de Toulon, ancien député au Corps législatif, chef de brigade de la gendarmerie, poste qu'il avait quitté en donnant solennellement sa démission, après ce même 18 brumaire, s'était jeté dans l'opposition.

Il fréquentait assidûment Cerrachi, un sculpteur romain, élève de Canova, qui avait conçu contre le Premier Consul une haine féroce, parce qu'au lieu de lui commander une statue à la suite de la campagne d'Italie, on s'était contenté de lui demander un modeste buste. *Inde iræ.*

Ces mécontents se réunissaient souvent avec Demerville, ancien employé dans les bureaux du Comité de salut public, qui n'avait qu'une seule idée, se faire valoir chez Topino le Brun, peintre médiocre.

On cause assez librement dans les ateliers d'artiste, et entre eux ces républicains d'opposition ne ménageaient pas leurs paroles et bâtissaient de grands projets ; des agents de police, dirigés par un scélérat nommé Harel, jouèrent à merveille leur rôle de provocateurs et organisèrent le complot.

Chose curieuse, la police de Fouché eut vent de l'affaire et s'y engagea, comptant bien s'en faire honneur, jusqu'au jour où elle découvrit qu'elle faisait fausse route, et qu'elle avait simplement affaire à la police de Bonaparte. Le ministre se contenta alors de surveiller la prétendue conspiration et s'assura bien d'où partait le coup.

Harel commença par faire acheter aux conjurés des pistolets et une douzaine de poignards formés de simples lames, grossièrement emmanchées ; on les déposa chez Cerrachi, puis on fixa le jour et le lieu de l'action. Cet achat d'armes est curieux; nous retrouverons plus loin, dans une autre conspiration de la police de Fouché, le même précédent, qu'on invoquera comme preuve capitale du complot.

Le Premier Consul fréquentait alors assidû-
ent le Théâtre-Français et l'Opéra. On devait,
ıns cette dernière salle, donner, le 10 octo-
·e 1800, la première représentation de l'opéra
:s *Horaces;* Bonaparte avait promis de s'y rendre.
es conjurés, qui se vantaient d'avoir pour com-
ices Fouché et jusqu'au général Bernadotte,
: s'entendirent même pas pour se rencontrer au
éâtre de l'Académie de musique, qui donnait
ors ses représentations dans l'ancienne salle de
Montansier, 75, rue Richelieu, en face de la
ıbliothèque.

Cerrachi seul fut trouvé dans cette salle, et
ıcore était-il sans armes ! Quant à Demerville,
:te faible s'il en fut, il avait dès la veille, toujours
our paraître bien informé, prévenu Barrère, son
mi, en l'avertissant de ne pas aller le lendemain
l'Opéra, parce qu'il y aurait des troubles graves
t que la salle serait cernée par la police. Barrère,
ncien membre du gouvernement, n'était plus
lors qu'un simple mouchard ; il courut chez
ourrienne, secrétaire intime du Premier Consul,
t le complot fut éventé dès son origine. Diona,
: notaire italien, qui devait frapper lui-même
onaparte, ne se montra, du reste, nulle part ;
ussi fut-il renvoyé indemne de toute accusation ;
e n'était qu'un faux frère.

L'opinion publique ne s'émut guère de cett aventure ; le président du tribunal osa même fair entendre au maître cette sage observation « Qu'un gouvernement aussi juste que le sie ne devait jamais annoncer au peuple que des co spirations réelles et sérieuses, dont il s'engagea à poursuivre les auteurs, avec toute la solenni et la rigueur des lois. » Mais Bonaparte savait qu'il faisait. Fouché avait encore forcé la no en intervenant lui-même à contretemps. On arrê Arena, Demerville, Cerrachi et Topino le Brun, on les retint en prison, n'osant pas les tradui devant un jury.

Désormais sûr de les retrouver, on pouva attendre une occasion favorable pour s'en défair

Elle se présenta le 24 décembre 1800 (3 nivôse comme le Premier Consul se rendait de nouvea à l'Opéra pour y entendre exécuter un orator d'Haydn, sa voiture rencontra, vers le petit boya de la rue Saint-Nicaise qui conduisait à la pla du Carrousel, à l'entrée de la rue de la Loi, c devant rue Richelieu, une petite charrette qu barrait le passage, où stationnait déjà une voitu de remise. On fit avancer la voiture de remise, e le cocher du Premier Consul passa avec adresse rapidité entre la charrette et le mur. Mais à peir avait-il tourné l'angle de la rue Saint-Hono

qu'une détonation formidable se fit entendre. La force de l'explosion, ressemblant à la commotion produite par un tremblement de terre, souleva la voiture et ébranla toutes les maisons du quartier. Les vitres, les portes volèrent en éclats. « Nous sommes minés ! » s'écria Bonaparte.

Quatre personnes furent tuées sur le coup, une soixantaine plus ou moins grièvement blessées, et quarante-six maisons entièrement endommagées. Le Premier Consul persista néanmoins à se rendre à l'Opéra. Il parut peu d'instants dans sa loge, puis se fit reconduire aux Tuileries.

Dès le lendemain, on commença à répandre dans la foule le bruit que l'attentat dirigé contre le Premier Consul était l'œuvre des jacobins et des septembriseurs, que du reste on avait les noms de ces terroristes, qu'on aurait dû proscrire au lendemain du 18 brumaire. Profitant de cette disposition des esprits et de l'indignation soulevée par cet attentat, le Premier Consul choisit sur ses listes deux cent trente-trois noms, et ordre fut donné aussitôt de diriger ces malheureux vers Nantes, pour de là être enfermés dans l'île d'Oléron.

On arrêta, de même, un certain Chevalier, chez lequel on avait trouvé les pièces d'une machine analogue à celle qui avait fait explosion

rue Saint-Nicaise, et quatre de ses complices : Mety, Veycer, Humbert et Chapelle; ils furent immédiatement jugés, condamnés à mort et exécutés.

Profitant de l'occasion pour retirer de prison Arena, Cerrachi, Demerville et Topino le Brun qu'on détenait depuis trois mois, on les fit passer en jugement. Arena en apprenant l'explosion s'était écrié : « Voilà notre arrêt de mort! »

Tous les quatre furent condamnés, et exécutés aussitôt.

La conspiration devenait un moyen très habile de gouvernement; on y englobait ses ennemis et on se débarrassait de ses adversaires, avec l'appui de l'opinion effrayée et égarée.

Ces neuf têtes venaient à peine de tomber, que la police mettait la main sur les vrais coupables de l'affaire du 3 nivôse, Saint-Regeant, Carbon et Limoëlan. Ce dernier était seul parvenu à s'échapper.

Ici, il n'y avait pas eu de véritable conspiration; ces trois hommes avaient tout disposé et exécuté. On chercha bien à compromettre Georges Cadoudal comme principal instigateur, et la police glissa à dessein une lettre signée : Gédéon, pseudonyme de Georges, sous le lit de Saint-Regeant; celui-ci repoussa cette inculpation avec

une extrême énergie, et, du reste, cette lettre apocryphe, soumise à trois experts, fut reconnue n'être pas de l'écriture de Georges.

Ces trois affaires firent apparaître manifestement la supériorité de tactique de Bonaparte sur les combinaisons machiavéliques de Fouché. La conspiration d'Arena et de ses autres complices mettait en scène le parti républicain avancé. Fouché l'avait senti; il savait que le Premier Consul le guettait lui-même derrière ces menaces; en effet, Bonaparte avait très bien compris que son ministre de la police était resté le chef d'un parti qu'il entendait abattre et disperser.

Sa haine de Corse s'était satisfaite, en exécutant Arena et Cerrachi, et il profita de l'affaire du 3 nivôse pour justifier le coup prémédité par lui contre les Jacobins. La preuve que lui donna Fouché que ce coup était l'œuvre des royalistes ne l'ébranla pas; il refusa d'y croire, et ce ne fut que plus tard, après avoir sabré les troupes de son adversaire caché, qu'il se rendit à l'évidence.

La lutte de Fouché et de Bonaparte, à ce moment, est très curieuse à étudier; le vieux jacobin, se sentant pris, se défendit avec la plus grande ténacité, mais ne put sauver les siens.

Bonaparte, tenant grand compte des occasions qui se présentaient naturellement, s'ingéniait à en

faire naître dont il pût profiter. Il avait un faible marqué pour l'opinion publique, qu'il considérait comme une force puissante entre les mains assez habiles pour la diriger, estimant qu'on pouvait s'en faire, soit en l'interrogeant, soit en l'appuyant, un levier de gouvernement. Dès avant le 18 brumaire, il s'en était servi pour arriver, et au moment où s'agitaient les questions de restauration et de monarchie, il voulut essayer de se rendre compte du chemin parcouru par ces idées, afin de les enrayer ou de les encourager, suivant l'intérêt personnel qu'il y trouverait. Il fit donc paraître sous forme de pamphlet un parallèle de *Cromwell, Monk* et *Bonaparte*.

Il associait ainsi son nom à ceux d'un régicide et d'un restaurateur de monarchie. Lucien, ministre de l'intérieur, fut chargé de répandre cet écrit, qui causa une fâcheuse impression. Fouché, instruit par ses fonctionnaires, s'en plaignit au ministre ; celui-ci lui confia alors que son frère était l'inspirateur et l'instigateur de ce pamphlet, dont il avait lui-même annoté et corrigé les épreuves.

Prévenu à son tour du déplorable effet produit par cette publication, Bonaparte, voulant donner le change sur l'auteur, fit appeler Fouché, se mit dans une colère aussi violente que simulée, et

rès avoir reproché à son ministre ce *laisser faire* la police, lui donna l'ordre de rechercher l'au- ır et de l'enfermer au Temple. Mais Fouché, on comprend, se garda bien de découvrir le cou- ble et se contenta d'apprécier à sa juste valeur fertilité de ressources du Consul.

CHAPITRE II

LA SUPPRESSION DU MINISTÈRE DE LA POLICE

Au moment où nous sommes arrivés, la lut
quoique cachée entre le Premier Consul et s
ministre, n'échappait ni à l'un ni à l'autre (
antagonistes; aussi Bonaparte, pressé d'en fir
résolut de profiter de la première faute que co
mettrait son adversaire, pour l'éloigner du p(
voir. Outré de la résistance de celui-ci à son p
jet de consulat à vie, convaincu qu'il devait à
manœuvres perfides d'avoir échoué au Sénat, (
qu'il se fut fait nommer par la nation, il essa
de faire comprendre à son ministre de la pol
que sa charge n'avait plus de raison d'être, pu
qu'il n'y avait plus à craindre de révolution, l'a
nir étant assuré par suite de la stabilité des ins
tutions nouvelles; mais ce fut inutile, Fouché
voulut pas se laisser persuader et garda ses fo
tions.

Il fallait donc se démasquer et agir au gra
jour. Prudent comme il convenait de l'être a

un homme aussi astucieux, Bonaparte choisit son heure et, tout en écartant son ennemi du pouvoir, jugea politique de le maintenir sous sa domination; or, comme il le savait sensible aux honneurs et avide de richesses, il le prit par son faible.

Un matin, il fit appeler Cambacérès, le chargea d'aller apprendre à son ministre, avec lequel il venait de travailler pendant deux heures, que son ministère était supprimé, et que le Premier Consul envoyait un message au Sénat pour l'en prévenir. Les termes de cette communication avaient été habilement calculés : « Le citoyen Fouché, y disait-on, a répondu par ses talents, par son activité, par son attachement au gouvernement, à tout ce que les circonstances exigeaient de lui. Placé au sein du Sénat, si d'*autres circonstances demandaient un ministre de la police, le gouvernement n'en trouverait pas qui fût plus digne de confiance.* »

Il était difficile de couvrir de plus de fleurs une disgrâce aussi marquée. Fouché devenait donc sénateur; on lui attribuait la riche sénatorerie d'Aix, et le Premier Consul lui remettait, de la main à la main, douze cent mille francs, représentant la moitié des fonds secrets restant en caisse.

Surpris de la rapidité de la décision, Fouché, dépossédé, dissimula son mécontentement, ac-

cepta tout et se réfugia, comme il l'écrivait, dans l'obscurité du Sénat; ce fut là, l'intrigue et l'action manquant à son activité remuante, qu'il put méditer à loisir cette phrase du message, à laquelle il n'avait pas songé d'abord : « Si d'autres circonstances demandaient un ministre de la police, etc. »

C'est à faire naître, à créer au besoin ces circonstances, que va travailler, avec l'aide de ses agents secrets, demeurés fidèles à sa fortune, le conventionnel d'autrefois.

Le rattachement de son ministère à celui de Régnier, garde des sceaux, n'était pas de nature à préoccuper Fouché. Il avait du talent et de la capacité du grand juge une médiocre estime, et était parfaitement persuadé qu'en faisant ce choix, le Premier Consul n'avait eu qu'un but : se débarrasser d'un surveillant clairvoyant, au moment où son ambition le poussait à mettre la main sur le pouvoir absolu. Avec Régnier, Bonaparte se sentait en sécurité de ce côté; comme il était sûr de sa police personnelle, il se trouvait assez protégé.

Fouché, avec la souplesse de son caractère et sa duplicité habituelle, avait trop étudié le tempérament de son adversaire, pour se laisser tromper par lui. Il savait qu'un profond égoïsme formait le fond de cette nature fermée à tout sentiment

généreux. Bonaparte, en effet, ne s'intéressait qu'à Bonaparte.

Prouver à ce Corse que sa personne n'était pas à l'abri d'un complot, que sa police militaire était insuffisante pour le défendre contre ses ennemis du dedans et du dehors, devint l'unique but de Fouché. Il s'étudia, dès lors, à créer à Régnier des embarras et des difficultés que celui-ci ne put surmonter, fit naître partout ces conspirations dirigées contre la personne même du Premier Consul, dont nous parlerons plus tard, qui devaient forcer celui-ci à rappeler dans ses conseils le ministre dont il s'était insidieusement séparé.

Fouché avait continué, sur sa propre caisse, d'entretenir, en province et surtout dans l'Ouest, des agents sortis de tous les rangs de la société, aristocrates aussi bien que révolutionnaires.

Jacobin et régicide, il avait, par politique, rendu service à nombre de membres d'anciennes familles nobles en les faisant rayer des listes d'émigrés et rentrer dans leurs biens, tandis qu'il emprisonnait et fusillait d'autres royalistes. Mais ses plus fidèles agents étaient surtout recrutés dans les rangs des hommes compromis dès les premiers jours de la Révolution. Ceux-ci savaient qu'il les connaissait; lui-même se sentait plus à l'aise avec eux, pour tout oser. C'est ainsi qu'ayant sous la main des

hommes de tous les partis, il se réservait d'agir au moment propice.

Dans le gouvernement, il tenait la direction de la police secrète, par une de ses créatures dévouées, restées après lui au ministère, Desmarests, ancien élève boursier du collège Louis le Grand, prêtre, chanoine de la cathédrale de Chartres, qui avait abandonné l'état ecclésiastique et s'était marié.

Desmarests avait rendu, dit-on, quelques services d'argent au général Bonaparte pendant la campagne d'Italie. Au dix-huit brumaire, il avait remplacé Tissot dans la direction des affaires les plus importantes et les plus secrètes de la police. Après la disgrâce de son maître, il y était resté.

Il était, dit Forneron, consommé dans l'art de faire naître le soupçon chez le maître et l'inquiétude chez le serviteur; au fond, complètement dépourvu de sens moral, il trompait ses victimes, tronquait leurs déclarations, au besoin même inventait leurs dépositions, à leur insu. Intimement lié à Fouché, il mit à son service sa profonde et criminelle habileté, et fut, incontestablement, l'homme d'action de la police, non seulement à cette époque, mais pendant tout l'Empire. Il devint le véritable organisateur, l'instigateur des plus odieuses mesures.

Près de lui, à Rouen, l'ancien ministre avait conservé une autre de ses créatures, Licquet, commissaire général de police, moins scélérat, mais ambitieux avant tout de servir le maître. Faux et méchant par servilité, il réclamait contre les mesures de clémence et se faisait une spécialité de dresser des embûches pour perdre ceux auxquels il en voulait.

Dans une partie plus avancée de l'Ouest, nous trouvons encore un agent violent et sectaire de Fouché, Chépy, ancien égorgeur des massacres de septembre, celui-là même qui avait piétiné le cadavre de la belle et infortunée princesse de Lamballe, ce qui lui avait valu de devenir secrétaire particulier du ministre de la police. Chépy espionnait surtout aux îles anglaises et en Bretagne; très tenace, plein d'audace, il s'acharnait véritablement à la poursuite des malheureux qui tombaient sous sa coupe.

C'est à ces hommes que Fouché s'adressa pour arriver à ses fins et nouer les fils d'une nouvelle conspiration qu'il devait régler et diriger. Prêt du reste à tout encourager, il lui importait peu qui fût à la tête du gouvernement, à condition que ce chef acceptât ses vues; aussi, tout en visant la personnalité du Premier Consul, chercha-t-il par ses agents à circonvenir d'autres généraux, se

réservant, suivant les circonstances, de les opposer à Bonaparte.

Il avait dans ce but des relations suivies avec tous les partis, principalement avec les agences royalistes, qui lui étaient très utiles. Aussi n'est-ce pas sans raison que Bourrienne a pu dire dans ses Mémoires : « Étant allé, en mai 1805, passer deux jours chez Fouché, à sa terre de Pontcarré, le ministre de la police, qui était souvent d'une grande indiscrétion, me fit d'étranges confidences : j'en tirai la preuve certaine, d'après l'ensemble de sa conversation, que c'était lui qui avait fait la conspiration de Georges, Pichegru et Moreau. Il se félicitait d'une manière peu couverte d'avoir joué Régnier et contraint Bonaparte à le rappeler près de lui. » (*Mémoires de Bourrienne*, VI, p. 295.)

Lanfrey confirme, du reste, le fait dans le tome III de son *Histoire de Napoléon Ier*, en disant que Fouché, compatriote de Moreau, le faisait surveiller par des hommes de sa province, dans l'espoir de rentrer en grâce auprès du Premier Consul par quelque révélation importante.

Ailleurs, ce même historien écrit encore que le plan de l'émigration était d'organiser à Paris un mouvement de forces capables de renverser le gouvernement consulaire, mais que ce plan avait

beaucoup d'inconvénients, dont le plus grand était d'être une suggestion de la police française.

Le général Regnault de Saint-Jean d'Angély, dans un rapport au grand juge, ne se cachait pas de déclarer que l'œil de la police suivait tous les pas des agents de l'ennemi; on aurait même pu dire que celle-ci les avait guidés.

Le complot dont nous allons voir se dérouler les différentes phases n'était, en réalité, qu'une nouvelle combinaison artificieusement organisée, favorisée par les secrets desseins, d'abord de Fouché et plus tard du Premier Consul.

Il fit tomber entre leurs mains les adversaires qu'ils redoutaient le plus et servit de préface à l'Empire.

CHAPITRE III

RECRUTEMENT DES AGENTS ET ORGANISATION

Les provinces de l'Ouest, où l'on pouvait re marquer encore certains ferments de rébellion étaient pour Fouché, qui les connaissait bien, u terrain tout indiqué. Il s'y trouvait des élémen précieux et faciles à mettre en mouvement. Le gens de police connaissent d'instinct ce que dé sirent leurs chefs, ils comprennent ce que l'o cherche sans qu'il soit nécessaire de le leur dir

Ce fut vers ce coin de la France qu'il dirigea s premières investigations. Le voisinage de l'Angl terre, la facilité des communications avec les réf giés de Londres, pouvaient aider beaucoup s tentatives.

Sur ces entrefaites, Licquet, qui avait sondé l dispositions de ses gens, fut avisé qu'un age secret, Dujardin, avait découvert l'homme q pouvait le mieux servir de pivot à une entrepri utile dans ce courant d'idées; du reste, l'indivi en question était facile à surveiller et à suivre.

Il y avait à Rouen, près du pont, un café fréquenté par l'élite des mécontents de tous les partis, mais principalement par les gens compromis dans les anciens soulèvements : il était tenu par un homme que Licquet dépeignait ainsi à son maître, en le lui présentant comme un personnage dont on pouvait se servir si on voulait tenter quelque chose :

« Charles Le Bourgeois, élevé par le curé de Saint-Germain, près de Pont-Audemer, a reçu une éducation soignée. Né avec les dispositions les plus heureuses, il s'apprêtait à entrer dans l'état ecclésiastique, quand arriva la Révolution. La facilité de son élocution, l'intérêt qu'il sait répandre sur les matières politiques, le font écouter avec plaisir. Son café est devenu le café à la mode (1). »

En effet, le caractère ouvert et sympathique du patron y attirait une nombreuse clientèle; aussi ses affaires étaient-elles prospères, lorsqu'il fut impliqué dans une accusation d'attaque à main armée d'une diligence. Il eut à subir une longue détention préventive. Reconnu innocent, Le Bourgeois trouva, à son retour chez lui, la plupart de ses amis dispersés ; ce fut le moment jugé propice pour le faire surveiller par la police. En consé-

(1) *Archives nationales,* affaire Picot et Le Bourgeois, F^{7}, 328.

quence, on fit entrer dans l'établissement, com garçon de café, un des meilleurs agents secrets, susdit Dujardin, homme adroit, fin, excitateu froid, possédant par ailleurs tous les deh nécessaires pour s'immiscer dans la connaissa intime des clients et gagner leur confiance.

Devenu l'ami de Le Bourgeois, Dujardin tarda pas à le conseiller. Les affaires ne rep naient pas; le patron, qui était marié, avait graves démêlés avec sa femme; Dujardin lui p suada d'abandonner Rouen et de se rendre à L dres, pour tenter fortune; la chose serait d'aut plus facile qu'il rencontrerait là beaucoup d'a et de connaissances qui l'aideraient.

Le Bourgeois donna dans le piège et se réso à passer en Angleterre. Le jour de son départ, s garçon de café, qui ne cessait de regretter pul quement de ne pouvoir accompagner un si b maître, faute de ressources suffisantes, inspi par le désespoir où il parut plongé, une vérita compassion aux clients du café; ceux-ci fir entre eux une collecte pour l'aider à réaliser s désir.

A peu de temps de là, Dujardin put donc par entouré de toute la considération possible. D l'intervalle, d'ailleurs, il avait décidé un tailleur nom de Roullier et sa femme, autres policiers

se joindre à lui. Ces derniers allaient à Londres avec l'intention d'ouvrir boutique, convaincus qu'à l'aide des recommandations qu'ils possédaient, ils pourraient grouper autour d'eux une clientèle sérieuse et ouvrir une excellente souricière.

Le jour du départ, Licquet, l'agent de Fouché, leur remit une lettre pour Androssy, ambassadeur de France, et une somme d'argent pour leur voyage. Aussi leur premier soin, en arrivant, fut-il de se rendre à l'ambassade et de s'y faire connaître. Quant à Dujardin, qui, après avoir isolé Bourgeois, espérait l'amener facilement à trahir ses amis, il fut déçu dans son espérance. Changeant alors de tactique, il chercha à s'appuyer sur lui pour se faufiler dans le milieu royaliste militant et se plaça comme valet de chambre, pour espionner le parti, chez Deville, connu sous le nom de Tamerlan. Les relations de ce dernier étaient nombreuses, surtout à Rouen et dans la haute Normandie, où il était bien connu.

Le complice Roullier ouvrit de son côté boutique dans Piccadilly, attira chez lui un noyau de compatriotes, réfugiés français; tout marchait au mieux pour la police. C'était, naturellement, chez Roullier que venaient causer et s'enquérir des nouvelles de France Le Bourgeois et ses amis.

Dans ce milieu de malheureux aigris par la misère, exaltés par les faux rapports, les agents secrets n'avaient aucune peine à recruter des dupes. L'ancien cafetier de Rouen, orateur sympathique, comme l'avait représenté Licquet, était très écouté et ne tarda pas à être connu. Mais le temps s'écoulait sans amener avec lui d'améliorations dans la situation pécunaire de Le Bourgeois, et, à la suite de nouveaux essais restés infructueux, se voyant à bout de ressources, il prit la résolution de rentrer dans son pays, où se préparaient, croyait-on généralement à Londres, des événements graves et prochains.

Il s'était lié là-bas avec un certain Picot, ancien officier de Frotté, et tous deux s'entendirent pour faire route ensemble. Loin de les détourner de ce voyage, Dujardin, qui les suivait toujours de loin, s'offrit à faciliter leur retour, et leur promit d'obtenir, par ses connaissances, un passeport pour Picot, qui prit le nom de Dappuis, et un visa de l'ambassade sur les papiers de Le Bourgeois. Roullier, qui jouait la préoccupation des dangers que pouvaient courir ses amis, crut devoir les engager à se munir d'armes défensives pour leur propre sécurité, et les mena chez un Allemand, marchand de vieille ferraille, où ils firent emplette de pistolets et de cannes à épée; en les quittant, il les

mit particulièrement en garde contre la police.

Picot et Le Bourgeois prirent passage à bord du navire *la Rose;* débarqués au Havre le 8 janvier 1803, deux jours après ils passèrent la rivière, parurent à Honfleur et, sans chercher à se cacher, gagnèrent Pont-Audemer par la voiture publique. Ils devaient y séjourner quelque temps pour leurs affaires, y étaient connus, et Picot y avait même des parents.

Pendant ce temps, la police ne restait pas inactive, elle avait son plan arrêté d'avance. Dès le lendemain de leur départ de Londres, en effet, Roullier, l'ami si complaisant, envoyait un de ses ouvriers, Étienne le Marchand, dénoncer ses compatriotes à l'ambassade française; ce fut le jeune Portalis, alors secrétaire, qui reçut la première déposition de cet émissaire. En voici un extrait :

« Mon patron, déclare le Marchand, me dit que depuis deux nuits il ne dormait pas, parce que les nommés Picot, Le Bourgeois et un troisième personnage nommé Chevalier venaient de partir pour la France ; que leur mission était *d'attenter à la vie du Premier Consul* et de mettre la guerre civile dans le centre du pays. »

Constatons d'abord que Picot n'avait pas, non plus que Le Bourgeois, de relations dans le centre

de la France ; qu'en fait de conspirateur, ils ne connaissaient pas Georges Cadoudal.

« Mon patron, continue le Marchand, me parla de la machine infernale du 3 nivôse et me dit qu'une seconde machine devait partir prochainement pour Paris ; qu'elle était déjà fabriquée à Londres, et qu'en attendant son arrivée, Picot, Le Bourgeois et d'autres devaient aller de département en département pour augmenter leur parti et donner une certaine consistance à leur projet ; qu'en plus, ils avaient acheté et portaient avec eux des épées, des sabres, des pistolets et des cannes armés de poignards. Je lui dis, déclare le Marchand, qu'il fallait aller dénoncer cela à l'ambassade française. »

Cette déposition va devenir le point de départ et la base de la conspiration dont Fouché va poursuivre l'organisation. On y vise l'attentat à la vie du Premier Consul, accusation capitale qui désormais se glissera partout ; on y rappelle l'affaire du 3 nivôse, la fabrication d'une nouvelle machine, sans omettre de signaler le nom d'un certain Chevalier, compagnon de Picot et de Le Bourgeois, nom funeste, qui rappelait le précédent attentat, au temps d'Arena et de Cerrachi.

Androssy, le chef de l'ambassade, fit appeler Roullier et Dujardin, et envoya ensuite un cour-

er à Licquet. Desmarest est prévenu, et le 9 janier, le lendemain du jour du débarquement au Havre, il prend les dispositions pour signaler cet événement. Il envoie aux préfets du Calvados, de la Manche et d'Ille-et-Vilaine la lettre suivante, qui était un premier avertissement :

« Je reçois à l'instant, leur mande-t-il, l'avis que, dans la nuit du vendredi au samedi 31 décembre, sont partis de Londres, pour la France, quatre ou cinq individus bien armés, qui, après s'être répandus en menaces contre le Premier Consul, *ont laissé comprendre* qu'ils étaient déterminés à quelque attentat contre ses jours. »

On appelait ainsi l'attention de la police du Premier Consul sur ces *épouvantables brigands* envoyés par le comité anglais pour tout bouleverser. En attendant à voir comment suivre l'affaire, on se contenta de les guetter; quand on juga utile d'intervenir et de s'assurer de leur personne, il fut facile d'agir. Arrêtés le 16 février, ils furent emprisonnés en même temps que les nommés Letellier et Cardonnel, coupables de les avoir logés. L'un de ces malheureux mourut en prison, l'autre y resta détenu.

Il n'y avait rien dans les papiers de Picot; l'on apprit seulement que Le Bourgeois se faisait adresser des lettres sous le couvert d'une mar-

chande de faïence de Pont-Audemer. L'arsenal si bruyamment signalé se composait de deux pistolets, d'un bâton en chêne portant intérieurement un stylet. On prit sur Picot un dessin figurant une mécanique, que celui-ci expliqua être la figure d'une trappe, pour masquer dans une armoire une brûloire à café, objet prohibé par le fisc en Angleterre.

Ce plan deviendra la fameuse machine infernale signalée; quant à Chevalier, le troisième complice, comme il n'existait pas, il ne fut plus question de lui.

Le préfet de Rouen était Beugnot, un obligé de Fouché; c'est à lui qu'on adressa d'abord les prisonniers pour les interroger, après lui avoir envoyé préalablement par écrit les termes du rapport qu'il aurait à fournir (1).

Cela fait, on dirigea Le Bourgeois et Picot sur la prison du Temple à Paris; ils y arrivèrent le 21 février.

Desmarest s'empressa, après avoir vu les prisonniers, d'adresser un premier rapport aux consuls, où il déclarait à nouveau que ces brigands étaient partis de Londres avec le dessein bien arrêté de venir dans la capitale pour y attenter aux jours du

(1) *Archives nationales.*

ıier Consul : ce sera désormais l'objectif de la
:e, et Fouché y veillera.
ɔrès un semblant d'interrogatoire, on mit au
:t les deux prisonniers, l'occasion d'en tirer
n'étant pas encore venue.
cquet ayant terminé cette première opération,
ɔrenant très bien qu'il fallait réunir d'autres
ents pour frapper l'opinion publique et lui
croire à un vaste complot, mit de nouveau
ımpagne Dujardin.
:s frères Gaillard étaient très connus en Nor-
lie pour des royalistes et des rebelles. L'un
, Raoul, surnommé Saint-Vincent, était par-
ièrement signalé. Sa prise eût été considérée
ne d'autant plus importante qu'il était lié à
ges.
cquet se mit donc en devoir de le surprendre;
saya de l'attirer dans un piège qu'il avait
ement tendu, en faisant intervenir une de
ousines; mais il échoua. Voici la lettre très
use qu'il écrivait à ce sujet à Desmarest :
Mon bon ami, puisque vous m'en permettez le
, j'évite les sinuosités de la préfecture, et vous
passer copie de la lettre que j'attendais de
, qui, malheureusement, brise mes espé-
ɜs. Tout était prêt pour le départ de notre
t; mais les dispositions de Julie nous forcent

malgré nous à changer les nôtres. Heureusement nous ne sommes pas, comme dit Figaro, de ces orateurs qui abandonnent la tribune pour un argument tué sous eux. Il faut tirer parti, s'il est possible, du malheur même de l'événement.

« Telle est, mon bon ami, notre situation. Dujardin a écrit dans le sens nécessaire : j'ai mis mademoiselle Julie en *surveillance secrète*, et, indépendamment, j'ai une intelligence auprès d'elle (1). »

Cette demoiselle Julie était une cousine de Raoul Gaillard et ne se doutait pas du rôle qu'on lui faisait jouer. Elle écrivait à son cousin à Londres pour le presser de revenir en France; depuis le 24 mars, toute sa correspondance était livrée à Licquet, qui, avant de la lui renvoyer, en prenait connaissance et inspirait par son agent une partie des réponses et des nouvelles à donner.

Mais ce fut inutile, Raoul Gaillard ne se laissa pas séduire; du reste, Fouché avait dirigé vers d'autres points ses investigations.

(1) *Archives nationales.*

CHAPITRE IV

LA SITUATION DES RÉFUGIÉS A LONDRES — ENVOI DE MEHÉE

L'ancien ministre de la police ne tarda pas à se rendre compte que Le Bourgeois et Picot étaient des isolés, qu'ils n'étaient les envoyés de personne, et qu'on ne viendrait pas se grouper autour d'eux. C'était tout au plus si le bruit de leur arrestation pouvait susciter de nouvelles rumeurs de conspiration dans le public et éveiller l'attention du Premier Consul.

Le but était manqué : en tout cas, rangés dans la catégorie des prisonniers d'État, on les trouverait en prison si besoin était, car, grâce à cette innovation de Fouché, qui lui survivait, on pouvait maintenir indéfiniment sous les verrous et sans jugement les gens suspects ou arrêtés comme tels.

Il fallait de toute nécessité mettre en mouvement d'autres forces, si on voulait obtenir des résultats plus sérieux : arriver jusqu'aux chefs, les

attirer en France et les compromettre. C'était possible, d'ailleurs on ne risquait rien à le tenter. Il y avait comme prisonnier à Oléron un certain Mehée de la Touche, ancien journaliste, jadis jacobin, lié d'abord avec Bonaparte, devenu ensuite son adversaire, faisant tout avec éclat. Lors du coup du 3 nivôse, il avait été compris par Fouché parmi les proscrits déportés à Oléron; mais sa relégation avait ceci de particulier, c'est que Mehée continuait par l'intermédiaire de sa femme à être en relations suivies avec l'homme qui l'avait fait enfermer. Fauriel dans son histoire: *Les dernières années du Consulat*, signalant cette singulière situation, laisse croire, sans oser l'affirmer, que ce fut là simplement *une manœuvre de police, pour parvenir à un but secret* par un détour artificieux.

Rien n'était plus vrai, et Fauriel, qui avait été mêlé de près à beaucoup de choses, en savait plus long qu'il ne le dit; sa manière de s'exprimer le prouverait, au besoin.

On ne peut s'expliquer, en effet, que Mehée, qui n'était pas sur la liste des proscrits, ait été renvoyé à Oléron vivre au milieu d'eux; qu'il ait pu, plus tard, s'échapper de sa prison à un moment voulu; qu'il soit venu se réfugier à Par[illegible] pouvoir qu'il devait craindre, ne pre[illegible]

as la peine de se cacher; loin de là, indiscret à lessein, il annonçait hautement son intention de se rendre en Angleterre, près des princes, — ce qu'il n'eût pas osé faire, s'il ne s'était pas senti couvert par quelqu'un. — Or, c'est à Paris même qu'il reçut un passeport, pour son voyage projeté. Son évasion, son arrivée à Paris coïncidaient avec l'arrestation de Le Bourgeois et Picot.

Mehée, au lieu de gagner Londres, se rendit aux îles anglaises; il devait y trouver un homme de confiance de Fouché qui, sous le titre de commissaire aux relations commerciales, espionnait pour son ancien maître : c'était Chepy; celui-ci en réalité avait surtout pour mission de surveiller les réfugiés de Jersey et de Guernesey.

Il fut peu de temps après chassé de l'île comme délateur et passa en Bretagne, où nous le retrouvons commissaire général de la police, à Brest.

Mehée ne pouvait pas trouver un meilleur initiateur que ce sectaire. Grâce à lui, il fut mis promptement au courant des personnalités et des ntrigues qui passionnaient ces milieux, souvent lisparates de but et de tendances. Présenté au ouverneur de Guernesey, il obtint de lui des ettres de recommandation pour le ministère nglais.

Il s'était donné comme adversaire personnel de

Bonaparte, opposé à sa politique, laissant entendre qu'il connaissait très bien le courant d'opinion qui régnait à Paris, ne cachant pas, par ailleurs, qu'il avait la confiance du parti jacobin : affirmant aussi que le pouvoir du Premier Consul était précaire, que celui-ci avait, dans l'armée même, des rivaux comme Moreau et Pichegru qui sauraient, au besoin, enlever les troupes et lui tenir tête.

Mais cette jactance ne trompa pas le gouvernement anglais, qui l'accueillit très froidement. Ce fut alors que, se retournant vers les royalistes, il chercha à les intéresser à sa personne et à sa cause. Sur ces entrefaites, la rupture des relations avec la France lui vint en aide en lui permettant d'insister sur les services qu'il pouvait rendre au gouvernement en fomentant une diversion avec l'appui des partis coalisés; il chercha à gagner le parti d'action, s'adressa aux royalistes directement.

Pour bien comprendre les facilités qu'il rencontra dans ce milieu spécial, il est nécessaire de se rendre compte de la situation des factions diverses sur lesquelles il tentait l'épreuve.

Après la soumission des chefs des guerres de l'Ouest et le désarmement qui en avait été la suite, le Morbihan, la Cornouaille et la partie bretonne des Côtes-du-Nord restèrent seuls armés et conser-

ent leurs cadres, jusqu'au moment où, devant possibilité reconnue d'entreprendre une dion sérieuse, car aucune action générale n'était rue, le comte d'Artois fit envoyer l'ordre aux ciers les plus compromis de ces contrées de oigner. Cette mesure avait un double but : tre ceux-ci à l'abri des manœuvres de la police e pas exposer inutilement la sécurité des trourestées fidèles.

ette guerre de la chouannerie n'avait rien qui t ressembler à la levée d'armes de la Vendée : ns brillante, mais plus tenace, elle fut, surtout s les derniers temps, une lutte d'attente qui nettait de conserver libres certaines zones où, ı jour donné, on pourrait concentrer des forimportantes et attendre les événements extérs. Mais ce n'est pas ici le cas d'exposer l'orsation spéciale qui était appliquée à ces trou- et que les historiens ont presque tous ignorée néconnue.

n conséquence de la mesure prise, tous les cipaux officiers passèrent en mars et avril 1802 îles.

ans les autres provinces, le parti royaliste était u près désorganisé, la politique à double cou- de Fouché portait depuis longtemps ses s; beaucoup d'émigrés, profitant des bonnes

dispositions qu'on leur montrait, rentraient, et obtenaient leur radiation des listes de proscription : on leur rendait les biens confisqués et restés invendus. A Paris même, des salons aristocratiques s'ouvraient ; ils étaient fréquentés par les plus grands noms de l'ancienne cour, comme si la royauté fût revenue !

Les privations de l'exil et souvent la misère avaient eu raison des principes de fidélité chevaleresque affichés jadis si haut, et d'autres, que la peur des massacres avait fait fuir, rassurés, rentraient, le premier émoi passé. Ces contradictions et ces faiblesses se rencontrent sous tous les régimes ; ici elles furent nombreuses !

Tandis qu'au contraire de ces courtisans repentants, trop heureux de reprendre, quel que fût le gouvernement, leur existence de luxe et d'oisiveté, il ne pouvait être question de reddition, pour des hommes qui avaient toujours combattu, qui, dans la lutte entreprise pour la défense de leurs convictions, gardaient une foi entière dans l'avenir, beaucoup d'entre eux auraient considéré comme une injure la grâce qu'on leur aurait offerte.

Presque tous les partisans, qui, pour obéir aux ordres du prince, revinrent en Angleterre, se trouvèrent sans ressource : quelques-uns, qui

avaient eu jadis une modeste aisance, avaient tout perdu dans la guerre ; d'autres, sortis du rang du peuple, ne possédaient rien. Réduits à la plus grande gêne, ne recevant de subsides que ceux que leur donnait le gouverneur de l'île, le général Gordon, qui, du reste, pourvoyait strictement à leurs premiers besoins, ils vivaient de privations de toute sorte.

Le chevalier de Penanster, qui, en l'absence du général Debar, commandait ce premier rassemblement, dut écrire dans les premiers jours de mai à Georges Cadoudal, à Londres, pour lui faire connaître leur situation malheureuse.

Georges lui répondit le 23 qu'on allait faire le possible et régler les traitements à leur allouer pour vivre.

Mais la misère était grande et les besoins de chaque jour plus pressants ; Penanster dut réclamer de nouveau et s'adresser au prince.

Le 18 juin, Georges lui écrivait (1) :

« J'ai reçu, mon cher Penanster, votre lettre et les réclamations que vous jugez devoir faire au prince. Hélas ! le conseil que j'ai à vous donner est de les remettre à un temps plus favorable.

« Nos malheureux princes sont eux-mêmes au-

(1) Archives de la famille.

jourd'hui dans une telle détresse que, loin d'avoir les moyens de secourir les autres, à peine ont-ils eux-mêmes de quoi exister !

« Si, en attendant le payement de vos traitements, qui aura lieu certainement le mois prochain, vous étiez dans le besoin, je vous prie de ne pas me le laisser ignorer : je prendrai, dans toutes circonstances, sur le peu que je puis avoir, pour soulager mes malheureux camarades.

« Ne négligez rien, je vous prie, pour avoir des nouvelles du pauvre Debar et de ses compagnons; je tremble qu'il ne leur soit arrivé quelque malheur.

« GEORGES. »

La misère noire, presque l'abandon était le sort qui attendait tous ces vétérans d'une guerre meurtrière, pleine de périls, où la vie était le suprême enjeu, sans que rien vînt compenser ces sacrifices de tous les instants.

Réunis plus tard à Ramsey, par ordre du ministère anglais, et surveillés, ils s'aperçurent, à la tournure que prenaient les événements européens, qu'il n'y avait pas de remède à leur situation présente; les secours très modiques qu'ils recevaient étaient aussi précaires qu'aléatoires.

L'entourage de ce qu'on appelait la cour, il faut bien le reconnaître, n'était pas de nature à

gagner le cœur de ces hommes d'action, étrangers, pour la plupart, aux mœurs des parasites et des intrigants ; aussi ne se sentaient-ils pas dans leur élément naturel.

Ils ne parvenaient à échapper à la tristesse et au découragement, qui à certains jours s'emparaient d'eux, qu'en se réfugiant dans les milieux les plus exaltés, cherchant, pour se raidir contre une adversité sans merci, une espérance de délivrance prochaine !

Hélas ! entre le comte d'Artois, qui, toujours affable et léger, répétait facilement, à tout venant, qu'il ne demandait qu'à monter à cheval, prêt à se mettre à la tête d'une armée, et les partisans de la politique d'attente et de raison du comte de Provence, qui s'obstinaient à s'en tenir à des protocoles, grouillait et s'agitait cette multitude de déshérités et de déclassés, mélange étonnant de tout ce que produisent la persistance du malheur, les souffrances de tous genres, l'éloignement du sol natal, l'incertitude poignante de l'avenir !

La délation s'exerçait presque à découvert dans ces agences prétendues royalistes, remplies de traîtres, de gens besogneux, venus on ne sait d'où et qui avaient à leur tête des chefs vendus ou toujours prêts à l'être. C'était de ces foyers que sortaient ces nouvelles étonnantes, colportées

partout sous le sceau du secret, mais destinées à tromper l'esprit public ou à le fausser.

Les chefs de l'Anjou, du Poitou, du Maine, étaient morts, dispersés, quelques-uns même ralliés; les Bretons isolés, concentrés sur eux-mêmes, se serraient autour de Georges, resté leur seul appui et devenu leur dernier espoir.

C'est dans ce monde que Mehée arriva à faire triompher ses idées, aidé, du reste, par les policiers à sa solde. Habile à représenter l'état des esprits en France comme lassé, irrité de la domination des hommes qui l'opprimaient, il affirmait que la majorité de la nation ne soupirait qu'après le repos et une restauration monarchique : le peuple prêt à agir, l'armée incertaine dans ses affections, facile à ramener ou à diviser, si des généraux, dont il citait à dessein les noms et racontait à mots couverts, pour donner plus de poids à ses paroles, les hostilités et les rancunes personnelles, se décidaient à intervenir.

Tout en déclarant qu'il n'était pas royaliste et qu'il agirait avec son parti, il reconnaissait que dans la mêlée générale l'avantage serait aux troupes royalistes, plus nombreuses et mieux organisées que les jacobins; mais la présence d'un prince français était absolument nécessaire à Paris, pour assurer la victoire.

Le courant créé, chacun s'ingéniait à offrir ou chercher les meilleures et surtout les plus prompes solutions; les comités et les agences n'avaient arde de décourager toutes ces tentatives; la poice de Fouché, qui était parvenue à recruter pluieurs des anciens combattants des premières uerres, restés confondus et mêlés dans les rangs ıvec leurs frères d'armes, poussait activement aux ıventures.

Ce qu'on voulait, c'était attirer en France certains chefs importants qui pussent, par leur présence, donner de la valeur à une conspiration sérieuse et même, au besoin, arriver à changer l'état de choses actuel qui déplaisait à Fouché, car celui-ci était prêt à tout et ménageait dans cette éventualité plusieurs personnages de la République.

Rien donc de plus naturel dans un semblable milieu que d'en être arrivé à reprendre et à discuter la possibilité d'employer des moyens violents, pour atteindre le but; tous les partis ont eu recours, dans leur impuissance, à ces résolutions extrêmes.

Les princes n'avaient pas de troupes et ne pouaient compter sur le sort des armes; mais la disarition du pouvoir d'un homme qui le détenait, ıffirait, avec les moyens qu'on avait en main, à

tout trancher. C'est le côté vulnérable de toute force qui réside dans une individualité, que rien ne rattache aux institutions d'un pays ; ce fut aussi la raison de tous les complots formés dans l'armée.

A des hommes qui appréciaient à un haut degré le courage personnel, qui avaient fait depuis longtemps le sacrifice de leur vie et voulaient enfin en finir avec leur misère, se présenta naturellement à l'esprit la solution la plus conforme à leurs idées, la plus rationnelle, avec les moyens d'action dont ils disposaient, la seule, au reste, qui parût nette, claire et possible : renverser l'obstacle qui empêchait la nation d'aller au Roi, car c'était bien là le thème de Mehée.

La légende, si connue et si populaire en Bretagne, de cette héroïque épopée du combat des trente, s'évoquait ici d'elle-même ! On n'avait pas besoin d'aller chercher ailleurs l'idée géniale et toute naturelle qui se dégageait dans les circonstances actuelles de cette tradition si glorifiée dans la mémoire de tous les Bretons. Un combat singulier à armes égales n'avait rien qui pût évoquer la pensée d'un assassinat. Georges Cadoudal avait lui-même proposé, à quelques années de là, au général Harty, sur les landes de Meucon, de décider entre eux, dans un combat corps à corps, du résultat de la bataille qui allait se livrer.

Il ne s'agissait pas, en effet, d'assassiner le Premier Consul, comme la police de Fouché et de Bonaparte lui-même l'affirmait et l'écrivait, glissant partout dans des interrogatoires falsifiés cette phrase de commande : « Attenter à la vie du Premier Consul (1) » ; non, ce qu'on voulait tenter après tout, c'est ce qu'au 18 brumaire Bonaparte lui-même avait fait, en renversant le pouvoir établi pour y substituer le sien. Les moyens différaient, mais le but cherché était le même.

Instruit de ces menées, du courant d'idées très prononcé qui semblait prévaloir parmi les réfugiés, Fouché ne douta plus qu'on ne tentât bientôt quelque chose en France ; tous les rapports mentionnaient l'arrivée très prochaine de Georges vers la fin de juillet.

Ce fut à cette époque que Moreau reçut à Grosbois la visite très inattendue d'un homme qu'il avait perdu de vue depuis longtemps. Par suite de quelles circonstances, après l'échec d'un nommé David, émissaire de Fouché, venait-on rechercher de nouveau le général Moreau jusque chez lui, et cela en employant un intermédiaire tel que Lajolais, qui se faisait recommander d'une lettre du général Pichegru?

(1) *Archives nationales,* dossier du procès de Georges.

C'était le secret de Fouché.

Il fallait, pour compromettre Moreau, lier sa personnalité au mouvement royaliste qu'on avait préparé et appuyé; le meilleur moyen trouvé fut de faire intervenir indirectement Pichegru dans cette machiavélique combinaison.

L'instinct de l'ancien ministre de la police l'avait depuis longtemps averti que le nœud de la situation était là. La perte de Moreau était le but caché, mais ardemment convoité, du Premier Consul; la conspiration ne devait être qu'un moyen de l'atteindre, et tout devait y tendre. Le reste devenait secondaire.

CHAPITRE V

LES FAUX TÉMOINS — BEUGNOT

Cette fois-ci, les bases de la conspiration qu'on ait naître semblent sérieuses, et il faut songer, vant les éventualités très prochaines qui peunt se présenter, à leur donner encore plus apparence et de force, en faisant remonter à ıe époque antérieure les projets formés.

L'affaire de Le Bourgeois et Picot pouvait, bien enée, fournir le résultat cherché. On résolut ɔnc de régulariser l'instruction qui n'avait pas é faite après l'arrestation, et de la faire concorder ec les vues qu'on avait.

En conséquence, la police adressa à l'ambassade ɜ Londres des instructions impératives pour faire riger Roullier et Dujardin ensemble, et Le Marıand séparément, vers Paris. Une forte indemıté fut promise à ces témoins, et on entoura ɐ certaines précautions leur voyage. En même ɜmps Desmarest envoyait à Beugnot, préfet de la eine-Inférieure, chargé de les recevoir à leur dé-

barquement, des instructions, qu'un rapport ultérieur qualifiera d'astucieuses et criminelles (1) : « Le but *avoué* de leur voyage, est-il dit dans cette pièce, est de recevoir la récompense due au zèle qu'ils ont apporté à faire connaître le complot de Picot et Le Bourgeois; mais en fait on attend d'eux des déclarations particulières et des témoignages positifs et utiles pour l'instruction de l'affaire. Il n'est pas nécessaire de leur faire apercevoir cette intention; il faut leur recommander de la prudence et de la réserve dans leurs relations, en donnant à cet avis des motifs d'intérêt en leur faveur. Mais, en réalité, il s'agit d'empêcher que des conseils perfides ne les détournent de l'objet *proposé*.

« Dujardin pourra servir dans cette surveillance; aussi vous ne donnerez qu'un passeport aux deux, s'ils doivent venir à Paris, pour qu'ils ne puissent pas se séparer ni disparaître. »

C'est qu'en effet Dujardin était l'homme de Desmarest, qui était sûr de lui, tandis que Roullier était moins connu. Nous trouverons plus tard ce même Dujardin se faisant renfermer pour espionner ses compagnons de captivité et jouer le même rôle que Mehée à Oléron.

(1) Rapport confidentiel du comte de Brossard, en date du 2 octobre 1822, ministère de l'intérieur.

Les instructions ajoutaient : « Recommandez, du reste, qu'ils soient reçus à Dieppe sans difficultés, mais sans affectation ; qu'on leur laisse les moyens ordinaires de se rendre à Rouen, où vous les observerez. »

Quant à Le Marchand, dirigé par une autre voie, on eut l'air de le considérer comme un complice et on l'emprisonna.

Voici l'ordre envoyé au général commandant d'armes de la ville de Paris le 28 mai 1803 :

« *Police.* Je viens vous informer, citoyen général, que le nommé Étienne Marchand a été arrêté et conduit à la prison de Montaigne, dans laquelle il est détenu comme étant de la conspiration.

« Sa présence est nécessaire ici, dans une affaire importante. A son arrivée à Paris, il s'est présenté à mon ministère, et il a reçu les instructions convenables sur sa conduite.

« Veuillez donc le faire remettre en liberté. »

Ainsi celui-là passe par la prison comme complice, pour donner plus tard à son faux témoignage plus de poids. Ce témoin facile et complaisant avait reçu douze guinées de l'ambassade à son départ de Londres, et on lui remit quatre cents francs en plus pour ses frais de route (1).

(1) *Archives nationales*, F^{7} 6328.

Ce sont ces témoins ainsi suivis, surveillés, conseillés, agissant sous l'inspiration du chef de la police, qui seront les seuls invoqués, pour déposer lors du procès.

Ils recevront une très grosse indemnité pour frais de déplacement, et on leur promettra : à Roullier, une pension de quatre mille francs; à Dujardin, une autre de dix-huit cents francs, et douze cents francs à Le Marchand.

Quand tout fut prêt et ainsi réglé, on fit comparaître Picot et Le Bourgeois, et, après leur comparution les 1er, 2, 9 et 19 juillet, on établit les pièces juridiques qui pouvaient être nécessaires; puis les prisonniers furent remis au secret. On sembla les y avoir oubliés, car à la date du 5 septembre, dans une lettre qui est au dossier, Le Bourgeois mandait au grand juge, dans ce style un peu emphatique de l'époque :

« Justice bienfaisante, dans quelle région du globe habites-tu ? C'est en vain que depuis sept mois je t'invoque ! Français, vous avez, dites-vous, détruit la tyrannie, rasé la Bastille, conquis la liberté ! J'admire vos efforts, mais jetez un regard de pitié sur la tour du Temple et autres prisons d'État, vous y verrez des victimes amoncelées ! Demandez quels crimes elles ont commis, on vous répondra : C'est par mesure de sûreté !

« O vous, juges temporels, un jour viendra où vous aurez à rendre compte des victimes que vous avez sacrifiées et des exécrables tortures que vous avez exercées envers elles ! »

« La mort, écrit Picot, est préférable à notre situation. Je suis sans chemise, il me reste un habit que je vais faire vendre, c'est tout ce que j'ai. Je suis réduit à rien. A quand la mort et la délivrance ? »

Enfermés dans des cachots humides, nourris à peine de mauvais pain et d'eau, ils n'avaient pour se reposer qu'un peu de paille fétide et étaient presque privés de jour.

Hélas ! personne ne prenait garde à ces malheureuses victimes.

Fouché était à la veille de voir aboutir ses efforts : nul doute qu'avant peu on ne vît débarquer en France des émissaires importants du parti royaliste.

CHAPITRE VI

ARRIVÉE DE GEORGES EN FRANCE

Les intrigues de Mehée avaient porté leurs fruits : Georges Cadoudal s'était laissé circonvenir et séduire par le parti d'action, vers lequel, du reste, inclinait sa nature ardente. Mais l'expérience et les épreuves avaient bien modéré sa fougue d'autrefois ; il n'avait plus la même confiance dans la bonne foi des gens et tenait en grande méfiance tout ce qu'on lui rapportait sur les événements qui se passaient à l'étranger. En raison même de sa situation, il comprenait mieux l'étendue de sa responsabilité envers son parti, et portait dans tous ses actes une réflexion froide et raisonnée. Il avait discuté les éventualités du coup de force qu'on préconisait et était disposé à en tenir compte, mais il voulait s'assurer, par lui-même et sur place, de la véracité des rapports qu'on lui avait faits, et connaître la valeur réelle des concours qu'on affirmait trouver chez certains personnages importants.

A la suite de ces démarches, si les chances lui paraissaient sérieuses, il était prêt à marcher, mais à l'expresse condition qu'un prince se mettrait à la tête du mouvement et viendrait en France.

Le conseil du comte d'Artois reconnut la sagesse de ces résolutions et les appuya : en conséquence, Georges prépara son départ pour la mi-juillet; bien que le plus grand secret eût été recommandé, la police en eut vent et l'annonça à Paris : seulement on croyait que Georges se rendait en Bretagne pour organiser ses troupes.

Afin de n'être pas surpris par les événements, au cas où ceux-ci fussent favorables et conformes aux idées qu'on s'en faisait autour de lui, il crut devoir prendre certaines dispositions. Avant son départ, il se rendit à Rumsey et s'entretint avec ses principaux lieutenants, sur le dévouement absolu desquels il comptait : Guillemot, le Roi de Bignan, qui commandait le camp, Debar, la Haie Saint-Hilaire, Penanster. Il voulait s'entendre avec eux sur les mesures à prendre, les chargea de différentes missions à remplir dans leurs anciens cantonnements et des ordres éventuels à donner à leurs compagnons d'armes. Au cas où l'affaire s'engagerait, on désigna ceux qui devaient suivre le général, le rejoindre plus tard, et la réserve qui

accompagnerait le prince. Mais tout était conditionnel et subordonné aux résolutions définitives à intervenir, à la suite de la mission de Georges en France.

Le 9 août 1803, le général, à la veille de s'embarquer à Hastings, écrivit de nouveau à Guillemot. Sa lettre laissait entrevoir les appréhensions qui hantaient son esprit. La foi n'était plus entière chez lui, mais il croyait remplir un devoir qui s'imposait à sa conscience de royaliste et à sa responsabilité vis-à-vis des siens.

« MON CHER VALENTIN,

« Je vous écris du point où j'espère m'embarquer au premier instant pour notre malheureux pays. Puisse le voyage que j'y ferai lui être de quelque utilité !... Pressez le départ de ceux qui vont en Bretagne, qu'ils ne négligent rien pour persuader que j'y suis (1). »

Il s'embarqua sur le cutter *le Vincego*, commandé par le capitaine Wrigth; il était accompagné de la Haie Saint-Hilaire, Hermely, qui avait ramené Troche en Angleterre pour servir de guide; Troche, Joyaut, Querel, ancien chirurgien de la marine; Breche, qui était tout jeune, et son propre domestique Picot.

(1) Lettre de Guillemot à ses neveux (Vannes).

Ils débarquèrent tous, le 22 août, au pied de la falaise de Beville. On avait préparé une échelle de corde pour franchir le rocher à pic à cet endroit ; elle se trouva trop courte. Mais Troche, qui connaissait les habitudes des contrebandiers, découvrit une corde qui leur servait et pendait du haut du rocher. On s'assura qu'elle tenait bien, et les chouans, s'attachant à ce câble, se hissèrent à force de bras. Il fallait gravir ainsi plus de deux cents pieds.

Georges et Troche, restés les derniers, eurent beaucoup de peine à s'en tirer, parce que rien ne retenait plus le câble à terre et que celui-ci oscillait sous leurs efforts.

Raoul Gaillard guidait la petite caravane qui gagna Aumale.

Les gîtes étaient prêts, les étapes réglées, on put donc pénétrer sans encombre dans le pays. A Dreux, Georges trouvait Desol et Charles d'Hozier, venus au-devant de lui, avec une voiture. On se sépara, et chacun se dirigea de son côté sur Paris.

La Haie Saint-Hilaire se rendit dans le Morbihan, Hermely gagna l'intérieur de la Bretagne ; mais Querel, au lieu de se rendre à Sarzeau, s'attarda en chemin et négligea de remplir sa mission.

Il y a lieu de croire que cet oubli grave des in-

structions reçues provint des conditions particulières où il se trouvait. Querel avait fait du commerce et n'avait pas réussi ; il s'était réfugié à l'étranger, laissant après lui de nombreuses dettes. Il appréhendait donc de retourner dans son pays, et, pour remplir sa mission, il eut la malheureuse idée de vouloir se faire renseigner par l'intermédiaire de son beau-frère, Blouët, pharmacien à Vannes, et ancien chef de chouans (1).

Une première lettre qu'il lui écrivit le 30 septembre, pour convenir d'une adresse, fut égarée et lue, de telle sorte que le préfet, en ayant pris connaissance, put suivre leur correspondance. Moncey, prévenu, éveilla l'attention du grand juge : « Capitaine gendarmerie Morbihan m'annonce, lui écrit-il, que le préfet a surpris une lettre venant de Paris, signée Querel, qui annonçait que cet individu, ancien chef de chouans à Sarzeau, écrivait au nommé Blouët. »

L'administration guettait la lettre attendue, qui devait renfermer la liste des renseignements précis que Georges avait chargé les siens de prendre dans le pays.

Dès qu'elle arriva, on s'empressa de l'ouvrir : quatre questions étaient posées : « l'état de la con-

(1) *Archives nationales*, procès Georges, F^{7} 6372.

trée — l'opinion des habitants de la ville et de la campagne — l'influence des prêtres, leur conduite — la quantité d'armes livrées aux républicains. »

C'était, on le voit, un simple questionnaire sur la situation du pays, mais sans qu'un but quelconque y fût indiqué. Cette note même prouve qu'à cette époque, il n'y avait rien d'arrêté, et elle aurait pu aussi bien être une demande d'information de l'administration que de la police.

Nous verrons cependant Desmarest, pour les besoins de la cause, faire de cette démarche bien passive un chef d'accusation d'espionnage, et il désignera ces renseignements comme séditieux et injurieux à l'égard du Premier Consul. Or il convient de remarquer en passant qu'il n'était fait aucune allusion à Bonaparte, ni même au gouvernement existant.

Moncey fit rechercher l'adresse de Querel, et un nommé Mathieu, qui avait déjà rempli la même besogne lors de l'affaire du 3 nivôse, épia son logement et le fit prendre. Il reçut pour ce service mille francs de gratification. En même temps, on arrêtait Blouët à Vannes.

Desmarest s'empressa d'abord d'interroger Querel et put ainsi informer le grand juge que les

pièces trouvées et les aveux du prisonnier établissaient qu'il était venu en France, chargé par les ennemis du gouvernement d'une mission d'espionnage ; les renseignements qu'il demandait avaient un caractère séditieux, hostile et injurieux à l'égard du Premier Consul.

Il n'avait pas osé dire que c'était là un attentat, on y arriva plus tard.

Regnier, toujours solennel, après avoir lu le rapport, écrivit en note au bas : « Surseoir et tenir au secret ; on verra ensuite. »

La tenue de Querel, ses réticences indiquaient suffisamment au chef de la police que l'homme qu'il avait devant lui en savait sans doute plus long qu'il n'en voulait dire. En effet, lorsque le préfet du Morbihan apprit l'arrestation, il s'empressa de mander au grand juge : « J'ai appris avec bien de la satisfaction l'arrestation de Querel et ses premiers aveux. On obtiendra certainement des renseignements utiles en le pressant vivement. »

Le grand juge dut donc présenter un rapport sur cette première phase de l'affaire, car le bureau de Moncey s'y intéressait. Aussi sur la minute se trouve *écrite de la main du Premier Consul* cette note :

« *Saint-Cloud,* 18 *octobre*. Renvoyée au grand juge pour me faire connaître s'il y aurait des

reuves suffisantes, pour juger cet individu comme spion. BONAPARTE. »

Cette note, signée et datée, a son importance, omme nous le verrons plus tard. Elle prouve ussi que le Premier Consul tenait à voir par lui-nême toutes les affaires et continuait à les sur-veiller.

On fouilla le passé de Querel et on trouva, à la date du 22 février 1800, un rapport daté de Belle-lle en Mer, fait par le général Quantin, qui éta-blissait que le prisonnier avait déjà trahi son parti t servait d'espion au général.

Harcelé et habilement circonvenu par Des-narest, Querel se prêta sur certains points à ce u'on voulait savoir; mais il faut reconnaître qu'il e s'abandonna pas, comme on l'a dit, et qu'il nesura ses confidences à ce qu'il croyait son ntérêt.

Il avoua que Georges avait promis de lui en-oyer des fonds et accepta d'écrire à Villeneuve, on aide de camp, dans un sens convenable pour u'on pût se procurer ainsi les adresses des mai-ons de Paris ou autres localités qui se charge-aient de faire des fonds à ces scélérats. Cela, joute Desmarest, peut conduire à des décou-ertes plus intéressantes encore. Querel cédait : ussi peut-on lire une note du chef de la police à

son sujet, où il recommande à un de ses agents qu'il envoyait près de lui, les procédés à employer à son égard (1) :

« Voici la manière dont il faut user avec Querel, et les embûches qu'il convient de lui tendre. Celui-ci, dans l'interrogatoire qu'il a subi devant le chef de division de la police secrète, est convenu des faits ci-dessus rapportés (voir les lettres); il s'agit donc à présent d'obtenir de lui les mêmes aveux d'une manière régulière. Pour y parvenir, il faut éviter qu'il puisse croire que cet interrogatoire soit d'une forme judiciaire et ait pour but de le faire envoyer devant les tribunaux; il pensera que le gouvernement lui saura gré de sa bonne foi et de sa franchise, et traitera l'affaire administrativement... Il convient de le laisser dans cette opinion. On peut lui demander ce qu'il a fait, etc. »

Toute la procédure de l'interrogatoire à lui adresser de nouveau est exposée par demandes, à la suite. Celui-ci est combiné et les questions enchevêtrées de telle sorte qu'on en peut faire sortir ce qu'on veut.

Malgré tous ces efforts, on obtenait peu de renseignements de Querel, et par ailleurs aucune

(1) *Archives nationales.*

réponse n'était faite aux lettres envoyées. Le prisonnier n'avait pas à cette époque livré le secret de l'arrivée de Georges. La police croyait celui-ci en Bretagne, où Moncey avait donné l'ordre de faire des recherches. Il y avait même envoyé une mission dirigée par le lieutenant Sautereau, et des gendarmes d'élite, qui devaient parcourir le pays (1).

Desmarest, voyant qu'on n'aboutissait à rien, conseillait de renvoyer Querel à Vannes pour le faire juger, espérant ainsi découvrir Georges qui aurait pu essayer de le sauver. Il présenta en conséquence un nouveau rapport conforme, dans ce sens. Le grand juge, après en avoir pris connaissance, mit en note : « Il paraît en effet utile de faire juger ce coquin dans le Morbihan. »

Fouché, sans doute, ne se souciait pas de relâcher son homme, et il ne fut pas donné suite à l'avis de Regnier. La police, qui, dès l'abord, avait cru à une découverte importante, était hésitante. Querel ne reconnaissait ni Le Bourgeois ni Picot, et par ailleurs on ne voyait pas venir ceux qu'on attendait. Persuadé que Georges avait quitté Londres, on le cherchait en vain en Bretagne, sûr qu'il n'était pas à Paris. Le système d'atermoie-

(1) *Archives nationales*, F⁷ 6395.

ment prévalut donc, et Querel fut remis cret.

Sur ces entrefaites, la nouvelle de déc de la plus haute importance, faites dans le du-Nord, était annoncée à Moncey.

CHAPITRE VII

DESCENTE DU GÉNÉRAL DEBAR EN BRETAGNE

On était au mois de décembre 1803; or, dans les premiers jours de novembre, le général Debar, qui avait succédé à Mercier-la-Vendée, vint en Bretagne (1). C'était après Georges l'officier le plus capable, le plus audacieux et le plus habile du parti d'action. Né à Concarneau, fils d'un ancien procureur de l'ex-Cour royale, après avoir fait ses études à Quimper et son droit à Rennes, il exerça d'abord la profession d'avocat; mais son caractère décidé et énergique ne s'accommodait guère de cette vie tranquille. Il émigra à l'époque de la Révolution et rejoignit les armées de la Vendée, se battit vaillamment et obtint même un grade assez élevé. De retour dans son pays, il chercha à le soulever et à l'organiser. Il retrouva pour le seconder un ancien camarade du collège de Quimper et s'occupa de relier le Morbihan à la Cor-

(1) *Archives nationales,* Police secrète, F^{7} 6380-81.

nouaille, de manière à atteindre Lorient et Brest et à pénétrer vers la Manche. En 1796, lors de l'organisation de l'armée de Georges, il commandait la 7e légion.

Parti le 19 octobre de Guernesey à bord d'un brick de l'escadre de l'amiral de Sommarez, il convint avec le chevalier de Vossey, chargé alors de la correspondance aux îles et qui l'avait accompagné sur le vaisseau amiral jusqu'en vue des côtes de France, que les lettres qu'il devait envoyer seraient portées et déposées au village de La Villegalio, paroisse de Saint-Quay. Douze à quinze jours après son débarquement, ordre était donné de venir de Guernesey chercher ces dépêches.

Le départ du général fut signalé, à Brest, à Chépy qui donna l'éveil. Debar, accompagné d'un seul aide de camp, débarqua dans la nuit du 20 au 21 octobre à l'anse de Clehec près Saint-Quay Portrieux; il connaissait admirablement le pays, y ayant commandé longtemps, et sans s'attarder il pénétra rapidement par les passages connus dans l'intérieur.

Moncey, prévenu, avait donné l'ordre à tous les officiers de gendarmerie de veiller à l'arrivée et de suivre les traces des débarqués. Mais c'était là une mission difficile à remplir dans une con-

trée très peu connue. Toutes les tentatives précédentes avaient échoué, et celle-ci aurait eu le même sort, si le commandant de la gendarmerie de Rennes, Gaultier la Guistière, n'était parvenu à gagner le plus habile agent de l'ancienne correspondance royaliste, le nommé Tarillon (Jean), originaire de Rumeringue (Moselle), domicilié à Saint-Meloir des Ondes, arrondissement de Saint-Malo.

Mounier, préfet d'Ille-et-Vilaine, avait voulu l'emprisonner comme agent des rebelles; mais Gaultier la Guistière, qui avait des raisons de penser qu'on pourrait s'en servir, s'y opposa; il resta donc libre. Ce Tarillon avait été pendant plusieurs années chargé, avec Prigent, les frères Bertin et Gouyon-Vaurouault, de la correspondance de Puysaie, et devint plus tard l'un des plus dévoués agents du prince de Bouillon. La gendarmerie, qui n'ignorait pas ses antécédents, le surprit un jour, au moment ou il débarquait, et, sur la promesse qu'il donnerait certains renseignements, le protégea. Il commença dès lors à livrer certaines lignes de correspondance et les noms de famille des chouans, presque tous connus sous des noms d'emprunt. Aussi, dès que le commandant de Rennes fut informé de la venue de Debar, s'empressa-t-il de mander Tarillon et

l'envoya au capitaine de gendarmerie de Saint-Brieuc, Thomas.

Cet émissaire, mis au courant de ce qu'on cherchait, désigna aussitôt Saint-Quay comme point à observer sur la côte; mais, comme il ne parlait pas la langue du pays, il demanda qu'on lui adjoignît deux hommes intelligents et déterminés, connaissant les mœurs, le langage et les moyens de communication.

On mit sous ses ordres deux gendarmes, Kermasson et Cornet, qui devaient l'accompagner, vêtus en paysans.

Tarillon, avec la sûreté et l'instinct que lui donnait une longue expérience de ces sortes d'expéditions, se rendit aussitôt à la côte, au point supposé du débarquement; après quelques démarches, s'étant renseigné dans les villages et sachant que Chépy, dans ses lettres, signalait Carhaix et ses environs comme les points importants à observer et à fouiller, il se dirigea vers ces parages, relevant sur son parcours, grâce à l'entregent de ses compagnons, certains renseignements, qui lui étaient fournis d'autant plus volontiers qu'il se disait un envoyé des princes et qu'il traversait des populations amies.

Aussi, apprenant que Penanster, père du chef qu'il avait connu jadis, demeurait près de Maël-

Carhaix, il résolut de se rendre près de lui.

Claude Guesno de Penanster, ancien maître particulier des eaux et forêts des trois évêchés de Léon, Tréguier et Cornouailles, avait, par suite des fonctions qu'il avait exercées pendant trente-cinq ans dans ces contrées, rendu de nombreux services à la cause royale. Il était venu, après sa retraite, habiter la ville de Quintin, et pendant les mauvais jours de la Révolution s'était retiré à sa terre patrimoniale du Plessis, en Maël-Carhaix. On avait même dû recourir à lui pour administrer la commune.

La zone de pays qui l'entourait, très étendue, très sauvage, placée aux confins des trois nouveaux départements : Finistère, Côtes-du-Nord et Morbihan, semblait étrangère aux délimitations administratives qu'on avait faites. Là vivait une population pastorale et agricole bien tranchée, comme mœurs et relations, distincte d'ailleurs par l'idiome, le costume, le caractère, des contrées plus éloignées, absolument attachée et confinée sur son sol natal, au milieu d'étendues considérables de terres vagues et incultes, couvertes de grands bois, de genêts et de landes, à peine traversées par des chemins la plupart impraticables; il était presque impossible à des étrangers au pays de s'y diriger; on se sentait là comme

perdu. Aussi l'administration ne pouvait-elle y faire pénétrer ses émissaires. On avait essayé d'y établir des cantonnements, mais ceux-ci fondaient; les soldats au bout de peu de temps disparaissaient ou désertaient.

Tarillon avait pour le guider un travail fait par l'administration, à peu d'années de là, qui donnait des indications intéressantes, sinon toujours exactes; ainsi au nom de Penanster, au village du Plessis, on ajoutait : « Procure des guides et des logements, étant bien dévoué pour le parti. — Au manoir de Goas-an-Gol, à côté, on y loge de la part de Penanster et l'on trouve des guides; — il y a une cache. »

Presque tous les chefs de la chouannerie y venaient conférer, ce point étant très sûr et assez rapproché de leurs cantonnements pour leur permettre de les regagner sans être inquiétés.

Accompagné seulement de Kermasson, Tarillon se présenta chez Penanster comme un agent des princes. On était au 10 novembre; il y avait vingt-cinq jours que Debar était débarqué. Ils se dirent chargés au nom du parti de la correspondance, furent bien accueillis, retenus à souper; ils apprirent dans la conversation que Debar avait été dans le pays et avait remis à leur hôte un paquet de

lettres pour faire parvenir à la côte, qu'on l'avait envoyé à Even, ami de Debar, à Callac. Aussi, profitant de ce renseignement, Tarillon, le lendemain matin de bonne heure, prit-il la route de Callac, descendit à l'auberge désignée comme le rendez-vous des chouans et envoya aussitôt chez Even, le faire prévenir que deux étrangers voulaient lui parler.

« Je me rendis, déclare Even dans son interrogatoire, à cet endroit, j'y rencontrai deux personnes ; l'une d'elles me prit à part et me déclara se nommer Constans et être le chef de la correspondance secrète. Il me demanda si j'avais des paquets pour l'Angleterre, afin qu'il s'en chargeât. Je lui dis que les commissions avaient été expédiées voici deux jours à la côte. » Tarillon, n'en pouvant savoir davantage, reprit sa route vers Saint-Quay, mais s'arrêta au manoir de Kerauffret chez L'Hostis Kerhor, maire de Pestivien ; là il apprit que Debar, en débarquant, y avait couché, et qu'il avait eu une entrevue assez longue avec Even.

Les lettres étaient parvenues, dès le 18, chez le frère de Kerhor, à Lanvollon ; mais celui-ci étant absent, les agents se rendirent chez Jérôme Carsin, au village de Plourhan, et y restèrent cachés. Constans décida son hôte à se rendre chez les Kerhor pour réclamer les lettres. Celui-ci y consentit, et le soir

même, à cinq heures, il revenait avec le paquet, qu'il remit aux agents.

Ce paquet renfermait les lettres de Debar au comte d'Artois, à Georges, au chevalier de Vossey, et une lettre d'Even à Penanster. Aussitôt Tarillon revint à Saint-Brieuc, et le capitaine Thomas, prenant connaissance du contenu de ces écrits, informait le général Moncey de cette importante capture. Le grand juge fut aussitôt averti par Moncey, après le rapport direct de ce dernier à Bonaparte; « car le contenu de ces lettres, dit-il, lui semble trop important pour qu'il ne s'empresse pas de le soumettre au Premier Consul. Leur plus ou moins d'authenticité pourra facilement être jugé, en s'assurant si l'écriture d'Even, signataire d'une des lettres, et qui doit être connue dans les Côtes-du-Nord, est exacte. »

Le capitaine Thomas ajoute qu'il fait chercher Debar avec la plus grande activité et épier l'arrivée d'un bateau qui, en venant sans doute chercher ces lettres, comme elles l'annoncent, pourra apporter de nouvelles instructions à Debar et fournir quelques renseignements sur sa retraite actuelle.

« Le Premier Consul, ajoute Moncey, me permettra-t-il d'observer qu'il est essentiel que la découverte *reste entièrement secrète*, pour n'inquiéter

ni Debar, ni aucun de ses agents? Le capitaine Thomas me prie même de ne donner aucun ordre pour faire arrêter les personnes chez qui les paquets ont été saisis et qui ont cru les remettre à des agents des princes. Il compte se servir des mêmes moyens pour aller plus loin.

« Vous le voyez, poursuit Moncey, l'importance de cette découverte est considérable. »

Savary, colonel de la gendarmerie d'élite, qui a connu presque aussitôt, par ses agents, la découverte, s'empresse de mander au Premier Consul :

« Je joins à cette correspondance le rapport fait au préfet des Côtes-du-Nord de la manière dont on est parvenu à se procurer ces lettres ; vous verrez, Citoyen Consul, qu'il est démontré de la manière la plus positive que Georges avait envoyé cet agent avec la mission de préparer un noyau d'insurrection pour agir dans un moment favorable et exécuter un coup de main à Paris (1). »

Aussi Bonaparte, sortant de son apparente indifférence, écrivit aussitôt à Régnier :

« 27 novembre 1803.

« J'ai lu avec attention la lettre du préfet du département des Côtes-du-Nord; témoignez ma

(1) Voir *Histoire du duc d'Enghien*, par Boulay de la Meurthe.

satisfaction au capitaine de gendarmerie; dites-lui que j'attends, pour récompenser ses services, qu'il m'apprenne l'arrestation de Debar. Le notaire Even est coupable, il sait où est Debar; il faut le faire arrêter, saisir ses papiers et le retenir dans une citadelle, d'où il ne sortira que lorsqu'il aura avoué la retraite de Debar.

« Comme cette arrestation peut contrarier le capitaine Thomas, il faut lui envoyer le mandat en lui laissant la liberté de le mettre à exécution quand il le jugera convenable.

« BONAPARTE. »

Cette découverte eut sur l'issue des événements une influence considérable qui est restée cachée, si bien gardé en fut le secret. Le premier qui en parla, sans connaître lui-même l'incident, fut M. de Guilhermy, dans son ouvrage : *Les papiers d'un émigré*. Voici ce qu'il en dit :

« La police de Fouché avait été parfaitement renseignée dès les premiers jours de décembre 1803. Le chevalier du Bouchet, royaliste très fidèle et très entreprenant, avait su à Paris, le 6 décembre, qu'un complot venant d'Angleterre était découvert, et qu'on voulait le laisser s'avancer, pour arrêter le plus de conspirateurs possible; seulement il ignorait de qui et de quoi il s'agissait.

« Et les agents du gouvernement anglais à Paris avaient mandé qu'il se tramait quelque chose à leur insu, venant d'Angleterre, et qu'on avait décerné beaucoup de mandats d'arrêt en blanc, à remplir au moment des arrestations. »

Ce n'était pas tout à fait cela, mais c'était bien pourtant le fond de l'affaire. En effet, le Premier Consul donna l'ordre au grand juge d'envoyer, dès le 29 novembre, au préfet des Côtes-du-Nord un mandat spécial d'arrêt contre Éven et un mandat général en blanc pour les autres personnes déjà désignées, comme ayant prêté leur concours aux prétendus émissaires royalistes.

Voici des extraits de la correspondance surprise. La lettre de Debar au comte d'Artois, dans laquelle il demandait des instructions, pour savoir quelles assurances donner aux chefs et aux troupes prêtes à passer au service des princes, avait frappé le Premier Consul.

« Je supplie, écrivait Debar, Votre Altesse Royale de me faire passer, par la voie de M. le chevalier de Vossey à Guernesey, des renseignements sur la conduite que je dois tenir avec les *officiers français;* plusieurs, occupant des places de première ligne, ont montré le désir de servir les intérêts des princes français. Quelle réponse peut-on leur donner? Quelle assurance? Veuillez

bien, Monseigneur, me tracer directement, ou par le canal du général Georges, la conduite que je dois tenir, dans l'occurrence que je viens de mettre sous les yeux de Votre Altesse. »

Bonaparte voyait dans ces lignes un appel à la trahison adressé à ses troupes, car il entendait bien que l'armée était son armée *à lui,* et pas seulement celle de la France.

Les lettres à Georges Cadoudal étaient encore plus explicites.

« Général, disait Debar, je travaille sans cesse à voir les individus les plus propres à l'opération dont nous avons parlé. Je les trouve très apathiques, très alarmés des surveillances que l'on fait. Je ne douterais jamais cependant de former un noyau d'insurrection au moment favorable, malgré l'indifférence du clergé et de la noblesse.

« Un prince, avec une force imposante, enlèvera toujours la nation entière, ce que cent mille royalistes ne pourront faire. Alors, je crois voir déjà que je pourrai préalablement fournir un petit contingent. »

Dans une autre lettre au chevalier de Vossey, après des renseignements sur Brest et les côtes, il ajoutait :

« Je ne cesserai de croire qu'un prince avec une force imposante enlèvera la nation entière. Il

est certain que Bonaparte est perdu dans l'esprit public, qui n'est qu'engourdi. Les officiers de l'intérieur ne sont bons à rien. *No good for nothing*. La proclamation du comte d'Artois et l'anonyme intitulé : *Les émigrés*, ont fait la plus grande sensation. Voici une lettre très pressée pour Mgr le comte d'Artois ; que la réponse me parvienne sans tarder ! »

L'essai fait par Tarillon pour surprendre le retour des correspondances d'Angleterre échoua complètement. On ne put connaître rien de plus, ni arriver à savoir où se cachait Debar.

Mignot, chef de la gendarmerie dans l'Ouest, mande de son côté à Moncey, qui réclamait des détails attendus en haut lieu avec impatience, qu'il ne sait à quoi attribuer le retard du bateau de Guernesey, et il ajoute : « Qu'il est donc heureux qu'on n'ait pas arrêté Tarillon, comme l'avait ordonné le préfet d'Ille-et-Vilaine ! car celui des Côtes-du-Nord et les officiers de la gendarmerie de ce département continuent à montrer en lui la plus grande confiance et à se plaindre que le citoyen Mounier ait paralysé ses moyens en le proclamant espion. »

Le citoyen Boullé n'en avait pas été moins réprimandé, de n'avoir pas été au courant de ce qui se passait. Aussi Moncey, voulant se rendre

compte du fond qu'on pouvait faire sur les préfets d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, chargea-t-il immédiatement le commandant Guistière de faire un rapport sur l'administration de ces deux départements, et, dès le 13 décembre, Moncey pouvait remettre son rapport au Premier Consul, en signalant certains points intéressants pour la suite à donner à cette découverte.

« Le préfet d'Ille-et-Vilaine, y est-il dit, le citoyen Mounier, distingué par ses connaissances, ses talents, est disposé à voir les hommes en optimiste plus qu'en politique... Il désapprouve toute force militaire, et voudrait ne trouver dans la force armée que l'instrument le plus passif. Il censure avec amertume toute « mesure de police « extraordinaire; excellent magistrat dans des « temps de calme absolu, il semblerait peu propre « à faire tête à l'orage dans un département agité. »

« Le citoyen Boullé, préfet des Côtes-du-Nord, beaucoup moins brillant, mais fidèle à l'impulsion du gouvernement, accueille sans préférence marquée les hommes de tous les partis, et cherche à les rallier tous autour du gouvernement. Il observe également les partisans des différents excès, il seconde en tout la gendarmerie. Il serait le premier à offrir toute assistance, pour déjouer toute machination avec fermeté... »

Mais ces renseignements confidentiels sur le caractère de ces deux administrateurs ne parurent pas inspirer une entière confiance dans leur énergie.

Dès qu'on apprit l'insuccès des recherches pour prendre Debar, on envoya l'ordre de faire venir Tarillon à Paris. Le préfet des Côtes-du-Nord lui délivra un passeport. Le Premier Consul voulut le voir, l'interroger : Moncey, Régnier et Desmarests le questionnèrent, et, à la suite de ces comparutions, Bonaparte décida qu'on enverrait un agent spécial de la police secrète à Saint-Brieuc.

« L'affaire, écrit Moncey, était trop importante pour que le Premier Consul ne nommât pas lui-même cet agent. »

Aussitôt Desmarests mande au grand juge qu'il connaît l'homme qu'il conviendrait de choisir.

C'est un nommé Valette.

« Le citoyen Valette, dont le père a été jadis nommé juge à Brest par Fouché, est Breton lui-même. Il a d'ailleurs étudié avec Georges, Penanster et Debar. Je propose de l'attacher à votre ministère, pour suivre le parti de ces individus, et de lui fixer le traitement de trois cents livres par mois, comme agent secret. Je lui tracerai sa marche et les endroits à visiter. »

Bonaparte possédait, dans un tiroir secret de son bureau, un cahier de notes avec renseignements sur l'Ouest, relevé par ce Valette. Ce cahier est aux Archives nationales.

Valette fut agréé par le Premier Consul, qui approuva à Saint-Cloud sa nomination, la signa, l'annota de sa main, décidant en outre qu'on lui verserait trois cent cinquante livres pour son voyage.

CHAPITRE VIII

MISSION SECRÈTE DE VALETTE

Muni de tous les ordres d'exécution et des renseignements nécessaires pour remplir la mission dont il venait d'être chargé, Valette partit aussitôt pour Saint-Brieuc.

Dès son arrivée, il alla se présenter au préfet. Rien ne peut mieux donner une idée de la manière dont agissaient la police, la gendarmerie et l'administration, que la simple lecture des documents suivants (1) ; tout commentaire en atténuerait la valeur.

« Citoyen grand juge, écrit le 28 décembre 1803 l'agent Valette, je me suis rendu, conformément à vos ordres, le 18 décembre dernier, à Saint-Brieuc, où je suis arrivé le 27 décembre du courant, à minuit. J'ai de suite écrit au préfet pour lui demander une audience secrète, qu'il m'a fixée par sa réponse à trois heures de l'après-midi.

(1) F⁷ 6,380-81.

« Je me suis transporté à la préfecture à l'heure indiquée. Je lui ai remis, de votre part, la lettre dont j'étais porteur, en lui donnant par ailleurs communication des pièces qui constatent la mission importante que vous m'avez confiée.

« Nous convînmes ensemble d'une seconde réunion qui s'effectuerait vers les cinq heures du soir. Le citoyen Thomas, capitaine commandant la gendarmerie du département, y fut appelé, ainsi que le secrétaire général de la préfecture.

« On s'occupa longtemps des moyens de s'assurer de la personne de Debar et de ses complices ; nous nous appesantîmes également sur la manière la plus convenable de mettre à exécution l'ordre d'arrestation du particulier Éven, ordre spécial du Premier Consul.

« Après de mûres réflexions, des discussions aussi calmes que sérieuses sur cette mesure, une troisième entrevue et le projet d'une quatrième et dernière avant d'effectuer, dans laquelle le chef d'escadron de gendarmerie La Guistière se trouvera (comme il l'a fait dans la précédente) et sera prié de nous participer de nouveau ses observations particulières, sur le mode le plus expédient pour bien opérer, il fut convenu que je me transporterais à Callac, au domicile du citoyen Éven, avec le citoyen Goudelin, lieutenant de la gendar-

merie de Guingamp, homme entièrement dévoué à ses fonctions.

« Je lui expliquerai le plus adroitement possible les grandes obligations qu'il a au gouvernement, qui, oubliant généreusement le passé, l'a encore investi de sa confiance pour les fonctions aussi délicates qu'honorables de notaire dans un canton.

« Je lui représenterai, de plus, ce qu'il doit à sa famille en général et plus particulièrement à son estimable allié qui vient d'être élevé au Corps législatif. Je lui assurerai que, s'il veut concourir de bonne foi à la capture de Debar, il acquerra les droits à la confiance et même à la gratitude du gouvernement.

« J'ajouterai encore que cette expédition sera conduite avec tant de méthode et de discrétion qu'il n'y sera cité pour rien : et s'il agit en conséquence, il me mettra à même de vous annoncer dans peu les plus heureux résultats de ma mission, et après la saisie du brigand ci-dénommé on ne balancera pas à lui rendre sa liberté.

« Si toutes les exhortations les plus persuasives comme les plus rassurantes ne réussissent point à le faire avouer ses relations avec Debar et à indiquer ses asiles les plus ordinaires, je le traduirai devant le citoyen préfet pour y être interrogé sur ces faits, et il sera ensuite relégué dans les prisons

et tenu au secret, et il y restera jusqu'à ce que vous en ayez autrement ordonné.

« Lorsque l'affaire sera consommée, j'aurai soin de vous instruire des particularités auxquelles elle aura donné lieu.

« Je ne dois pas vous laisser ignorer, Citoyen juge et ministre, que rien n'est au-dessus du zèle que j'ai remarqué dans mes relations avec le citoyen préfet, le secrétaire général, les citoyens Guistière, chef d'escadron, et Thomas, qui tous m'ont paru on ne peut mieux disposés à me seconder dans toutes mes opérations secrètes.

« Salut et profond respect.

« MILLE.

« Saint-Brieuc, ce 30 décembre 1803. »

Les appels que Valette se proposait d'adresser à Éven tombaient mal. En effet, Éven n'avait eu qu'à se plaindre du gouvernement et ne lui avait aucune reconnaissance de lui avoir laissé la place de notaire que son père, ancien subdélégué de l'intendance de Bretagne, occupait depuis longtemps. Entré jeune dans l'administration des domaines où il devait faire carrière, il dut y renoncer; dénoncé au Directoire par les administrateurs des Côtes-du-Nord, il avait été conduit à Paris et incarcéré pendant sept mois à Sainte-Pélagie. Le général Gency, à son retour, le fit de nouveau arrê-

:r, et ce fut pour le délivrer, lui et quelques utres chefs, que Debar prit Saint-Brieuc et ouvrit :s prisons. Les faveurs des hommes au pouvoir e le touchaient guère.

A la suite de la lettre de Valette, il convient l'insérer le rapport du préfet au grand juge, qui :onfirme le récit de l'agent secret.

« Le citoyen Valette, votre envoyé, est ici. Je l'ai ıccueilli avec l'attention due à un agent revêtu de votre confiance et chargé d'une mission au succès de laquelle j'attache le plus grand prix.

« Dès le soir du même jour, j'eus avec lui, en présence du capitaine Thomas et du secrétaire général attaché à mes travaux par devoir et par sentiment, une conférence, dans laquelle je m'attachais à lui faire bien connaître la situation du pays.

« Après avoir discuté et balancé plusieurs expédients, on pensa que le meilleur serait de faire usage de votre mandat du 27 novembre, n° 7743, de se transporter chez Éven, de l'arrêter, de lui faire entrevoir tout le danger de sa position, de 'ébranler fortement par toutes les considérations norales et d'intérêt individuel capables d'influer ur un père de famille, et de tâcher d'obtenir de uite les renseignements propres à courir immédiatement sur Debar.

« Il fut résolu que le citoyen Goudelin serait chargé de l'expédition. Le zèle du citoyen Valette le porte à désirer être de la course en qualité de commissaire civil, revêtu d'une autorité particulière, sous le nom d'emprunt de Mille, qu'il a cru devoir prendre à Saint-Brieuc pour se mieux déguiser. »

En conséquence de toutes ces résolutions, le 31 décembre 1803, à six heures du soir, Goudelin et Mille, accompagnés de gendarmes, arrivèrent à Callac; la brigade de gendarmerie fut requise aussitôt, on dépêcha un homme frapper chez Éven, dont la maison donnait sur la place, pour s'assurer s'il était chez lui.

Sur la réponse affirmative que rapporta le messager, l'ordre fut donné aussitôt de cerner la maison dans le plus grand silence : il faisait très sombre, et le temps était pluvieux. Peut-être espérait-on y saisir Debar.

Voici maintenant le récit de son arrestation et des incidents qui l'accompagnèrent, écrit par Éven lui-même :

« Nous venions de souper, je jouais avec mes deux petites filles près de la cheminée, ma mère et ma femme se tenaient vis-à-vis de nous et travaillaient. On frappe à la porte, on va ouvrir, et le brigadier de gendarmerie, dont je reconnus la

oix, demanda très haut « si le citoyen Éven tait chez lui ». Sur la réponse affirmative du garon, il ajouta qu'il avait besoin de lui parler, vec deux personnes qui l'accompagnaient.

« Ils entrèrent sans plus attendre, et presque ussitôt nous entendîmes un commandement et le ruit des crosses de fusil sur le sol. Ma mère et ma femme tressaillirent, nous nous regardâmes sans dire un mot, les petites filles se cachèrent, effrayées du bruit.

« Le lieutenant Goudelin, qui me connaissait personnellement, me souhaita le bonjour et demanda à m'entretenir en particulier. Il était accompagné d'un autre personnage. Je les invitai à entrer dans mon bureau, et, avant même que nous fussions assis, l'officier de gendarmerie me donna lecture du réquisitoire du préfet et du mandat du grand juge. Il m'annonça en même temps que le citoyen Mille, envoyé spécial du gouvernement, l'accompagnait par ordres supérieurs; puis, après avoir échangé quelques paroles, le lieutenant se retira pour s'assurer si ses hommes étaient à leur poste.

« Je restais donc seul avec le commissaire extraordinaire. A peine la porte refermée, celui-ci, retirant brusquement les lunettes qu'il portait, me lit en me regardant bien en face : « Me recon-

nais-tu? Je suis un de tes anciens camarades du collège de Quimper, je ne suis pas Mille, je suis Valette. »

« Mais rien, ni dans sa personne ni dans sa voix, ne me frappa et n'évoqua chez moi un souvenir. Aussi, voyant mon hésitation, il ajouta aussitôt : « Mon pauvre ami, tu es perdu, tu es trahi, et ta situation est très grave! » En même temps il m'apprenait qu'on avait saisi le paquet de lettres et me demanda où était caché Debar, qui allait, du reste, être pris, car on était sur ses traces.

« Puis il me confia qu'on avait tous les renseignements sur les itinéraires de correspondance et me fit voir une feuille où ceux-ci étaient notés avec les noms des personnes compromises : « Tu vois, ajouta-t-il, qu'il t'est bien inutile de nier. » Mais je me tenais sur mes gardes et je ne me livrais pas.

« C'est alors qu'il se mit à me parler de ma famille, de mes beaux-frères, de mes enfants, auxquels lui-même portait intérêt, et alla même jusqu'à me dire que, dès qu'il avait appris qu'il était question de m'arrêter, il avait demandé à être envoyé dans le pays ; qu'il avait répondu de moi, et qu'il fallait aussi l'aider à me sauver.

« Tu sais où est Debar? C'est lui seul qu'on cherche, il va être pris ; mais si je pouvais dire que c'est de toi que j'ai connu sa retraite, tu n'aurais

plus rien à craindre, et personne ne le saurait. »

« J'affirmais à nouveau que je ne la connaissais pas.

« Comment, riposta-t-il aussitôt, soutenir cela! L'émissaire que tu as vu a su d'une manière certaine que vous aviez passé la nuit ensemble le surlendemain du débarquement. C'était ton chef et ton ami, tout le monde le sait, et je le sais moi-même mieux que personne, car je le connais bien, moi aussi. »

« Comme je restais sans répondre, après un silence, cherchant à m'émouvoir, il m'objurgua de me séparer d'un homme qui serait cause de ma perte. Lassé de l'insuccès de ses efforts et ne pouvant rien obtenir, il m'annonça alors qu'il allait faire appeler le lieutenant et le brigadier pour fouiller mes papiers et perquisitionner toute la maison; puis, s'arrêtant une minute, en me fixant :

« Eh bien, je veux encore te prouver, malgré ton peu de confiance en moi, que je suis cependant ton ami. Écoute, si tu as des papiers compromettants, confie-les à mon honneur ou brûle-les de suite, il n'y a pas de temps à perdre. »

« Malgré la longue expérience que j'avais acquise, malgré la suspicion où j'étais à son égard, je ne pus me défendre de céder à l'appel de cœur qu'il me faisait, et comme d'instinct un dernier

sentiment de conservation personnel me domina; ouvrant vivement un des tiroirs de mon secrétaire contre lequel j'étais appuyé, j'y pris deux lettres que je déchirai rapidement et jetai au feu.

« Je me trouvais debout près de la cheminée, il était à l'autre coin assis. Mon mouvement fut si brusque et si spontané que Valette n'eut pas le temps de m'arrêter le bras; il se leva cependant et se précipita vers l'âtre en me disant : « Malheureux! qu'as-tu fait? Il fallait me remettre ces papiers. »

« Mais il était trop tard! L'une de ces lettres renfermait l'adresse du refuge de Debar, et à ce moment même il s'y trouvait.

« Cette précipitation étrange de Valette me frappa, et j'avais repris tout mon sang-froid, lorsque celui-ci me fit observer de nouveau que je jouais ma tête, que j'allais sacrifier ma famille, que je me perdais bien inutilement; enfin, après plus d'une heure de cette lutte fatigante, il reprit, très excité de n'arriver à rien :

« C'est toi-même qui te condamnes, tu es plus coupable que je ne l'avais cru! » Puis il appela le lieutenant et deux gendarmes pour procéder à une fouille; on ne trouva rien.

« Alors on me ramena dans la salle où se trouvaient les miens, bien anxieux et bien préoccu-

pés : là, en présence du lieutenant, Valette insista de nouveau, et, s'adressant à ma vieille mère et à ma femme, il les conjura, dans l'intérêt de mes enfants, de m'engager à tout avouer sincèrement, puisqu'il y allait de ma vie.

« Personne ne répondit; mes petites filles, sans comprendre ce que cela signifiait, effrayées de cette scène, serrées contre leur mère qui pleurait elle aussi, sanglotaient.

« Voyant l'inutilité de ce dernier appel, Valette fit un signe au lieutenaut Goudelin, et celui-ci me déclara que j'eusse à le suivre à Saint-Brieuc, où je serais interrogé.

« Il était environ neuf heures du soir : je ne fis aucune observation, j'embrassai les miens sans proférer une parole, et, soulevant de terre mes petites filles, je les serrai sur mon cœur. L'aînée, déjà assez grande pour comprendre, s'attachait à moi en pleurant et me disait de rester! Sa mère dut venir la prendre.

« Valette, qui observait cette scène vraiment bien cruelle pour d'autres même que les miens, revenant vers moi, me dit très haut, en me fixant et regardant la petite fille : « Pauvre enfant... Vous l'avez voulu! »

« Hélas! je me souviendrai toujours de cette terrible épreuve. Deux gendarmes se mirent à mes

côtés, je franchis la porte. Il tombait une pluie fine et pénétrante. J'étais si brisé par tant d'émotion, que je suivais machinalement mes gardiens. »

On se mit en route à pied, le lieutenant et Valette à cheval; arrivés à Guingamp vers quatre heures du matin, après un petit repos, ils reprirent le chemin de Saint-Brieuc.

Aussitôt arrivé au chef-lieu du département, le préfet des Côtes-du-Nord écrivait au grand juge :

« Le lieutenant Goudelin et le citoyen Valette arrivent à Callac à six heures du soir. On s'assure qu'Éven est chez lui, on s'y transporte, on le trouve, on le prend à part, on lui donne lecture de mon réquisitoire et de votre mandat.

« Le citoyen Valette, sous le nom de Mille, l'interroge, le presse, fait tout le possible pour l'émouvoir et le déterminer à découvrir la retraite de Debar; il pousse les choses au point de lui promettre en votre nom et au nom du gouvernement, non seulement sa grâce personnelle, mais celle de son beau-frère Penanster, s'il veut satisfaire à sa demande.

« Éven assure que cela est impossible, que Debar est parti pour l'Angleterre.

« En résultat, les citoyens Valette et Goudelin,

ɔrnés à l'arrestation d'Éven, font perquisition ıns son domicile, vérifient ses papiers; ils n'y ɔuvent rien, ni dépôt ni correspondance. Ils déarent à Éven que, puisqu'il s'obstine à ne pas ɛcouvrir la retraite de Debar, ils l'emmènent.

« Ils partent avec Éven, à neuf heures du soir, nt route de nuit, arrivent à Guingamp vers le atin et sont à Saint-Brieuc le 2 janvier avant ıidi.

« On ne peut, ajoute le préfet, exiger plus de iligence. »

Il y a en effet de Callac à Saint-Brieuc seize u dix-sept lieues, et les routes étaient mauaises.

A peine arrivé, car on était pressé, on fit comaraître le prisonnier, « les ordres du Premier ɔnsul étant de faire diligence ».

« Je le questionne, écrit Boullé. Je cherche à le ısposer à dire la vérité, moi d'un côté et le itoyen Valette de l'autre. Nous essayons de l'ébranɛr en lui présentant toutes les considérations éunies : son salut individuel, l'honneur et le bientre de ses enfants, l'espoir d'obtenir du gouverement la grâce de son beau-frère Penanster, le ɔrt que sa conduite peut faire à son autre beauère, directeur des domaines, appelé au Corps léstif; mais on ne put pas obtenir de lui l'aveu de la

retraite de Debar, il avait passé la nuit, il était fatigué. Il paraissait combattre péniblement entre deux sentiments qui l'agitaient : celui de ne pas dévoiler le parti auquel il était lié, et le cri de sa conscience qui le pressait de dire la vérité. »

On le ramena en prison, puisqu'on n'obtenait pas d'aveu, et un nouveau conciliabule eut lieu entre le préfet, le secrétaire général, le commandant La Guistière, Thomas et Valette.

Il ne faut pas oublier que dès que la gendarmerie était en action, le pouvoir civil était tenu de lui céder le pas, ou de n'agir qu'en sa présence.

Il y eut, à ce sujet, un violent conflit peu de mois après entre Mounier, préfet d'Ille-et-Vilaine, et le capitaine Édon, qui prétendait devoir être présent lorsqu'on interrogerait un prisonnier amené par la gendarmerie. Le préfet contesta ce droit, Édon refusa de laisser l'individu qu'on avait présenté et le ramena avec lui. Moncey approuva cette conduite.

Éven fût interrogé de nouveau et dut subir vingt-huit heures de nouvelles inquisitions. On n'obtint de lui que la confirmation de ce que contenaient les lettres, et il refusa de découvrir son ami.

Valette, qui avait promis de ramener Debar, essaya d'un dernier moyen : faire relâcher Éven

:t le surveiller en lui faisant promettre d'aider les ·echerches de l'administration. Le préfet et Thonas n'étaient pas de cet avis, mais l'agent secret nsistait, et ils y consentirent. Éven fut donc remis :n liberté ; on le prévint qu'on l'arrêterait de nou·eau s'il ne tenait pas sa promesse.

Moncey avait été aussitôt prévenu, et Bonaparte, lès le 12 janvier, reçut les interrogatoires. Le grand juge, par ordre, écrivit au préfet :

« J'ai reçu votre intéressant rapport du 5 jan·vier ; le Premier Consul, auquel je l'ai communiqué, y a vu les indices évidents des efforts par lesquels l'ennemi extérieur machine de nouveaux crimes à l'intérieur. Laissez agir Éven, en le surveillant étroitement. Quant à tous les autres individus qui ont eu des communications avec Debar, je vous charge très expressément de les faire tous arrêter.

« Redoublez d'activité, en imprimant le mouvement le plus actif à la surveillance et aux recherches. Entretenez des communications fréquentes avec vos collègues des départements voisins. »

Des mesures extraordinaires de police furent ordonnées en Bretagne. On alla jusqu'à suspendre pendant deux et trois jours toute liberté de circulation, à interdire les embarquements dans les ports, tandis qu'on organisait de Paris des expé-

ditions de gendarmerie d'élite dirigées par des officiers de choix, et qu'on fouillait toutes les maisons suspectes jusque dans les derniers hameaux.

Il semblait que la capture du général Debar eût une importance capitale, ou du moins on voulait lui en donner une, pour grossir le complot.

CHAPITRE IX

MOTIFS ET PLANS DE LA CONSPIRATION

Le Premier Consul, frappé des incidents auxuels la découverte de la correspondance du géral Debar avait donné lieu, et obligé de différer es mesures immédiates qu'il avait ordonnées 'abord, se trouva amené à considérer sous tous es aspects la situation. Avec la rapidité d'assoiation d'idées et la promptitude de décision qui caractérisaient, il entrevit la possibilité de se ervir des éléments qu'il avait sous la main, et 'arriver à hâter peut-être la solution qu'il cherhait depuis longtemps pour exécuter ses secrets esseins.

C'est ce que Desmarest, partie active dans l'enreprise, résumera ainsi plus tard :

« Le sort, par une ironie cruelle, fit éclore l'empire de Napoléon, de la crise préparée pour relever le trône des Bourbons (1). »

(1) *Témoignages historiques.*

Le sort s'appelait Bonaparte, la crise sera cette conspiration qu'on va organiser et à laquelle Fouché et le Premier Consul travailleront d'un commun accord. Elle doit englober dans ses liens tous les chefs justement suspects à l'un ou à l'autre, et particulièrement l'un des anciens compagnons d'armes du général Bonaparte, que celui-ci, avec son esprit jaloux, redoutait comme un ennemi personnel, car, ainsi que le remarque Fauriel, « à mesure que l'établissement de l'Empire était l'objet de toutes les préoccupations de Bonaparte, il devenait plus urgent d'anéantir, ou le crédit, ou la *personne* de l'homme que le Premier Consul et l'opinion publique s'accordaient à regarder comme le centre de toutes les tentatives qui pourraient être faites dans la nation ou dans les armées pour sauver la République ».

Cet homme dont il fallait se défaire d'abord et à tout prix, c'était Moreau, le vainqueur de Hohenlinden, et pour cela, comme on n'avait rien à lui reprocher, il était nécessaire de le compromettre, avec un parti perdu dans l'opinion publique, et auquel il n'appartînt pas, pour pouvoir le frapper ensuite sans crainte, sans que personne osât le défendre! Aussi le vrai complot ne sera pas celui qu'on dénoncera plus tard, avec retentissement, pour tromper la nation, mais bien celui qui, dissi-

mulé derrière les menées imprudentes du parti royaliste, vise au renversement de la République ; celles-ci ne serviront, en effet, qu'à masquer le vrai mobile de l'action qui va s'engager, et que le maître dirige d'accord avec son ancien ministre de la police.

Fouché s'était depuis longtemps rendu compte de la haine à peine cachée qui existait entre le général Bonaparte et le général Moreau, et n'avait cessé d'envenimer encore leur rivalité sourde. Il avait tenu à conserver des relations, bien connues du public, avec l'entourage immédiat de l'hôte de Grosbois, et faisait fréquenter Fresnière, secrétaire particulier du général, par ses affidés. On peut même se demander si l'ancien ministre, dans sa disgrâce, n'avait pas songé à se servir un jour de Moreau et à l'opposer à Bonaparte. Toujours est-il que ce fut lui qui eut la première idée de réconcilier Moreau et Pichegru à une époque plus éloignée.

Pour arriver à ses fins, il se servit, comme intermédiaire, d'un abbé David, qui lui était dévoué, mais bien connu de la police consulaire. La tentative échoua, il est vrai : David fut incarcéré, puis gracié.

Malgré cet insuccès, ce projet très suspect n'avait pas été abandonné, et on y revint lorsqu'il fallut compromettre définitivement Moreau, mais

en changeant d'agent ; on fit sonder Lajolais, ancien compagnon d'armes de Pichegru et de Moreau ; c'était, du reste, un homme d'une honorabilité douteuse, mais que Fouché jugea capable de mener à bien cette délicate mission.

Les démarches nécessaires pour arriver à Pichegru furent reprises et secondées activement par les agences royalistes, toujours empressées d'être bien informées ; par elles on eut des intelligences utiles dans la place. A ce moment-là, la police n'eut plus d'hésitation sur la marche à suivre pour atteindre le but désiré, et Bonaparte put se croire sûr d'arriver à ses fins : il allait entraîner dans *sa* conspiration son principal adversaire et le perdre vis-à-vis de l'armée. On peut dire que Moreau était condamné d'avance à conspirer contre Bonaparte avec Pichegru et les Princes !

Telle était la situation du côté du Premier Consul et de Fouché au moment où va commencer cette campagne étonnante qui, en réalité, sera entreprise à l'aide d'un semblant de conspiration qui n'existe pas !

A l'époque où nous sommes, aux premiers jours de janvier 1804, tout indique que les projets du parti royaliste n'avaient reçu aucun commencement d'exécution, et qu'on pouvait les considérer comme abandonnés

En effet, après avoir à la fin d'août gagné Paris, Georges Cadoudal avait dû y rester caché : tenu à une extrême prudence dans ses relations, c'était au moyen d'intermédiaires, amis personnels, très peu nombreux, qu'il cherchait à s'éclairer sur la situation.

Il n'avait pas tardé à se convaincre de la fausseté des renseignements donnés aux Princes, et n'avait trouvé ni appuis, ni dévouements vrais, près de ceux qui étaient signalés comme les plus décidés; il sentait bien qu'on se dérobait, si on ne se cachait pas.

Le parti jacobin, confondu avec le gouvernement, ne cherchait nullement à se soulever; Fouché, au demeurant, son vrai chef, voyant le pouvoir, — seule chose à laquelle il tînt, — revenir à sa personne, l'avait facilement désorganisé. Il fallait chercher dans les échos de coteries et les conversations de salons les prétendues idées de révolte qui n'existaient que là... et en paroles seulement. Les chefs militaires se tenaient à l'écart, et c'est à peine si on entendait parler de certaines rivalités personnelles, sur lesquelles cependant Méhée avait fondé les plus grandes espérances.

Sa tactique avait été en ceci des plus habiles; comme preuve de sa prétendue bonne foi, il avait

dit aux royalistes : « Je ne suis pas des vôtres, nous agirons pour nous-mêmes, et nous sommes résolus à agir; mais je reconnais que vous avez des troupes plus nombreuses et mieux organisées que nous, et si nous ne réussissons pas, et que vous soyez prêts, vous pourrez profiter de la diversion que nous aurons créée, surtout si vous avez un prince à votre tête. »

C'était cette expectative qui avait déterminé la venue de Georges. Le général breton avait rapidement démasqué le piège; découragé et résolu à ne pas prendre d'inutiles responsabilités, après avoir longtemps lutté contre l'impression d'impuissance qui l'avait frappé, il avait cru devoir exposer la vérité et demander conseil. Son caractère franc et énergique s'était révolté contre cet abandon.

Les rapports adressés par les agences à Londres étaient en contradiction si flagrante avec la réalité, affirmant que la population parisienne attendait, pour se soulever, la présence d'un prince, que le marquis de Rivière, ami particulier du comte d'Artois, s'offrit de venir en France pour en connaître et savoir la vérité.

Le conseil des Princes, à la suite des discussions soulevées par ces incidents, accepta l'offre de Rivière, et celui-ci demanda au général Piche-

gru de se joindre à lui, car lui seul pouvait arriver à Moreau, dont il était nécessaire de connaître les intentions, afin de savoir si vraiment, comme certains l'avançaient, celui-ci était disposé, le cas échéant, à aider les Princes.

Armand de Polignac, Coster Saint-Victor, Russillon et Lajolais se joignirent à eux pour intervenir près de leurs amis.

Ce fut donc pour se renseigner, à la suite de ces pourparlers, que ces diverses personnes résolurent de passer en France.

Ainsi, du côté des royalistes, aucun acte n'était intervenu qui pût donner créance à l'idée d'une conspiration à la veille d'éclater. Il n'y avait eu, en effet, ni entente, ni ordres donnés, ni rassemblements effectués, ni résolutions prises. Aussi fut-ce en toute vérité que Georges put affirmer devant ses juges qu'aucun complot des siens n'existait lorsqu'on l'arrêta, et qu'il ignorait ce que c'était que cette conspiration dont on l'accusait d'être le chef.

CHAPITRE X

LES PRÉPARATIFS DE MISE A EXÉCUTION

La trame habilement tissée par la police enserrait de plus en plus les victimes désignées; elles venaient, du reste, comme d'elles-mêmes se laisser prendre.

Le jour même où Moncey recevait les procès-verbaux contenant les interrogatoires d'Éven, les avis du préfet des Côtes-du-Nord et de Valette, il les remettait au Premier Consul, qui réclama le dossier de Querel et s'informa des dernières nouvelles récemment venues de Londres. La police avait été prévenue du départ de Pichegru; tout donnait à penser que le plan suivi s'exécutait bien, et que Moreau ne tarderait pas à être compromis.

Fouché, alors rentré en grâce, agissait tout en conseillant. Aussi, avant de commencer l'action, se décida-t-on à prendre quelques dispositions jugées utiles pour aller plus loin. Assez d'élé-

ments déjà étaient réunis pour intriguer l'opinion publique et l'agiter.

Le 15 janvier 1804, paraissait au *Moniteur* la nomination, comme gouverneur de Paris, de Murat; c'était non seulement le beau-frère du Premier Consul, mais, ce qui était plus important, un ennemi personnel et acharné de Moreau.

Le 16 paraissait, à l'adresse du tribunat, un article soi-disant littéraire, qui, sous prétexte de féliciter un artiste, Le Not, au sujet d'une statue qu'on venait d'ériger dans la nouvelle salle des séances, avait pour but de dénoncer toute autre chose que le talent du statuaire. Évidemment, il était publié pour préparer l'opinion aux événements qui devaient se dérouler bientôt. C'était comme le prologue de la pièce qui allait se jouer. L'analogie était frappante; on y lisait :

« ... Vous avez déjà rendu compte de l'impression qu'a produite la nouvelle salle des séances du tribunat : deux artistes statuaires ont concouru, par leur belle production, à l'embellissement de cette salle...

« ... Cicéron est représenté au moment où il découvre la conspiration de Catilina : de la main gauche, il tient la liste des conspirateurs; de la droite, les lettres des conjurés.

« Son attitude exprime l'étonnement et la noble

fermeté que déploya ce grand homme dans cette périlleuse et noble circonstance. Ses regards, fixés sur cette liste odieuse, y remarquent avec indignation le nom des personnages les plus illustres et les plus puissants de Rome. Le danger est imminent, les moments pressent; la moindre hésitation, la moindre faiblesse... et Rome ne sera bientôt plus qu'un monceau de ruines et de cendres!

« Mais la sérénité des traits du consul, la résolution courageuse qu'ils annoncent, assurent que la république sera sauvée! »

Au calme voulu qui avait régné jusque-là, va succéder une action active et continue qui ne s'interrompra plus.

« Bonaparte, dit Hyde de Neuville, depuis longtemps instruit des moindres détails de ce complot par des agents chargés d'exciter les conspirateurs en même temps qu'ils les dénonçaient, tenait en quelque sorte tous les fils dans sa main et les dirigeait à son gré; toutes les périodes de cette affaire furent menées et exploitées avec un art profond. » Si Hyde de Neuville avait eu entre les mains les papiers de la police secrète, qui se trouvent aux archives nationales, il n'eût pas été surpris de l'habileté du Premier Consul, passé maître en conspiration.

Tout étant prêt pour agir, l'opinion publique va

être sollicitée à son tour; dans certains milieux, on commence à parler de trahison, de complot, de menaces contre la vie du Premier Consul, de découvertes importantes. Le devoir de la police est d'aggraver toutes ces rumeurs, et elle n'y manque pas.

Les officieux rappellent qu'il y a dans les prisons des scélérats qui ont voulu assassiner le chef de l'État et qui n'ont pas encore été jugés; on dit tout haut qu'il est temps de faire un exemple; on va même jusqu'à oser blâmer le Premier Consul de ne pas songer assez à lui : car il devrait comprendre que son existence est liée, pour ainsi dire, à celle de la nation.

Le 19 janvier, un décret nomme le citoyen Duval commissaire général de la police à Nantes, pour indiquer qu'on pressent de ce côté quelques intatives de la part des brigands.

Bonaparte, comme s'il venait enfin d'être instruit de ces courants d'opinion que sa propre police active, se fâche tout haut et, comme irrité de ces reproches d'insouciance et de toutes ces histoires auxquelles il tient à paraître étranger, ordonne, un jour qu'on en parlait devant lui à nouveau, de lui apporter la liste de tous les gens prévenus d'espionnage ou de machinations politiques, avec la date de leurs arrestations.

C'était là, de sa part, un de ces coups de théâtre ménagés d'avance et dont il était coutumier; il les tenait tout prêts, en attendant le moment de les produire.

« Le Premier Consul, dit Savary, prend la liste qu'on lui apporte, la parcourt ostensiblement; il y remarque parmi les détenus un nommé Picot et un autre, Le Bourgeois, qui avaient été arrêtés depuis plus d'un an à Pont-Audemer... Il en désigna cinq, en disant, comme d'inspiration : « Ou je me trompe fort, ou il y a là quelques hommes informés qui ne manqueront pas de faire des révélations! »

Et il jeta dédaigneusement les listes sur la table, pour bien faire voir qu'il n'y attachait pas plus d'importance.

Le cinquième, que le Premier Consul avait particulièrement désigné comme celui qui devait tout dire, était Querel.

Tous les historiens, en ceci comme en autres choses, se sont copiés et ont répété à cette occasion que l'instinct divinatoire de Bonaparte était prodigieux.

Or, rien n'était plus simple ni plus naturel de sa part. Le lecteur a pu voir, dans les premières pages de ce récit, qu'il connaissait à fond l'affaire de Picot et Le Bourgeois organisée par Fouché;

qu'il avait annoté lui-même de sa main, dès le principe, le dossier Querel, et demandé les moyens de le faire juger comme espion ; bien plus, que le 14 janvier, peu de jours avant cette mise en scène, il avait revu et étudié à nouveau le dossier de cet individu, qu'une note spéciale du préfet du Morbihan lui avait signalé comme un homme bien connu de l'ancien ministre de la police.

Mais c'étaient ces cinq qui avaient été choisis d'avance pour être mis en jugement ; aussi le 25 janvier, à la suite de cette désignation, le grand juge écrivit au gouverneur de Paris :

« Général, je vous adresse les pièces relatives aux nommés Pioger, dit « Sans pitié », — il est détenu à la maison de Bicêtre, Querel, Desol, Picot et Le Bourgeois, qui sont à la maison du Temple ; j'ai prévenu de les tenir à votre disposition.

« D'après les intentions du gouvernement, ils doivent être traduits devant une commission militaire formée par vos ordres.

« Picot et Le Bourgeois sont prévenus et complices du même délit, et il doit être statué à leur égard par un seul et même jugement. Mais Pioger, Querel et Desol étant accusés de crimes différents et n'étant prévenus d'aucune complicité,

il paraît qu'il doit être prononcé à l'égard de chacun d'eux par un jugement séparé et particulier. »

Ces indications, pour la procédure à suivre, avaient leur importance, eu égard au parti qu'on en voulait tirer; aussi tout était calculé et réglé d'avance.

Le 26, la commission militaire, présidée par le général de division Duplessis, se réunit. Elle avait été entièrement composée et choisie par Murat. Desol comparut d'abord; ancien officier de marine, il avait été un des lieutenants de Georges pendant la guerre et avait guerroyé vers Guérande, avec les frères de Sécillon.

C'était un homme dur dans le service, très énergique et fort résolu, mais trop personnel, ce qui lui avait attiré des désagréments. Le préfet de Nantes, Letourneur, ayant appris son départ pour Paris, l'avait signalé aussitôt : « Informé que le nommé Desol ex-chouan, sans principes ni moralité, et que j'ai fait soigneusement surveiller, est dans ce moment à Paris, je dois vous le signaler comme un des hommes les plus dangereux, et je crois son arrestation nécessaire. »

On rechercha en conséquence Desol, qui fut livré par un nommé Mathieu, et le rapport de Savary (note des récompenses) mentionne : « L'Em-

ɔreur a eu la bonté d'accorder trois mille francs à M. Pâques et Mathieu pour l'arrestation de esol et Querel. »

La commission acquitta Desol; il n'y avait rien .e précis contre lui, que la note du préfet de lantes; mais « considérant qu'il résulte des rapɔorts officiels du grand juge que le susdit Louis-ɬené-Charles Desol est suspect, le remet à la disɔosition du gouvernement ».

A sa sortie, il fut appréhendé de nouveau, et ɑcarcéré comne prisonnier d'État. Quant à Pioer, il fut acquitté, mais ramené en prison, où il spionnait les camarades, qu'il livrait ensuite, ɪoyennant les quelques faveurs et adoucissements ɔportés à sa reclusion. Puis vint le tour de Picot ; de Le Bourgeois, détenus depuis février 1803 ɪns des conditions de misères et de tortures frayantes. A part les dépositions des faux téoins salariés de la police, on n'avait rien trouvé ɔntre eux; aussi ne cessaient-ils de réclamer stice.

« Voici, écrivait Le Bourgeois à Desmarest, longmps que je souffre constamment une agonie uelle, sans que vous ayez daigné prononcer sur ma ɔsition! Si l'honneur et la religion n'eussent renu mon bras, j'aurais déjà cherché à attenter à a faible existence... La mort, oui, la mort, est

préférable à l'horrible situation où je suis réduit; envoyez-moi à la plaine de Grenelle ou à l'échafaud; faites-moi conduire dans une forteresse, faites-moi déporter, toutes ces punitions seront plus douces que la cruelle inquisition que l'on exerce envers moi.

« Au nom de l'humanité, faites donc cesser mes souffrances! »

Cette fois, on va accorder à ces deux infortunés la grâce qu'ils sollicitent. La police non seulement n'a plus besoin d'eux, mais il est nécessaire pour servir ses desseins qu'ils disparaissent. Leur exécution sera une nouvelle preuve de leurs crimes, et rendra aux faux témoins qui ont déposé contre eux toute sécurité.

Ils furent prévenus d'embauchage, d'espionnage, de correspondance avec les ennemis de la République, d'attentat à la sûreté de l'État et à la vie du Premier Consul; la commission retint les délits de correspondance avec l'ennemi, d'*attentat prémédité* contre la personne du Premier Consul. Après avoir lu les pièces de la procédure hors leur présence, on les introduisit, et un interrogatoire pour la forme eut lieu. Le Bourgeois ne connaissait pas Georges, et Picot avait servi dans les bandes de Frotté; l'un et l'autre étaient complètement étrangers à la conspiration, à laquelle cependant

ı veut les rattacher, pour lui servir de point de
épart. Après un rapide simulacre de comparu-
on, le président fit retirer les accusés, et aussitôt
l'unanimité la commission les condamna à mort.

« Fait, jugé et clos sans désemparer le 26 et
7 janvier 1804. » Tout cela se passait de nuit pour
e pas perdre de temps.

Six heures après, les condamnés étaient menés
evant le peloton d'exécution. On avait eu le
mps de faire comparaître Querel et de le con-
amner à son tour; au moment où celui-ci sortait
u prétoire, il rencontra le peloton qui allait fusil-
r les autres. C'était fait dans le dessein de frap-
er l'esprit de Querel.

Picot et Le Bourgeois se placèrent devant la
oupe, ils s'étaient présentés sans faiblesse, mais
ns forfanterie; innocents des crimes dont on les
vait chargés, ils n'avaient rien à déclarer ni à
ésavouer. Ils tombèrent en braves, sans laisser
chapper ni une plainte, ni une parole. L'un d'eux
ria simplement : « Vive le Roi ! »

L'odieux Desmarest, qui avait poursuivi ces
alheureux, dans un but inavouable et intéressé,
nsigna, aussitôt l'exécution accomplie, dans ses
otes secrètes, cet aveu : « Ils sont morts coura-
eusement, sans rien avouer ! »

Le cynisme de ce prêtre apostat, qui avait

organisé autour de ses victimes les embûches où il les avait fait tomber et soldé à prix d'or de lâches témoignages, ne se démentit pas; il chercha à ternir leur mémoire, pendant le procès de Georges.

Querel avait pu se convaincre que le même sort allait lui être réservé; au moment d'être passé par les armes, il demanda à parler et à faire des révélations. On semblait avoir prévu ce dénouement, car des ordres avaient été donnés, et aussitôt on prévint Desmarest.

Le 27 janvier, Querel déposait devant le grand juge : « Nous sommes partis de Londres vers la fin d'août, au nombre de sept. Nous nous sommes embarqués à Hastings et avons débarqué entre Dieppe et le Tréport.

« Et ledit Querel a déclaré n'avoir plus rien à nous dire, se recommandant à la commisération du Premier Consul. »

Cette déclaration très succincte n'apprenait rien qui pût éclairer la situation présente. Mais le chef de la police vint seul voir Querel, et n'eut aucune peine à lui arracher l'aveu que Georges était à Paris, qu'il y était venu conduit par ce même Desol, qu'on venait de juger et qui était allé à sa rencontre. Querel, au reste, n'en pouvait savoir plus long, car, outre qu'il n'était pas de ceux auxquels on confie le secret d'une affaire, il n'y

avait pas eu d'entente pour engager une action quelconque.

Cependant la nouvelle de l'arrivée de Georges surprit la police. « Comment, Georges à Paris, écrit Desmarest, et cela depuis août? Après les lettres de Debar, après les affirmations des préfets ! Ce n'est pas possible ! »

On ne pouvait admettre, en effet, que Georges eût pu échapper si longtemps à la vigilance des agents, et que ceux-ci n'eussent relevé aucune trace de sa présence. Mais ne pouvant se refuser à l'évidence, Desmarest laisse entrevoir dans sa lettre du 28 janvier au grand juge toutes ses appréhensions. « Je n'ai aucun doute, poursuivit-il, sur la partie de la déclaration qui concerne l'arrivée de Georges et de sept autres; cela est d'accord avec cette ligne de la lettre de Debar au comte d'Artois où il dit : « *J'ose croire que le géné-* « *ral Georges a reçu de Son Altesse des instruc-* « *tions..... Je ne sais où le prendre et crains que* « *je ne puisse recevoir de ses nouvelles.* » Cette phrase m'a cruellement inquiété, et cependant, dans le même paquet où est la lettre au Prince, il y a une lettre du même Debar pour Georges. On peut craindre que ces six scélérats avec leur chef ne se soient éloignés de Paris. »

Le chef de la police proposa de faire accompa-

gner Querel sur toute la ligne d'arrivée dénoncée par lui, depuis Saint-Leu jusqu'au dernier pied-à-terre ; de reconnaître avec lui les fermes, de faire enlever les fermiers pour les juger, de surveiller toutes les routes et particulièrement celles de Bretagne.

Il y avait en effet le plus grand intérêt à mettre la main sur un chef tel que Georges ; c'était une preuve indiscutable de la réalité de la conspiration.

Une note intime, écrite de la main de Desmarest, est à ce sujet pleine d'enseignements sur la facilité que trouvait la police pour pénétrer, à toute heure de nuit, dans les cachots les mieux gardés, et les historiens, pour nier les crimes qui y furent commis, ne pourront plus arguer de l'impossibilité de parvenir près des prisonniers.

Mécontent et irrité de n'avoir pas été prévenu plus tôt de ces faits par le traître Querel, il consigne sur ses notes le 29 janvier :

« Le temps presse, il faut agir. Je sens dans toutes les parties de Paris comme un trois nivôse depuis deux mois. Je venais de me mettre au lit, à deux heures et demie de la nuit : je me suis relevé exprès ; j'ai pensé à Desol ! Quel regret on aurait eu, si Desol, interrogé le lendemain seulement, eût indiqué les demeures, et qu'on eût

›ris que les coupables les avaient quittées la lle! »

Desmarest s'habilla à la hâte, courut à la pri- ı où était renfermé Desol, se fit ouvrir le cachot celui-ci et, y pénétrant avec une lumière, le ˈeilla brusquement :

« — Où est Georges?

« J'étais convaincu qu'ainsi surpris, il ne résis- ait pas; surtout fatigué comme il l'était, ayant ›i la nuit précédente un jugement. Aussi, sans laisser une minute pour se recueillir, je préci- ais mes questions, lui laissant entendre que je ˈais tout.

« — Vous avez vu Georges, à Paris? Vous avez ité à Saint-Leu? Seul dans la voiture... Vous 'avez ramené à Paris le 2 septembre... lui et trois ıutres?... »

« Il a tout nié, constate tristement le policier. .is ce qui lui a donné de la confiance, comme je en suis aperçu, le lendemain, c'est quand il vit e je lui indiquais Charles Daunais, loueur de ıtures, comme l'ayant conduit à Saint-Leu, ısi que le croyait et l'avait dit Querel; comme tait Charles d'Hozier et qu'il n'est pas loueur voitures, il vit que je n'y étais pas.

« Il en fut de même quand je lui citai M. Vigne- ı, de Saint-Leu, car ce n'est pas M. Vigneron,

mais bien le vigneron de M. Humbert qui a reçu et logé les hommes.

« Aussi, s'apercevant de ces erreurs, Desol me répondit : Faites comparaître M. Daunais et « M. Vigneron », et je n'en obtins pas un mot de plus. »

Battu de ce côté, Desmarest courut vers Querel, et le menaça en lui déclarant que Desol niait tout; mais celui-ci confirma sa précédente déclaration.

« Il y avait donc là un malentendu qu'il me fallait éclaircir : aussi, dès que je connus le lendemain l'affaire de Charles d'Hozier, *je retournai à minuit* voir Desol. »

Ainsi c'était de nuit que se faisaient ces visites, et les portes des prisons s'ouvraient devant les hommes de la police à toute heure : c'est une remarque qui a bien son importance, on le verra lorsque nous aurons à parler de Pichegru.

« Je rectifiai l'affaire de Charles d'Hozier au lieu de Daunais, et sur ses négations, je lui présentai subitement le mandat qui le transférait à l'Abbaye. Il fut atterré, convaincu qu'il allait être fusillé, car il ne voulut même pas emporter ses effets. Mais il tint bon. »

A l'instant Desol fut conduit à l'Abbaye, les fers aux pieds, pour être confronté avec Querel;

celui-ci espérait bien qu'il ne tiendrait pas plus longtemps devant ses affirmations.

L'entrevue eut donc toute la soudaineté que voulait Desmarest, à l'affût des moindres mouvements d'hésitation ou de faiblesse. « L'apparition de Querel (Desol savait qu'il avait été condamné à mort et le croyait exécuté) fut pour le prisonnier un coup de foudre, ajoute Desmarest, car je ne lui avais rien dit ; mais il a toujours nié, en demandant des témoins et disant qu'un homme condamné à mort ne pouvait pas déposer !

« Ce fut alors que j'écrivis de l'Abbaye, à trois heures du matin, au préfet, pour faire fouiller les rues Sainte-Marguerite, Neuve, et Saint-Eustache, et observer les barrières de Clichy et de Saint-Denis.

« Les ordres les plus exprès et les plus multipliés étaient donnés pour arriver à mettre la main sur les hommes de la bande de Georges. »

CHAPITRE XI

PICHEGRU — LAJOLAIS, BOUVET DE LOZIER

Pendant que ces événements préliminaires des arrestations se passaient, Pichegru, débarqué à la falaise de Béville, arrivait à Paris.

Il venait, comme on l'a vu plus haut, constater ce qu'il y avait de vrai dans les nouvelles invraisemblables qui avaient cours à Londres.

Fauriel fait à ce sujet une remarque très judicieuse qui éloigne toute idée de conspiration prête à éclater à ce moment et qui corrobore ce que nous avancions.

« Ce qu'il y a ici de singulier, écrit-il, c'est que ces conjurés se rendaient tous à Paris, où n'étaient pas les véritables forces de leur parti, celles dont ils auraient pu faire usage, pour arriver à leur but.

« Cette conduite était la suite de l'erreur où ils étaient sur le véritable état des choses. Ils croyaient le parti jacobin prêt et décidé à la lutte,

venaient, eux aussi, examiner les chances qu'ils uvaient avoir à intervenir à ce moment. »

Mais les agences de Londres avaient le mot ordre pour activer le mouvement vers Paris, et n constatait, en Angleterre, que les agents partiliers de M. Sullivan poussaient imprudemment l'action; il s'agissait alors de prendre dans les ets de la conspiration le plus de dupes posble.

Pichegru croyait à la puissance de Moreau sur sprit des troupes, au mécontentement de la tion; réfugié à Londres, fatigué de son inaction irrité des procédés qu'on avait à son égard, car était bien à dessein que le Premier Consul resait de le laisser rentrer en France, il écrivait un de ses amis, M. Vienot, de Vesoul : « La haute uissance à laquelle Bonaparte est parvenu n'a en diminué de son ressentiment à mon égard, ais elle ne saurait diminuer non plus la conience de mes droits. Je n'eus en partage que des tigues, des dangers et des privations, et en les ssant, la proscription et l'exil furent ma seule compense. » Ces réflexions si tristes n'avaient it qu'aigrir son caractère. Il avait gardé en luiême un reste de fierté de ses anciennes vicires, et un grand mépris des gens au pouvoir 'il avait bien connus. Son humeur était devenue

taciturne, mais il était resté toujours digne dans sa pauvreté. Il vivait, du reste, à l'écart et n'avait voulu avoir aucune relation avec Mehée.

Dans ces derniers temps, la force des choses l'avait rapproché des princes, et, conservant toujours l'espoir de rentrer dans sa patrie, il avait été touché d'apprendre par Lajolais que Moreau avait gardé de lui un souvenir affectueux, et désirait le voir. Or c'était là une pure invention de Lajolais pour arriver à ses fins. Il se trouvait dans cette disposition favorable d'esprit lorsque le comte d'Artois, avec lequel il avait des relations personnelles, lui demanda de sonder Moreau, qui continuait à se tenir à l'écart, afin de s'assurer si, comme on l'avait affirmé, on pouvait compter sur la coopération de ce général, en cas de soulèvement des partis.

Chacun se rendait compte de l'importance qu'il y avait à s'attacher un pareil auxiliaire dans un moment de trouble.

Pichegru accepta la mission que le parti lui confiait, parce qu'il la considérait comme un devoir d'honneur et de reconnaissance vis-à-vis des princes qui avaient compati à ses misères, et qu'il était flatté de rentrer dans l'estime et l'amitié de son ancien compagnon d'armes, en se rendant à l'invitation de celui-ci.

Aussi, du jour où la police eut acquis la certitude de la venue de Pichegru à Paris, l'œuvre de Fouché était à peu près sûre d'aboutir. En effet, Pichegru était le seul homme qui pût compromettre Moreau avec le parti dont Georges était supposé le chef, et c'était ce qu'on cherchait. Aussitôt débarqué, Lajolais devança l'arrivée du général à Paris et prévint Georges, qui alla au-devant de lui et l'amena à Chaillot, où il logeait.

Deux jours plus tard, Lajolais se présentait chez Moreau et lui annonçait que Pichegru, venu à Paris, l'envoyait lui demander une entrevue chez lui; à cette déclaration, Moreau, très surpris, ignorant les invitations faites en son nom et les sollicitations dont on avait usé vis-à-vis de Pichegru, en le mettant personnellement en cause, refusa de le recevoir; Lajolais, qui voyait échouer sa manœuvre, invoqua près du général des sentiments de compassion et obtint pour cet ancien compagnon d'armes un rendez-vous, mais hors de chez lui. En conséquence, on fixa le soir du 27 janvier entre six et sept heures, près de la Madeleine; il fut bien entendu que Pichegru y viendrait seul; c'était là une preuve de bonté et de condescendance vis-à-vis de son ancien général en chef, que Moreau ne voulut pas refuser.

Dans l'intervalle, Lajolais alla rendre visite à

Rolland, ancien fournisseur des armées, qu'il avait connu jadis. Ce Rolland, très riche personnage, comme tous les fournisseurs de cette époque, avait été lié, par suite de ses fonctions, avec Pichegru et Moreau, et se trouvait encore chargé du service administratif des troupes.

Lajolais, peu réservé et sans doute intéressé à ne pas l'être, crut, en raison des bons rapports existant entre ces différentes personnes, devoir lui confier que l'objet de sa mission était de réconcilier ces deux généraux, qu'une affaire très louche, et calomnieuse peut-être, avait jadis refroidis.

Le jour de l'entrevue arrivé, Lajolais vint chercher Moreau pour le conduire au lieu convenu, et Bouvet de Lozier chez lequel était Pichegru y amena ce dernier.

Au moment d'arriver, Moreau s'informa si, comme cela avait été stipulé, Pichegru serait seul. Lajolais, pensant sans doute qu'il était trop tard pour que le général reculât, ne répondit pas d'une manière catégorique, laissant entendre que Georges accompagnerait peut-être Pichegru. Très contrarié de cette annonce, Moreau, un instant plus tard, sautait à bas de la voiture où il se trouvait, et, au lieu de se diriger vers le côté opposé du trottoir où la rencontre devait se faire, tourna le dos et disparut.

L'entrevue fut donc complètement manquée. Ce fut pour la police un gros mécompte. Elle avait besoin, en effet, de pouvoir affirmer cette rencontre, pour agir contre Moreau, dont l'arrestation, depuis l'arrivée de Pichegru en France, était décidée.

En lisant attentivement les dépositions de Bouvet de Lozier et de Lajolais, on peut se rendre compte des tentatives faites pour obtenir de ceux-ci l'aveu de la rencontre, car, malgré la bonne volonté de l'un et l'incohérence de l'autre, ni Lajolais ni Bouvet de Lozier n'osaient l'affirmer catégoriquement.

L'un déclara que si elle avait eu lieu, c'était aux Champs-Élysées, mais qu'il n'y était pas présent. Lajolais dit dans son interrogatoire : « Si Georges s'est trouvé, comme on le prétend, à l'entrevue du boulevard de la Madeleine, je déclare n'y avoir eu aucune part et ne pas l'y avoir vu. »

De ces dépositions multipliées, des affirmations contenues dans la lettre personnelle de Moreau au Premier Consul, il ressort clairement — et le grand jour de l'audience dissipera tous les doutes — que cette entrevue, sur laquelle la police avait échafaudé son plan d'accusation, n'avait pas eu lieu, et que Georges ne s'y était pas rencontré avec Moreau.

On ne s'était pas arrêté à discuter ces opinions contradictoires, il fallait que cette rencontre à ce moment-là ne pût être mise en doute, et on l'affirma hautement, car c'était la raison d'être des mesures très graves qui allaient être prises. Aussi Desmarest, et Reals représentant de Fouché, placé là pour suppléer à l'insuffisance de Regnier, rapportaient publiquement la chose : qui aurait pu la nier? Il y avait des témoins !

Pichegru, qui n'avait pu aborder Moreau, par suite de l'incident que l'on a lu, se rendit chez le général le 2 février, accompagné de Lajolais et de Victor Couchery. L'entrevue, toute de politesse, fut courte et insignifiante ; mais Moreau, naturellement méfiant, trouvant quelque chose de suspect à ces démarches et n'ayant, par ailleurs, que peu d'estime pour Lajolais, interdit à celui-ci la porte de sa maison, à l'avenir; d'un autre côté, le conquérant de la Hollande, se sentant surveillé et réduit à se cacher, avait fait demander asile à Moreau, qui refusa; il s'adressa alors à Rolland, et celui-ci l'ayant reçu, il en profita pour solliciter, par son entremise, une dernière audience de Moreau.

Préoccupé de ces incidents et de cette ténacité de Pichegru à le vouloir rencontrer, le général lui envoya Fresnière, son secrétaire, pour savoir ce

qu'il voulait ; mais Pichegru n'osa pas se confier à celui-ci et revint en l'accompagnant chez Moreau, qui se trouva ainsi obligé de le recevoir.

Ce fut la seconde et la dernière entrevue qui eut lieu entre ces deux hommes. Elle n'eut pas de témoins. Un seul individu put en savoir quelque chose, ce fut Rolland, qui, à l'humeur témoignée par Pichegru à sa sortie, soupçonna le véritable motif de la présence du général à Paris. Il ne s'en était pas douté jusqu'alors.

Sur les pressantes instances de son hôte, Rolland se rendit près de Moreau ; il devait demander une réponse péremptoire aux ouvertures que Pichegru lui avait faites la veille.

A cette mise en demeure, Moreau aurait répondu :

« Je ne puis me mettre à la tête d'*aucun mouvement*. Si Pichegru fait agir dans un autre sens (et en ce cas je lui ai dit qu'il faudrait que les consuls et le gouvernement de Paris disparussent), je crois avoir un parti assez fort dans le Sénat pour obtenir l'autorité. L'opinion décidera ensuite ce qu'il conviendra de faire. »

D'autre part, dans son interrogatoire, Moreau, ne laissant subsister aucun doute sur les questions qui avaient dû s'agiter entre eux, de restauration monarchique, avait répondu aux ouvertures de

Pichegru à ce sujet « qu'il n'y avait aucun espoir dans ce sens à conserver, que les princes français étaient plus impopulaires que jamais, et que le gouvernement était tellement consolidé, que vouloir l'attaquer serait une pure folie; en tout cas, qu'il ne s'associerait pas à une telle révolution ».

Il est évident que les deux généraux étaient, comme, du reste, le parti royaliste, les jouets d'intrigants, et que la police seule avait pu organiser ces machinations dans un but bien déterminé.

Moreau n'avait nullement sollicité l'arrivée à Paris de Pichegru, et ignorait les menées occultes dont il était entouré. Pichegru avait été la victime des incitations de Lajolais et des émissaires de Fouché. Il croyait Moreau au courant des événements élaborés, on peut le dire, par Mehée. Les naïfs qui s'y étaient laissé prendre s'imaginaient, de bonne foi, que les partis étaient à la veille d'être aux prises. Quant à Moreau, il était plus étranger que quiconque à ces combinaisons qu'il ignorait, et qui étaient loin d'être dans sa manière de voir.

Pendant ce temps, la police était exactement informée, en partie par les confidences de Lajolais, qui peut-être n'avait pas la perception très nette du rôle qu'on lui faisait jouer, et par un neveu de Fouché-Borel, nommé Vitel, agent secret et intime

ami de Fresnière, et encore par un troisième espion qui avait découvert l'asile de Pichegru et avait dénoncé sa présence chez Rolland.

Ce fut à la suite de la dernière entrevue des deux généraux que Bonaparte, sûr de tenir Moreau et craignant la retraite de Pichegru, se décida à marcher de l'avant et à découvrir la conspiration.

Il avait sous la main Bouvet de Lozier et Lajolais, deux hommes dont les témoignages, il l'espérait bien, achèveraient de compromettre le général vis-à-vis de la nation.

CHAPITRE XII

LES ARRESTATIONS — MOREAU

Comme on voulait émouvoir l'opinion, non seulement à Paris, mais en province, afin de faire croire à un mouvement considérable, l'ordre avait été donné, le 6 février, d'arrêter Éven, relâché depuis peu, et les vingt-deux personnes regardées comme complices pour avoir accueilli Debar.

Le même jour, le Premier Consul chargeait le général Savary d'une mission spéciale sur les côtes de Normandie, et lui donnait des instructions secrètes. Celui-ci partait aussitôt à la nuit avec une escouade de gendarmes d'élite. On disait tout haut, dans l'entourage du Consul, qu'il allait surprendre à la côte de nouveaux débarquements, dans lesquels devait se trouver un prince de la maison de Bourbon.

On avait, du reste, commencé à faire quelques arrestations sur les dénonciations de Querel; Troche fils, celui-là même qui avait guidé Georges, était pris à Eu le 2 février, son père le 4; Monier,

nstituteur à Aumale, le 6, et tous trois aussitôt nenés à Paris.

Dans la capitale, on s'occupait activement de ·echercher les complices de Georges, qui, pensait-on, avaient dû y rester cachés.

Le 8 février, Picot, domestique de Georges, fut arrêté chez un marchand de vin, et avec lui Rubin de la Grimaudière. Picot fut fouillé, une carte de fournisseur trouvée sur lui portait une adresse, rue de Saintonge; on y courut et on surprit Roger et Coster Saint-Victor, débarqués tous deux avec Pichegru.

La police chercha d'abord à séduire le domestique de Georges, mais il refusa de rien dire; elle obtint de lui par la violence des déclarations où le vrai se mêlait au faux : il parla de Moreau, qu'il ne connaissait pas, et fut amené à dire que souvent il avait entendu les conjurés citer ce général et regretter que les princes le leur eussent donné comme auxiliaire; il ajouta même que le projet était d'assassiner Bonaparte.

C'est une déclaration que la police aura soin d'inspirer à plusieurs autres prévenus, et il sera facile d'apercevoir la cause et le motif de cette attention.

Bouvet de Lozier, qui avait le titre d'adjudant général de l'armée des princes, fut arrêté le 9 fé-

vrier, comme ayant des relations intimes avec ceux-ci. Il était surveillé depuis longtemps.

Aussitôt pris, on l'interrogea, on lui posa des questions précises, qui ne laissaient aucun doute sur ce qu'il avait été dénoncé, et dont le but à peine dissimulé était de pouvoir incriminer Moreau.

N'en obtenant rien, on le conduisit au Temple; mais le 14 février, dans la nuit, il fut trouvé presque étranglé dans son cachot.

Arraché à la mort par ses gardiens, dit la police, il demanda à être conduit devant le grand juge pour y faire d'importantes révélations; en effet, il dicta et signa de sa main l'étonnante déclaration suivante; elle était bien d'un halluciné, mais c'était le signal de l'arrestation de Moreau.

« C'est un homme qui sort des portes du tombeau et encore couvert des ombres de la mort, qui demande vengeance de ceux qui, par leur perfidie, l'ont jeté, lui et son parti, dans l'abîme où il se trouve. Envoyé pour soutenir la cause des Bourbons, il se trouve obligé, ou de combattre pour Moreau, ou de renoncer à une entreprise qui était l'unique objet de sa mission.

« Je m'explique : Monsieur devait passer en France pour se mettre à la tête du parti royaliste, Moreau promettant de se réunir à la cause des Bourbons; les royalistes rendus en France, Moreau

se rétracte! il leur propose de travailler pour lui et de le faire nommer dictateur... »

Après ce récit conforme, dans ses erreurs voulues, à la version dont la police avait besoin pour poursuivre Moreau, il ajoute :

« Je ne sais quel poids aura sur vous l'assertion d'un homme arraché depuis une heure à la mort qu'il s'était donnée lui-même, et qui voit devant lui celle qu'un gouvernement offensé lui réserve; mais je ne puis retenir le cri de désespoir et ne pas attaquer l'homme (Moreau) qui m'y réduit.

« Paris, 14 février, à minuit.

« *Signé :* BOUVET DE LOZIER et RÉGNIER. »

Le titre d'adjudant général de l'armée royale n'est pas oublié, il suit magistralement la signature de Bouvet : il n'y a pas de petits procédés!

Cette impudente déclaration, dont les termes avaient certes été dictés, prouvait que, dans la nuit des prisons, la torture pouvait avoir raison des consciences les plus résolues.

Avec ce témoignage accablant, Moreau pouvait désormais être arrêté sans crainte. La retraite de Pichegru était connue, car il était suivi; en effet, Moncey avait près de lui presque un agent, dans le jeune Couchery qui accompagnait le général. Ce

jeune homme avait travaillé dans les bureaux de Moncey ; mais en outre un ennemi presque personnel, acharné depuis longtemps après Pichegru, le surveillait : c'était le nommé Roques, dit Montgaillard, connu de la très secrète police sous le nom de *joli clerc*.

Le 14 février au soir, après la déclaration de Bouvet, l'ordre avait été donné d'arrêter, dès le grand matin, le général Moreau.

Cette arrestation était envisagée comme une grosse affaire, car on ne savait pas comment l'opinion publique prendrait cette mesure violente. D'un autre côté, la prudence conseillait de commencer par là ; on s'y était, du reste, préparé d'avance.

En conséquence,

« Le grand juge, ministre de la police, ordonne, en vertu de l'article 46 de la Constitution, d'arrêter le général Moreau, prévenu de complicité avec Georges, Pichegru et autres, de manœuvres tendant au renversement du gouvernement et à l'assassinat du Premier Consul. Ordre de faire perquisition à l'effet de saisir ses papiers, ses correspondances, et autres objets suspects.

« Le 15 février de très grand matin, vers les cinq heures, un chef d'escadron de la légion d'élite, le capitaine Henry et le lieutenant Brochereuil,

accompagnés d'un détachement, se présentèrent rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 3 ; mais Moreau était à sa propriété de Gros-Bois, on y courut, on le rencontra en route près de Charenton, on lui signifia aussitôt l'ordre d'arrestation. »

Bonaparte, fidèle à son système de paraître étranger à ces mesures, imagina une petite scène privée qui ne devait pas manquer d'arriver aux oreilles de son entourage, et que le fidèle Desmarest va nous raconter dans ses *Témoignages historiques*. C'est le même procédé de surprise dont le Premier Consul sera saisi, lorsqu'un mois après, Savary lui apprenant l'exécution du duc d'Enghien, il s'en prendra à Réal pour détourner l'opinion.

« Qu'on se représente Réal portant, à sept heures du matin, la nouvelle de la déclaration de Bouvet de Lozier, au Premier Consul, qui était entre les mains de son valet de chambre Constant.

« — Vous avez donc du nouveau, Réal ?

« — Oui, général, et même tout ce que vous pouvez imaginer de plus fort.

« — Eh bien ! dites... Oh ! parlez devant Constant.

« — Puisque vous l'ordonnez, je vous dirai que Pichegru est à Paris... et que Moreau...

« Napoléon se lève, met la main devant la bouche de Réal, fait dépêcher sa toilette, et dès qu'il est libre : « Voyons cela », dit-il.

« Dès les premières explications, il se tourna en s'éloignant un peu par un mouvement subit et fit de la main, sur sa figure, un geste rapide, mais très sensible, qui parut ou plutôt qui était un signe de croix, — comme c'était bien d'un Italien! — puis il revint tranquillement écouter et dit ces singulières paroles : « Oh! je comprends mainte-« nant les choses... Je vous ai déjà dit que vous « ne teniez pas le quart de cette affaire-là! Eh « bien, à présent même vous n'avez pas tout... « Mais vous n'en saurez pas davantage. »

Moreau pris fut dirigé immédiatement sur la prison du Temple. Mais Réal s'aperçut qu'on avait oublié de perquisitionner chez lui, et Regnier prit en conséquence un second arrêté pour prescrire la fouille au château de Gros-Bois, dans l'espoir de trouver des choses intéressantes. Il envoya des troupes nouvelles pour réparer cette grave omission, parmi celles-ci des cuirassiers pour entourer le parc; mais, ainsi que le témoigne le procès-verbal signé par Pallard, maire, et Noël Gillet, commandant, on ne découvrit rien de suspect.

Interrogé par Régnier, à onze heures du soir

seulement, Moreau nia toute entrevue avec Pichegru.

Le jour même où cela se passait, Rolland, arrêté dans la nuit, comparaissait immédiatement devant Réal. Ses réponses n'apprirent pas ce qu'on attendait de lui; il fut dirigé en conséquence sur la prison de Sainte-Pélagie, et il y resta.

Mais le 20 mars, questionné de nouveau par Réal, après un interrogatoire aussi captieux qu'embrouillé, il dut expliquer ses démarches près de Moreau et les confidences que Pichegru lui avait faites. Rolland se crut trahi par Lajolais et s'abandonna entièrement. Il raconta tout ce qui s'était passé et très particulièrement la réponse faite par Moreau à la demande de Pichegru, que nous avons relatée plus haut.

Cette déclaration reçut aussitôt sa récompense; Rolland fut transféré à l'Abbaye, où il fut traité avec les plus grands égards. Il put même rentrer chez lui pour mettre ordre à ses affaires.

Et comme toutes ces arrestations étaient bien calculées en vue d'arriver à enserrer Moreau dans un cercle de témoignages accablants pour lui, on arrêtait Lajolais.

Dans cette prétendue conspiration, tout se liait.

On n'avait pas arrêté que Moreau; sa maison militaire et ses aides de camp étaient également

poursuivis, et comme on était pressé! Le 16 février même, le général Moncey écrivait au grand juge : « Citoyen, d'après ce que le général César Berthier est venu me dire hier des intentions du Premier Consul relativement au colonel Delelay, premier aide de camp du général Moreau, j'ai expédié, la nuit dernière, un courrier *extraordinaire* à Besançon, pour faire arrêter le colonel. J'ai ordonné une perquisition sévère dans ses papiers. »

De tous ceux qui entouraient Moreau ou étaient attachés à sa personne, seul Fresnière, son secrétaire particulier, échappa. Ce fut certainement à Fouché qu'il dut cette faveur; on fit mine, plus tard, de vouloir le reprendre, mais il se mit facilement à l'abri.

Les craintes qu'avait fait naître cette arrestation s'étant dissipées, il fallait l'apprendre aux troupes et à la population, en les frappant violemment, et pour cela démasquer la machination toute dressée d'avance par la police.

Murat, gouverneur de Paris, fit afficher sous forme d'ordre du jour une proclamation où la menace s'alliait aux plus grossières calomnies.

État-major de Paris.

« SOLDATS,

« Cinquante brigands, reste impur de la guerre

ivile, ont débarqué de nuit sur la falaise de Béville ! Georges et le général Pichegru étaient à eur tête.

« Leur arrivée avait été provoquée par un nomme qui compte encore dans nos rangs, par le général Moreau qui fut remis hier aux mains de a police nationale.

« L'ex-général Lajolais est aux fers, la police st sur les traces de Georges et de Pichegru.

« Dans cette circonstance si affligeante pour le œur du Premier Consul, nous, soldats de la patrie, nous serons les premiers à lui faire un ouclier de nos corps.

« MURAT. »

Autant de phrases, autant d'impostures ; on reconnaît, au style de cette composition, la main de Bonaparte qui avait dû la rédiger. Il convient aussi d'observer que tout y était visé : la trahison, a menace de l'étranger, la guerre civile, l'honneur de l'armée, la vie du Premier Consul ! Et le public apprend en même temps que le gouvernement, devant ce péril extrême, n'a pas hésité et a fait arrêter le vainqueur de Hohenlinden.

Comme pour appuyer cette proclamation, le *Moniteur*, le même jour, publia sous forme d'acte du gouvernement le rapport du grand juge adressé au citoyen Premier Consul.

C'est ce document, élaboré lui aussi d'avance et qu'on tenait tout prêt pour le lancer au moment voulu, qui fut porté à la connaissance de l'armée et du pays tout entier; le Tribunat, le Sénat et la Chambre vont en recevoir les échos retentissants.

... On croit relire le morceau littéraire inséré le 16 janvier au *Moniteur :*

« ... De nouvelles trames ont été ourdies par l'Angleterre... Mais le gouvernement veillait!... Tout à coup les artisans de la conspiration sont saisis, les preuves s'accumulent, Georges et sa bande d'assassins étaient restés à la solde de l'Angleterre !

« Pichegru, dévoilé par cette correspondance que le général Moreau avait adressée au Directoire, Pichegru avait porté en Angleterre sa haine contre sa patrie !

« La perfidie britannique associe Georges à Pichegru, l'infâme Georges à ce Pichegru, que la France avait estimé !

« En l'an onze une réconciliation criminelle rapproche Pichegru et le général Moreau... Deux hommes entre lesquels l'honneur devait mettre une haine éternelle ! Lajolais, leur intermédiaire principal, le général Moreau, sont arrêtés.

« Les effets, les papiers de Pichegru sont saisis, la police suit les traces avec la plus grande activité.

« Je dois ajouter que les citoyens ne peuvent :oncevoir aucune inquiétude : la plus grande ›artie est arrêtée, le reste en fuite.

« RÈGNIER. »

Ce document résume tout le plan de campagne dressé par Bonaparte et par Fouché. On y suit pas à pas les manœuvres de leur police et le cynisme impudent des agents de basses œuvres qui depuis longtemps déjà travaillaient à édifier tout cela.

Mais comme le Premier Consul ne livrait rien à l'inconnu, la veille de la publication de ces documents, il avait mandé aux Tuileries les présidents des trois grands corps de l'État, sous prétexte de leur faire part de la nouvelle, mais en réalité pour arrêter avec eux la mise en scène et leur inspirer, sinon leur commander, la conduite à tenir dans la circonstance.

Il ne manquait jamais, alors qu'il s'agissait de sa personne, de donner à entendre ce qu'il voulait voir faire ou dire.

Mais il convenait d'entourer d'un grand appareil l'*ouverture* de la conspiration. L'*Officiel* du 16 février inséra la convocation des grands corps de l'État. Le rapport qui leur fut présenté avait été rédigé par Le Brun, troisième consul.

La réunion se fit donc le 17 février. Le Tribunat étant entré en séance, on introduisit les con-

seillers d'État Treilhard, Lacuée et Fleurieu. Le citoyen Treilhard donna lecture du rapport du grand juge. Jaubert, qui présidait, répondit :

« Lorsqu'un empire, après de longues secousses, est enfin parvenu à se rasseoir sur ses bases, que pourraient contre lui les efforts de quelques ennemis et le délire de quelques passions ?

« Si notre première pensée est toujours pour le peuple, n'embrasse-t-elle pas le chef qu'il a choisi et que nos cœurs comme notre raison élèveraient chaque jour au rang suprême ?...

« Citoyens, soldats, fonctionnaires, nous répondons à notre siècle, aux siècles à venir, à l'histoire... nous répondons tous de la *vie* de Bonaparte, dont l'existence garantit à la France et sa gloire et sa prospérité.

« Je crois être l'organe du Tribunat en lui proposant de se rendre en corps auprès du Premier Consul, pour lui exprimer toute l'horreur qu'un pareil attentat lui a fait éprouver et le féliciter d'y avoir échappé ! »

Un incident se produisit à ce moment. Le frère de Moreau demanda la parole, pour protester contre les desseins qu'on prêtait au général.

Le samedi 18 février, le Premier Consul, en grand cérémonial, reçut les députations des grands corps de l'État :

Le Tribunat conduit par Jaubert, le Sénat conservateur que présidait Cambacérès, et la députation du Corps législatif, à la tête de laquelle était Fontanes.

Cambacérès prit le premier la parole : « Lorsque le Sénat se réunit auprès de vous, il n'a ordinairement qu'à vous offrir des actions de grâces pour la gloire à laquelle vous élevez la République. Aujourd'hui, il est amené par la profonde indignation dont l'a pénétré le complot qui vient d'être découvert. »

Fontanes : « Les premiers corps de l'État vous portent aujourd'hui les témoignages d'un dévouement que vous exprimerait toute la nation, si elle pouvait se rassembler autour de vous.

« Oui, citoyen Consul, j'en atteste toute la France, elle ne voit son salut que dans vous ! Un grand exemple doit être donné. On est frappé de terreur en songeant qu'un poignard dans la main d'un scélérat obscur pouvait abattre un grand homme et mettre en deuil tout l'Empire dont il est l'appui. »

Bonaparte répondit :

« ... Un grand nombre de complots ont été formés contre ma vie ! Nourri dans les camps, je n'ai jamais mis aucune importance à des dangers qui ne m'inspirent aucune crainte. Mais je ne

puis me défendre d'un sentiment profond et pénible, lorsque je songe dans quelle situation se trouverait aujourd'hui ce grand peuple, si le dernier attentat avait pu réussir! Car c'est principalement contre la gloire, la liberté et les destinées du peuple français que l'on a conspiré !

« Le ciel veillera sur la France et déjouera les complots des méchants. Les citoyens doivent être sans alarmes, ma vie durera tant qu'elle sera nécessaire à la nation. »

Devant ces démonstrations venues d'en haut et dont le récit va être connu de toute la France, nous verrons tous les corps constitués : clergé, armée, marine, administration, fonctionnaires de tous ordres, grandes et petites cités, comme mus par un mot d'ordre, protester et acclamer le Premier Consul. Ce sera comme un nouveau plébiscite, par adresses, incroyables souvent de servilité.

Aussitôt on envoyait aux troupes des exemplaires du rapport du grand juge. Dès le 16 février, à la suite de l'arrestation de Moreau, le général de brigade César Berthier, chef de l'état-major, présentait à Bonaparte la garde consulaire et les corps de la garnison, pour le féliciter d'avoir échappé au complot.

Chose étonnante, les mesures étaient si bien

prises, le siège si bien établi, l'opinion publique tellement affolée que personne n'a cherché à soulever le lourd rideau qui cachait les grossiers ressorts de cette véritable machine infernale. La foule aveugle vint elle-même donner encore plus de poids à cette légende de conspiration, en la répandant autour d'elle.

CHAPITRE XIII

ARRESTATION DE PICHEGRU. — LES ADRESSES, ARMÉE, CLERGÉ, MAGISTRATURE.

Ce fut en pleine effervescence de l'opinion, violemment saisie par ces événements, qu'on décida d'arrêter Pichegru.

Dans la nuit du 29 février, le lieutenant Noirot, avec huit gendarmes d'élite, pénétra dans la chambre qu'il occupait, rue Chabanais, vers deux heures du matin.

« Le général était couché. Réveillé en sursaut, il se défendit intrépidement et lutta, tant que ses forces le lui permirent. Obligé à la fin de se rendre, il fut garrotté et conduit au Temple. »

Voici le récit officiel de cette arrestation inséré dans le *Moniteur :*

« Pichegru a été arrêté aujourd'hui à trois heures du matin. Six gendarmes d'élite et un agent de police entrèrent si brusquement dans sa chambre, qu'il n'eut pas le temps de faire usage des pistolets et du poignard qui étaient sur sa

table de nuit; il a boxé un quart d'heure avec les gendarmes, il a voulu les apitoyer sur son sort, l'un d'eux lui a répondu :

« — Tu viens ici dégouttant de l'or des Anglais, tu t'es fait leur sicaire... Qui trahit sa patrie cesse d'être Français ! »

Cette déclamation du gendarme était faite pour le troupier et la foule. On remit dix louis d'or à chacun des soldats, et Pâques, inspecteur général, toucha douze mille francs.

Cette arrestation a soulevé dans le temps beaucoup de controverses. On ne connaissait pas quel était réellement le dénonciateur de Pichegru. Le *Moniteur* avait bien raconté qu'il avait été trahi par un nommé Le Blanc, un de ses anciens aides de camp. Le public ajoutait qu'il avait reçu pour ce fait cent mille francs de Murat. Bonaparte, dans une lettre qui fait partie de sa correspondance, donne aussi cette version; mais les termes mêmes dont il se sert prouvent bien que cette lettre n'avait d'autre but que de cacher la vérité.

Le Blanc n'avait jamais servi sous Pichegru, qu'il ne connaissait même pas. La somme de cent mille francs était aussi une prime bien considérable, alors qu'il est avéré, même par les notes de police, que celle-ci suivait pas à pas le général,

et n'avait qu'un effort à faire pour le prendre. D'un autre côté, les états détaillés de toutes les récompenses données existent, certifiés véritables par le général commandant la légion d'élite, Savary. La prime versée à chacun, quel que soit le nom de la personne, est indiquée en regard. Ce serait donc la seule somme qui eût été omise à dessein, et pourquoi?

En 1814 parut une petite brochure de seize pages, intitulée : *La vérité dévoilée par le temps, ou Le vrai dénonciateur du général Pichegru.*

L'auteur, un sieur Pierre David Treille, qui fut arrêté en effet quarante-huit heures, pour la forme, et pour avoir la veille de la capture donné un asile au général, expose comment la chose arriva.

« Il avait invité à souper le soir, avec Pichegru, un nommé Le Blanc, qui était son associé et ne connaissait pas, du reste, le général. Celui-ci offrit la chambre qu'il avait au fugitif, qui accepta. Cette chambre communiquait avec le logement de Treille par un long corridor. Le Blanc sortit vers la fin du repas et ne reparut plus. Il alla dénoncer à Murat la retraite du général. L'arrestation eut lieu la nuit. »

Comme cette version peut laisser des doutes dans l'esprit, et faire supposer la complicité de

Treille, celui-ci paye d'audace et termine ainsi son récit :

« J'accuse hautement Le Blanc ; qu'il se défende, si je le calomnie. Je l'accuse ; Le Blanc existe, il est à Saint-Jean de Maurienne. Il savait seul que Pichegru avait demandé un asile chez moi. C'est donc lui qui l'a dénoncé ! »

Cette accusation véhémente, à pareille heure, pouvait surprendre ; mais quand on étudie le style de la brochure, on reconnaît sans peine la façon d'agir du nommé Roques, dit comte de Mongaillard, qui, connaissant le métier et sentant la nécessité de dérouter les recherches, avait inspiré ces quelques pages et les avait à dessein fait publier.

Treille avait dû livrer le général à la prière de son ami Roques, et se sentait coupable ; son ami lui avait conseillé de prendre les devants et de se disculper, craignant lui-même d'être découvert. Ce fut Le Blanc, dont le nom avait été déjà mis en vedette, qu'on chargea de tous les péchés d'Israël.

Au fond, le principal intéressé, c'était Roques lui-même, le vrai dénonciateur de Pichegru et son accusateur. A cette heure où Louis XVIII succédait à Napoléon, il était prudent de donner le change.

Pourvu d'une pension de douze mille francs par l'Empereur, pour les services de haute police et d'espionnage qu'il avait rendus, dissimulés sous la rubrique : *Missions diplomatiques*, il travaillait à se faire allouer une pareille somme par le Roi. On se trouvait dans un temps de violente réaction, et il ne fallait pas qu'un envieux pût lui reprocher d'avoir livré le général.

Or, l'agent secret, l'espion attitré du Premier Consul, dont le nom était porté sur les notes secrètes, n'était autre que le nommé Joli-Clerc, autrement dit : Mongaillard.

C'était lui, en effet, qui avait découvert la présence de Pichegru chez Rolland, l'avait signalée, avait continué à le suivre et à l'épier, et en avait avisé Desmarest. On peut dire, d'après les notes laissées aux archives, que ce fut lui qui persuada Treille et organisa l'affaire de Le Blanc.

Dans la liste des récompenses attribuées à ceux qui ont servi dans cette affaire, se trouve en tête cette indication : « A la personne qui a donné le premier avis de la présence d'un étranger chez Rolland, et qui a continué la surveillance et les avis, ci : trois mille francs. »

Mais sur une seconde copie, on a été moins discret, et le mot *à la personne* est remplacé par celui de *Joli-Clerc*. Dans une autre note qui faisait

partie des avis de ce policier à Desmarest, se trouve cette déclaration :

« Victor (Pichegru) couche cette nuit rue Sainte-Anne. Si le Premier Consul tient à son arrestation, j'ai assez persuadé à mon ami (Treille), et je suis convaincu que cette arrestation importe sous plusieurs rapports, pour promettre qu'il nous sera livré avec les ménagements convenables, et j'ose croire que grâce lui sera faite. Mais je conçois qu'il faut qu'il soit pris pour le procès et pour la conviction. »

Savary dans ses *Mémoires* rapporte la même phrase.

« La manière dont mon ami a eu les renseignements par la Dumesnil et Russillon me persuada que celui-ci (Pichegru) non seulement demeurait chez la Dumesnil, mais qu'il était dans l'appartement de celle-ci quand Pâques y alla... »

Pichegru vient d'être arrêté, et aussitôt Mongaillard fait passer une note à son chef.

Joli-Clerc à supérieur :

« Servi dans la circonstance de la Dumesnil, et il ose toujours espérer une marque de bonté du Premier Consul, comme il l'entend. »

Cela relevait, en effet, de ce que l'on devait appeler plus tard : services diplomatiques.

Le gouvernement était plein d'ardeur ; il voulait qu'on crût à un péril national. En conséquence, le 29 février, les corps délibérants rendaient une loi destinée à intimider les citoyens et à les inquiéter. Elle était aussitôt publiée.

« ARTICLE 1^er^. Le recèlement du nommé Georges et des soixante brigands actuellement cachés dans Paris ou les environs, sera jugé et puni comme le crime principal.

« ARTICLE 2. Sont receleurs ceux qui, à dater de la publication de la présente loi, auront sciemment recélé, retiré ou gardé l'un ou plusieurs des individus.

« ARTICLE 3. Ceux qui auront reçu Pichegru devront le déclarer, sous peine de six ans de fers.

« ARTICLE 4. Ceux qui feront la déclaration dans le susdit délai ne pourront être poursuivis.

« La loi de ce jour sera imprimée, lue et publiée cejourd'hui, sur les places, ponts, quais, carrefours et portes de Paris, par le secrétaire général de la préfecture, assisté de commissaires de police et des officiers de paix; elle sera affichée dans toutes les rues de Paris. »

Une proclamation de Dubois, préfet de police, l'accompagnait.

« CITOYENS,

« La loi qui vient d'être publiée condamne à

mort tous les individus qui recéleraient Georges et les assassins qui l'accompagnent. Ils sont encore dans Paris, d'où il ne leur sera plus possible de s'échapper; que tous les citoyens fassent connaître à la police les individus suspects! que ceux qui les ont recélés ou qui les recéleraient encore profitent des délais que leur donne la loi, afin de se soustraire à son glaive!

« C'est dans cette circonstance que la dénonciation devient véritablement un acte de vertu publique!

« J'ai promis des récompenses à ceux qui aideront la police à s'en saisir; mais la récompense la plus douce pour un Français est d'avoir fait une bonne action, utile à son pays. »

A la suite de ces publications qui émotionnaient au plus haut point toute la population, des agents de toutes les catégories, et, hélas! aussi plusieurs anciens partisans des Princes, étaient venus s'offrir pour faire des recherches.

Parmi ceux-ci, se trouvait un des officiers de Bourmont qui avait fait quelques années auparavant la guerre brillamment; était-ce la misère, la lassitude de l'attente, l'ingratitude du parti, trop commune déjà à cette époque, ou simplement le désir de faire à nouveau parler de lui? Toujours est-il qu'il avait déjà donné des gages de repentir au

gouvernement à l'époque de l'attentat de Saint-Régeant; c'était La Nougarède, le fameux Achille Le Brun; il vint s'offrir avec le nommé Carlos.

« M. La Nougarède et Carlos m'ont offert, écrit Desmarest, une chose que je n'osais pas leur proposer. Ils circulaient déjà secrètement à la recherche de ces hommes, qu'ils connaissent, surtout La Nougarède; maintenant il est convenu qu'ils les chercheront ouvertement.

« Ils parcourront, à cheval et armés, tous les environs de Paris; on pourra leur donner comme compagnons de route des gendarmes déguisés. Ces deux jeunes gens sont pleins de courage et de dévouement, surtout La Nougarède, — l'autre est plus fin; — ils iront chacun de leur côté.

« Il sera bon de s'occuper d'une mesure sérieuse pour faire évacuer Paris, tant aux officiers réformés ou autres qui n'y ont pas besoin qu'aux amnistiés. »

Le grand juge écrit à la suite de cette note : « Approuvée. »

Des factionnaires furent placés le long des murailles de Paris, et défense fut faite de franchir de nuit les barrières; de jour, les officiers de police, la gendarmerie, vérifiaient les passeports; on invitait les citoyens à dénoncer les maisons où ils soupçonnaient qu'on pût cacher quelqu'un. Une

terreur vague planait sur Paris et inquiétait la population.

Comme, en promulgant la loi sur les receleurs de Georges et de ses complices, on avait omis de signaler leurs noms, le *Moniteur* du 7 mars répara cet oubli et donna la liste des brigands chargés par le ministère britannique d'attenter aux jours du Premier Consul. Cette liste comprenait cinquante-neuf individus avec leurs signalements; Moreau y figurait. En même temps on envoyait ces proclamations et les listes aux préfets, aux administrations, à tous les ports. Tous les fonctionnaires recevaient avec l'ordre d'agir celui de féliciter le Premier Consul.

Mais ce qu'il fallait surtout, c'était séparer l'armée de traîtres comme Moreau et Pichegru, et s'assurer l'opinion et le concours de celle-ci. Aussi vit-on les chefs de corps rivaliser de zèle pour envoyer des adresses de félicitations et se solidariser avec le pouvoir. Ce sont là, il est vrai, les traditions de tous les temps et de tous les régimes. Mais jusqu'alors l'armée s'était tenue à l'écart de ces manifestations; elle était restée pour ainsi dire étrangère à la politique, et on avait pu dire, en parlant de certaines époques, que l'honneur français s'était réfugié dans les camps.

Aussi est-il curieux de signaler le mouvement par ordre qui éclata à cette occasion.

Le général Augereau au Premier Consul Bonaparte, quartier général sous Brest.

« Citoyen Premier Consul, les cris d'alarme poussés sur les bords de la Seine ont retenti au fond du Finistère; des guerriers, qu'aucun danger n'eut la puissance d'émouvoir, ont frissonné de crainte, à l'idée des périls qui ont menacé votre existence!

« Ni la vigilance des magistrats, ni le signalement des traîtres, ni les fers dont la justice a chargé leurs parricides mains, ne les eussent point rassurés s'ils ne se fussent confiés à ce génie qui préside à vos destinées, a veillé sur vous, au milieu des combats, et qui a commandé aux flots de respecter vos jours!... »

Baraguay d'Hilliers.

« Citoyen Premier Consul, le bon génie de la France et votre heureuse étoile ont donc encore soustrait votre tête aux poignards des assassins!

« Les détails de l'odieuse trame qui a menacé vos jours sont venus nous surprendre, au milieu de ces camps où nous aiguisions de plus nobles

armes contre l'Angleterre ! Vengeance ! Puissions-nous mourir tous, sous les coups de vos ennemis, pour vous conserver à la France ! »

Davoust.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'ayant donné connaissance à l'armée du rapport du grand juge, l'indignation générale s'est prononcée de la manière la plus énergique. »

Mathieu Dumas, chef de l'état-major général.

« L'armée verra avec étonnement, mais avec la plus vive indignation, que le général Moreau, qui lui-même proclama la trahison de Pichegru, ait souillé sa gloire, jusqu'à s'associer non seulement avec ce général transfuge, soldé par l'ennemi, avili jusqu'à servir ces princes armés contre leur pays, mais encore avec Georges, le chef des assassins. »

26e *division militaire Mayenne, général Lorge.*

« Soldats ! Vous n'entendrez pas sans frémir d'indignation la lecture de cet infernal complot. Mais vos cheveux se dresseront en entendant le nom d'un homme qui servit l'État, qui fut cher aux armées, et qui se trouve associé à ces vils scélérats : *le général Moreau.* »

Contre-amiral Ganteaume — Toulon.

« Nous venons de lire avec terreur les détail[illegible]

contenus dans le rapport du grand juge. Georges roi, Georges brigand, Pichegru et Moreau parjures et dénaturés, voilà donc la quadruple et indigne alliance que nous avons à combattre.»

Après l'armée, ce fut le tour du clergé.

Le cardinal archevêque de Paris, Mgr de Belloy; Bernier, évêque d'Orléans; Étienne-Hubert Cambacérès, et, à la suite, presque tous les chapitres, s'empressent de féliciter le Premier Consul d'avoir échappé aux poignards des assassins.

Dans son mandement, le cardinal archevêque de Rouen disait : « Ouvrez les livres saints, vous y verrez que les chefs de gouvernement sont les oints du Seigneur, qu'il est défendu d'y toucher, qu'on ne doit jamais parler contre les dieux de la terre, ni médire de celui qui est le chef du peuple. Ses ennemis ont vomi sur notre territoire des monstres armés d'un fer meurtrier... La Providence, veillant sans cesse sur notre patrie, a couvert de ses ailes et environné de son bouclier la personne du Premier Consul, a livré à la justice les auteurs de cet horrible attentat.

« A ces causes, nous ordonnons qu'on chante un *Te Deum* d'actions de grâces. »

Le dimanche 18 mars, la messe solennelle demandée par la première demi-brigade de vétérans pour remercier Dieu de l'heureuse découverte

le la conspiration fut célébrée à Saint-Roch et suivie d'un *Te Deum*. Une multitude immense de citoyens remplissait l'église. On ne voyait pas sans attendrissement de braves et vieux soldats rassemblés dans un temple pour la première fois, depuis le 18 brumaire, exercer en corps un acte religieux.

« A Morlaix, patrie de Moreau, écrit le colonel Mignotte, la municipalité n'ayant pas jugé bon d'inviter la garnison au *Te Deum*, la gendarmerie prit l'initiative de faire célébrer à ses frais une cérémonie, où elle se rendit en corps avec la garnison. »

Cette résolution de la gendarmerie, qui avait été commandée pour la circonstance, prouve combien les ordres donnés avaient surtout en vue de mêler l'armée à toutes ces manifestations.

Le Premier Consul voulut que les adresses témoignant du dévouement de toutes les autorités à sa personne fussent « *déposées à ses pieds* ». Elles furent publiées au *Moniteur*, qui eut, pendant plusieurs mois, ses colonnes pleines de formules d'adulation, dépassant tout ce que les despotes auraient pu rêver, en vœux et en félicitations. On allait jusqu'à demander que les jours du sauveur de la nation fussent prolongés bien au delà des bornes de la vie humaine.

Moncey avait donné le premier l'exemple:

« Puisse, écrivait-il, le Premier Consul ne passer à l'immortalité qu'après tous les âges actuels! Puissent sa satisfaction, ses vœux et notre amour reculer encore au delà les bornes de son existence humaine! »

On y voyait de farouches républicains abjurer entre ses mains leurs anciennes opinions et l'acclamer César!

Il n'y avait qu'un cri d'indignation contre les brigands qui avaient cherché à attenter à la vie de ce héros, qu'un miracle seul, proclamait-on, avait pu sauver. La foule excitée était persuadée qu'on avait voulu le poignarder.

Quant aux prétendus assassins, ils étaient encore à se demander comment on avait pu les impliquer dans un pareil complot, et les accuser de crimes qu'ils ignoraient entièrement. Ils se demandaient avec stupéfaction quel était cet attentat qu'on leur reprochait et qui soulevait ainsi toute la France contre eux.

Bonaparte, Fouché et Desmarest étaient seuls dans le secret de cette conspiration, restée leur œuvre.

CHAPITRE XIV

LES ARRESTATIONS EN BRETAGNE

Pendant qu'on agitait ainsi Paris, le Premier Consul faisait envoyer des ordres rigoureux en province pour suivre et rechercher les complices. Il fallait donner à l'affaire les proportions qu'elle devait comporter, afin de bien frapper les esprits et occuper l'opinion.

D'un autre côté, la police semblait craindre que le général Debar, dont l'esprit exalté et décidé était bien connu, ne se résolût à tenter un coup.

Le 1er février, dans un rapport de Moncey au Premier Consul, on lisait : « Je n'avais pas attendu les révélations si importantes que le gouvernement vient de recevoir sur les exécrables complots de ses ennemis, pour ordonner à la gendarmerie une surveillance extraordinaire sur tous les points de la France, spécialement sur les routes qui amènent de l'Ouest. J'avais commandé les mesures que je jugeais les plus propres à fermer les pas-

sages aux auxiliaires de Debar. J'ose assurer le Premier Consul que tous les moyens que la gendarmerie a en son pouvoir sont employés. »

Des gratifications considérables étaient promises, — douze mille francs pour chaque chef livré.

« L'intention du Premier Consul, citoyen général, écrivait Moncey, est qu'il soit accordé une gratification de douze mille livres à celui qui arrêtera les chefs. Il faut le faire savoir. La gratification sera acquittée par la caisse de mon ministère. Veuillez m'adresser votre correspondance à ce sujet, à moi seul. »

Le lieutenant Ghéry, de la gendarmerie d'élite, était expédié en Bretagne avec des hommes de choix. Le chef du 8e escadron de gendarmerie, chargé de seconder la mission de ce lieutenant, apprend à Moncey que tout a été tenté sans succès. Ni les moyens d'espionnage, ni les battues, ni les menaces n'ont réussi. Tout ce qu'ont produit l'intelligence et la finesse est demeuré infructueux.

Aussi Moncey dut-il écrire au grand juge :

« Vous m'avez invité à envoyer, conformément aux intentions du Premier Consul, dans les départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord, un officier sûr et des gendarmes de la légion d'élite. J'avais choisi pour cette importante mission un lieutenant de la légion d'élite, dont l'intelligence

et le dévouement m'étaient garantis par le colonel Savary. J'avais envoyé avec lui un maréchal des logis et deux gendarmes, qui connaissaient bien le pays et qui en parlaient la langue. Ils me paraissent n'avoir manqué ni de zèle, ni d'activité; ils ont, nuit et jour, parcouru tous les arrondissements indiqués, en s'enveloppant du mystère le plus impénétrable; rien n'a transpiré de leur mission, et cependant elle n'a point eu le succès attendu. »

De son côté, le préfet du Finistère annonce qu'on va rétablir partout les cantonnements. Le capitaine de gendarmerie du Morbihan a fait déguiser plusieurs gendarmes qui ont parcouru les diverses contrées où il soupçonnait la présence de Debar; il ajoute : « Du reste, toutes les brigades sont en mouvement et en embuscade pour surprendre sa retraite. »

On expédia encore plus tard Sautereau avec des pouvoirs spéciaux pour requérir les troupes qu'il jugerait nécessaires à ses projets; il pratiqua des fouilles générales et de nouvelles battues.

En haut lieu, on était surpris de ne pas recevoir de nouvelles de l'affaire d'Éven. Celui-ci avait été relâché, d'après les conseils de Valette, qui espérait bien arriver, soit avec son aide, soit

en surveillant ses démarches, à surprendre et à capturer Debar. Mais Éven, de retour dans ses foyers, refusa d'abord de recevoir les émissaires envoyés par son ami; il se sentait surveillé et ne voulait confier à personne la situation qui lui était faite, il savait trop que la moindre indiscrétion des siens le perdrait. Une nuit, il se rendit près du général, et ils convinrent de ce qu'il y avait à faire pour faciliter sa retraite.

D'après les renseignements qu'elle avait, l'administration était persuadée que Debar chercherait à gagner la côte pour s'embarquer. Éven entra dans ses idées; il fit parcourir par des gens à lui une nouvelle ligne de correspondance vers Pontrieux, petit port où remontaient des gabarres; on fit même marché avec un batelier, et celui-ci dénonça le fait au syndic des gens de mer, qui s'empressa de prévenir l'autorité.

Lorsque tout fut préparé, Éven, d'accord avec Debar, dénonça le passage de celui-ci au préfet, à un jour très proche. Le capitaine de gendarmerie fit dresser sept embuscades le long de la route indiquée et cacha sous le vieux château de la Roche-Jagu, dans la rivière même, plusieurs de ses hommes dans des bateaux de sable pendant trois jours. Mais ce fut en vain, ainsi que le marque le rapport du préfet au grand juge : « De fait, Debar

n'a pas tenté ce passage! Éven l'a déclaré depuis au capitaine Thomas. Debar, a-t-il dit, avait changé de résolution! Est-ce un leurre de la part d'Éven pour avoir l'air de faire quelque chose? Est-ce une vérité? Il est difficile de se former une opinion à cet égard. Cependant, ajoute le préfet, on serait tenté de croire que ç'a été un jeu de sa part. »

En effet, Debar, au courant de ce qui se passait, gagnait par l'intérieur le Morbihan et de là les îles.

Le capitaine Thomas se rendit à Callac, interrogea Éven, puis gagna Rostrenen, pour s'enquérir par où Debar avait fui. Il trouva là un nommé Chaton qui lui promit de saisir la première occasion pour prendre ce brigand, mais n'en fit rien.

Le préfet, déconcerté et fort mal mené par ailleurs, donna l'ordre, le 11, d'arrêter L'Hostis Kerhorre, maire de Pestivien, chez lequel avait eu lieu l'entrevue de Debar et d'Éven. Fidèle à son système d'atermoiement, il remit à plus tard d'arrêter les autres complices. Mais ces remises n'étaient pas du goût du Premier Consul, qui réitéra l'ordre de ne garder aucun ménagement et d'arrêter immédiatement tous ceux qui étaient compromis, et tout particulièrement Éven.

« Je vous recommande, écrivait le 30 janvier

le grand juge, la plus stricte exécution des ordres contenus dans ma lettre; le peu de succès des recherches faites contre ce brigand de Debar annonce qu'Éven ne s'est pas véritablement occupé de le faire saisir; on ne peut croire que les facilités qu'il avait précédemment pour le voir aient tout à coup cessé! Il est probable que ses aveux, ses promesses n'avaient d'autre but que d'obtenir sa liberté. Vous devez donc le faire arrêter de nouveau. Vous prendrez les mêmes mesures à l'égard de son beau-père, Penanster. Vous me rendrez compte, sans délai, de l'exécution de ces mesures. »

Le préfet répondit aussitôt : « Je reçois par le courrier d'hier, à six heures du soir, vos lettres des 29 et 30 janvier. Je mande le lieutenant Goudelin et lui donne, en présence du chef d'escadron Gaultier Guistière, connaissance des opérations à faire; je lui remets quinze mandats d'arrêt. Il part demain matin pour les mettre à exécution. J'écris à tous les sous-préfets. »

Le 6 et le 7 février, les arrestations eurent lieu. Le 8, le lieutenant de gendarmerie annonçait qu'il avait arrêté : Éven, Blanchard, Le Bras, Podder, les frères Le Lan, Kerhorre et son domestique. Penanster père fut arrêté par la brigade de Maël-Carhaix. Il était couché, atteint d'une vio-

lente attaque de goutte; tout fut fouillé; on l'emmena, ainsi que : Augustin Chaton, Joseph Paradis, officier de santé; Bastien Conan, Yves Le Caz de Trébrivan, Launay-Allain, directeur des forges Coat-an-Nos; les trois L'Hostis Kerhorre; en tout vingt-deux individus.

Le bruit de ces nombreuses arrestations, dans cette partie du pays breton, fut considérable; il terrifia les populations.

Julien le Roy, mourant, fut pris comme les autres; le maire de Guingamp dût réquisitionner un cheval pour le transporter.

A Saint-Brieuc, à leur arrivée, on les emprisonna. Voici ce que le préfet écrivait sur l'état sanitaire de la prison où ils furent enfermés :

« Deux d'entre eux, Le Roy et Gilles Le Cam, l'un enlevé moribond, sont morts avant d'avoir pu être dirigés sur Paris. Le mauvais air qu'on respire dans cette prison enfante des maladies pestilentielles, dont les ravages sont terribles. »

On ne retint donc les prisonniers que le moins possible; après un nouvel interrogatoire, ils furent dirigés sur Paris, à pied, de brigade en brigade, enchaînés, et cela presque en plein hiver.

Ils durent faire cent vingt lieues dans des conditions effrayantes, à peine nourris, obligés de coucher la nuit dehors, faute d'abris.

« J'ai été forcé, écrit Paradis, de faire ce voyage de cent vingt lieues à pied, par la pluie et la neige, de coucher dans des cachots infects, exposé aux injures de l'air, n'ayant à manger que le pain de la prison. »

Le passage de cette colonne de malheureux impressionnait les populations qu'elle traversait et qui s'attroupaient sur leur chemin; ce spectacle lamentable ajoutait encore aux récits qui arrivaient de la capitale quelque chose de sinistre.

Ce fut le 20 mars que les prisonniers passèrent les barrières. Paris était alors en proie aux plus violentes émotions soulevées par les arrestations récemment accomplies.

Comment se défendre de croire qu'une conspiration formidable ne fût à la veille d'éclater, si d'on n'était arrivé à la prévenir?

CHAPITRE XV

EXPÉDITION SAVARY A LA COTE NORMANDE — DRACKE ET LE DUC D'ENGHIEN

Le 6 février, le jour même où s'opéraient les arrestations dans les Côtes-du-Nord, le Premier Consul donnait l'ordre à Savary de partir pour la Normandie. Troche avait, dans son interrogatoire, déclaré qu'un nouveau débarquement, à la tête duquel on pensait voir un prince, devait avoir lieu incessamment dans les environs du Tréport.

Savary, muni des instructions secrètes de Bonaparte, prit la route de Dieppe le soir même. Il était suivi d'une grosse *guimbarde*, des écuries du Premier Consul, pleine de gendarmes d'élite. Le jeune Troche devait lui servir de guide. Le lendemain à la nuit il traversait Dieppe, ne s'y arrêtant que le temps nécessaire pour se déguiser, lui et sa troupe, et gagnait aussitôt la falaise de Séville.

Le 11 février, il avait pris toutes ses dispositions

et organisé ses embuscades; il écrivit aussitôt à Réal :

« Je suis à mon poste, j'attends Le Maire au pied et au sommet de la falaise... Il sera bien adroit s'il m'échappe. »

Le Maire était le surnom d'Hermely, marin de Locmariaker qui devait être avec le prince.

« Il fait ce soir un temps affreux pour débarquer, et nous n'avons pas d'Anglais en vue... Nous serons à notre poste, mais tout cela ne sera rien, tant que nous n'aurons pas Le Maire.

« 13 février... rien de nouveau. J'ai vu et entretenu la personne qui m'a remis les signaux de la côte. Je lui ai remis de l'argent.

« ... Aujourd'hui le temps est revenu à la gelée, le vent a passé au nord et nous a ramené nos deux lougres; mais la mer est furieuse. Ces lougres ne sont pas avertis, et si le temps le permet la nuit prochaine, nous aurons ces messieurs! J'ai fait détenir un sieur de Montmorin de la ville d'Eu. »

Le 16 février, il écrit à Moncey et lui donne tous les renseignements sur les mesures qu'il a prises.

« Mon général,

« Il a fait un temps superbe hier toute la journée. J'avais beaucoup d'espérances de voir débar-

[uer Le Maire dans la nuit, et je l'ai attendu, au ıaut de la falaise, jusqu'à deux heures du matin. l avait fait, à quatre heures du soir, une manœu-'re qui prouvait évidemment son envie de dé-ıarquer. Il a eu pendant deux heures un homme ı la boule de son mât; mais par suite du grand 'ent il a dû s'éloigner. Aujourd'hui il fait assez ıeau, j'irai l'attendre dans mon embuscade ırdinaire.

« J'ai reçu les trente hommes à pied de la gen-larmerie d'élite, je les ai divisés par brigades de rois hommes, à chacune desquelles j'ai ajouté rois soldats d'infanterie, un homme de cavalerie :t un garde forestier.

« J'ai répandu ces brigades dans les verreries, ıameaux, fermes ou charbonnières des forêts l'Eu à Saint-Jean.

« J'ai ordonné aussi aux sous-inspecteurs de :es forêts de s'établir au centre de leur arron-lissement, et par le moyen des gardes forestiers à :heval de correspondre, deux fois par jour, avec es brigades à pied. Le chef de la 15e légion de ;endarmerie vient de me quitter à Dieppe, et je 'ai fortement engagé à se rendre à Forges et à y :tablir une double chaîne de brigades à cheval et ı pied de Formery, Galifontaine, Forges, Mont-oulin et Sceaux, et d'aller ensuite à Gournay en

établir une troisième par Gournay, Lyon et Pont-de-l'Arche.

« Il doit s'entendre avec les conservateurs de toutes ces forêts pour attacher à chacune d'elles un garde forestier. Alors il sera bien difficile qu'un étranger entre dans le pays sans être découvert sur-le-champ.

« J'ai eu l'honneur de vous adresser, par mon dernier courrier, trois paquets que j'avais moi-même saisis chez des pêcheurs au Tréport. J'y étais à minuit pour cette découverte. Je vous adresse ce qui a été trouvé aussi sous le plancher de l'espion d'Abbeville. Il y a des lettres de change qui pourront conduire à un bon résultat. J'ai gardé l'argent monnayé, que je distribuerai aux gendarmes d'élite et à l'agent de la police d'Abbeville, qui y a si bien donné suite.

« Les pêcheurs devaient encore me remettre un paquet hier, mais leurs femmes l'ont brûlé, lorsqu'elles ont vu leurs maris arrêtés. Je vais demander au ministre de la guerre de m'autoriser à former une commission militaire pour faire juger ces pêcheurs, car jamais un exemple n'a été si nécessaire qu'il ne l'est sur ces côtes-ci. »

Le 3 mars, le général Savary écrit : « Le préfet du département m'informe que vous avez envoyé près de lui un officier de gendarmerie

pour suivre la route que Lajolais a tenue pour se rendre à Paris et découvrir la maison où il a été reçu.

« Lajolais m'ayant déclaré qu'un passeport dont il était porteur, sous le nom de Levasseur, lui avait été remis par Defroy-Frocourt, maire de Saint-Romain, j'ai ordonné de me l'amener. »

« *Au citoyen Réal, conseiller d'État.*

« Je vous envoie, sous l'escorte de Compagnon, maréchal des logis chef de la gendarmerie d'élite, qui a avec lui treize gendarmes, dix-huit prisonniers, dont les noms suivent : Détrimont, père, fils et ses trois filles, Louis Mayon, Hournay mère, sa fille, Élisabeth Oulvigues, Marie Hedoux, Geneviève Dupont, Duponchel, etc. »

Cependant, malgré toutes ses recherches, Savary n'avait obtenu aucun résultat. Aucun débarquement n'eut lieu, et si l'espoir de voir venir un prince de la maison de Bourbon avait réellement existé, on dut se convaincre que de ce côté il n'y avait rien à attendre.

Un seul navire chercha à se rapprocher de la côte, mais le jeune homme chargé de faire les signaux convenus eut le courage de le prévenir de la présence de l'ennemi ; aussitôt il vira de bord et alla débarquer à Guernesey ses passagers,

qui apprirent en arrivant aux îles, le dimanche de la Passion, l'arrestation de Georges. Du reste, Savary, dès le 5 mars, fut rappelé à Paris.

En réalité, ce déploiement de forces sur les côtes de Normandie avait pour but d'affirmer, de propager les rumeurs mises en circulation par la police, sur la prochaine arrivée d'un prince.

En même temps, afin d'être prêt à tout événement, on avait activé, tout en essayant de lui changer de caractère, l'intrigue déjà organisée sur les frontières du Rhin.

Une note de police, écrite par Desmarest, à la date du 4 février, deux jours avant l'envoi de Savary, ne laisse aucun doute à ce sujet : « Je viens de chez le citoyen Réal pour lui dire verbalement ceci : Je lui envoie d'abord les lettres de Munich. Je le préviens que Nîmes est le nom de convention que nous donnerons à *Barco*, dans notre correspondance. » Ce Barco n'est autre que Mehée.

Il s'agit ici de la fameuse correspondance entreprise personnellement par le Premier Consul avec Dracke, ministre d'Angleterre à Munich. Mais comme cette affaire va se relier à la mission Savary, à laquelle, par un détour habile et calculé, elle va servir de corollaire, il est nécessaire de l'expliquer. On se rendra compte ainsi des

procédés employés par Bonaparte, qui, pour parvenir à ses fins, ne reculait devant rien.

Le gouvernement britannique avait à Munich, en Bavière, un représentant du nom de Dracke, diplomate aussi actif que crédule. Il avait été signalé au Premier Consul, qui résolut de le faire servir à ses desseins.

La police consulaire, l'ayant circonvenu par les prétendus agents royalistes à sa solde, s'empara de sa confiance; elle arriva ainsi à lui persuader, sans beaucoup de peine, qu'il pouvait dépendre de lui de se faire livrer les secrets d'État les plus importants à cette époque où s'agitait le projet de descente en Angleterre.

A ce moment, le Premier Consul, ne voulant pas confier à un autre le soin d'entretenir cette importante correspondance, se mit en relation avec Dracke, écrivit et dicta toutes les lettres à lui adresser, inspirant les voies et moyens à employer.

Il donnait dans ces lettres des détails nombreux et vrais sur ses habitudes personnelles, sur sa manière de rédiger ses plans, de dicter ses ordres, et ajoutait que tout le secret de ses opérations se trouvait contenu dans un grand portefeuille noir, toujours confié à M. de Meneval, ou à un huissier de confiance, ancien jacobin, qu'on pouvait corrom-

pre, et afin de donner de la valeur au portefeuille à soustraire, il engageait à en demander cinquante mille livres sterling, promettant par ailleurs de mettre dans les papiers à soustraire telles notes qui en augmenteraient la valeur.

Il faut lire la correspondance de Bonaparte à ce sujet, et notamment ses lettres du 1er novembre 1803, du 24 janvier 1804. (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, de Thiers.)

Le besoin d'obtenir par ce canal d'autres renseignements sur la fameuse conspiration de Moreau et des princes se faisant sentir, on écrivit en conséquence. Mais il fallut constater que de ce côté du Rhin le complot était ignoré, les meneurs de l'affaire n'y ayant aucune relation. Seulement une des lettres écrites amena une réponse de Dracke, mise plus tard en relief, lorsqu'après l'assassinat du duc d'Enghien Bonaparte donna l'ordre d'insérer au *Moniteur* cette correspondance pour expliquer l'enlèvement du prince.

Fouché, à l'affût de tout ce qui se passait, avait rappelé dans ces derniers temps au maître qu'il y avait là, près de la frontière du Rhin, un prince qu'on pouvait impunément faire enlever, et afin de faciliter cette expédition, ils avaient envoyé Mehée à Strasbourg. Il y arriva le 23 février, trouva le concours le plus empressé chez les auto-

ités du Haut-Rhin qu'on avait pris soin d'initier u but du voyage, et put envoyer dès le 1er mars n rapport qui fut mis aussitôt sous les yeux du remier Consul, et qui détermina le rappel de avary.

Une erreur de nom, bien grossière lorsqu'on onge à la moralité des agents employés dans la cir-onstance, et partant bien voulue, fit naître une quivoque, changea le nom de Thumery, émigré ttaché à la personne du prince de Condé, en celui le Dumouriez, et permit ainsi d'en tirer les plus raves pronostics et de se servir de ces affirmations rronées pour justifier les mesures qui allaient tre prises.

CHAPITRE XVI

ARRESTATION DE JULES DE POLIGNAC, MARQUIS DE RIVIÈRE, RUSSILLON, GEORGES CADOUDAL — EXÉCUTION DU DUC D'ENGHIEN

Pendant que le gouvernement s'occupait de la province, à Paris la police redoublait de zèle. Le 4 mars, elle conduisait au Temple Jules de Polignac, le marquis de Rivière; le 6, on surprenait Russillon et Rochelle.

Georges Cadoudal était devenu le point de mire de toutes les recherches; il était difficile, dans ces conditions, qu'il pût longtemps se dérober. Le 8 mars, on connaissait sa résidence, qui était surveillée, et, le 9, Georges, qui habitait avec Joyaut, Burban et Raoul Gaillard, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, quittait son logement pour se réfugier chez le parfumeur Caron, rue du Four-Saint-Germain.

Il partait en cabriolet avec Leridant; mais à l'instant où il montait en voiture, les officiers de paix Petit et d'Estavigny et les inspecteurs Buffet et

niolle, embusqués aux environs, se précipitèrent ır le saisir. Aussitôt Joyaut, Burban et Raoul illard s'élancèrent au-devant d'eux, pour les ousser; la voiture partit grand train, mais les nts ne s'arrêtèrent pas à lutter avec les amis Georges; poussant de grands cris, ils se mirent a poursuite du fugitif par la rue Saint-Jacques a place Saint-Michel.

Georges, qui les voyait par le vasistas de la voie, activait encore sa course; descendant à toute ıre la rue Le Prince, il atteignit le carrefour de léon. A cet endroit, Petit, Buffet et Caniolle vinrent à devancer le cabriolet : Buffet se jeta tête du cheval pour l'arrêter; un coup de pis-t tiré par Georges le frappe au front et l'étend rt. Aussitôt celui-ci saute à bas de la voiture, niolle veut le saisir, mais il est blessé par un ond coup de pistolet; il tombe, mais se relève endant, et, se remettant à poursuivre Georges, allait entrer dans la rue de l'Observance, lui te un coup de bâton sur la tête; Petit et d'Esigny se jettent alors sur celui-ci, d'autres ciens prêtent main-forte, et il dut succomber sous nombre.

On le conduisit à la préfecture de police lié avec e corde, et immédiatement Dubois et Thuriot rent l'interroger.

Desmarest, dont le témoignage ne saurait ici être suspecté, raconte ainsi l'impression qu'il ressentit à la vue de Georges :

« Georges, que je voyais pour la première fois, avait toujours été pour moi comme le Vieux de la Montagne, envoyant au loin ses assassins contre les puissances ! Je trouvais, au contraire, une figure pleine, à l'œil clair, et un teint fleuri ; le regard assuré, mais doux, aussi bien que sa voix ; quoique très replet de corps, tous ses mouvements et son air étaient dégagés ; rien de l'aspect d'un chef de complot, longtemps dominateur des landes bretonnes.

« J'étais présent lorsque Dubois, préfet de police, le questionna. Le calme et l'aisance du prisonnier dans une telle bagarre, les réponses fermes, franches et dans le meilleur langage, contrastaient beaucoup avec mes idées sur lui. »

Georges, dans son premier interrogatoire, avait été vivement questionné au sujet de la venue d'un prince ; il semblait même qu'il dût y avoir à cela une raison grave, dont on ne se rendait pas compte, car Thuriot insista, et Georges ayant affirmé que, quant à lui, il n'eût rien fait en dehors de la présence d'un prince, mais que celui-ci n'était pas venu, on profita de cette déclaration aussitôt pour la commenter et la tourner

contre le prince qu'on voulait surprendre. C'était là le but cherché de cette insistance. Or ce n'était qu'un prétexte, jugé habile, pour légitimer ce qu'on avait déjà décidé.

Dès le 7 mars, Bonaparte, qui prenait toujours ses précautions d'avance, afin d'initier petit à petit ceux qui l'entouraient à ses desseins et leur laisser croire qu'il tenait à les consulter et à recevoir leurs avis, entretenait longuement Talleyrand des nouvelles qu'il recevait de la frontière, sur les menées du duc d'Enghien. Nul mieux que lui ne les connaissait, puisqu'elles provenaient de sa police personnelle, et non des agissements du prince.

Talleyrand appuya sans détour l'opinion, que laissait pressentir le Premier Consul, de se défendre, d'enlever au besoin le jeune prince. Le 8 mars, à la suite de cette conversation, il écrivait à Bonaparte une lettre qui peut se passer de commentaires.

« J'ai beaucoup réfléchi à ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire hier ; la forme du gouvernement qui nous régit est la plus appropriée aux mœurs, aux besoins, aux intérêts de notre pays. Mais ce que l'on ne sent pas moins, en France et même en Europe, c'est que cet ordre de choses, si précieux, tient uniquement à votre personne.

« Les convictions, à cet égard, seraient même à peu près unanimes, si quelques intrigants, mal-intentionnés, n'avaient l'art de semer continuellement des bruits qui tendent à faire croire que vos idées ne sont pas complètement arrêtées, et que vous pourriez tourner vos regards vers l'ancienne famille régnante. Ils vont même donner à entendre que vous pourrez vous contenter du rôle de Monck.

« Cette supposition, répandue avec une grande perfidie, fait le plus grand mal. Voilà qu'une occasion se présente de dissiper toutes ces inquiétudes, la laisserez-vous échapper ? »

Cette lettre résume parfaitement ce que pensait, voulait et avait résolu d'exécuter Bonaparte; il sentait qu'à la veille de rétablir la monarchie à son profit, pour rassurer et retenir les anciens régicides, les terroristes des premières années de la Révolution, aujourd'hui repus et assoiffés de repos, de distinctions et d'honneurs, il fallait prouver par des actes que c'était bien fini de l'ancien régime, qu'aucune transaction ne pouvait intervenir entre le Premier Consul et les Bourbons.

Moreau prisonnier, Pichegru convaincu de trahison, Georges arrêté, le mouvement énergique d'indignation imprimé aux esprits, bien soutenu

par tous les agents, encouragé par les fonctionnaires, jusque dans les derniers villages, il n'y avait plus rien à craindre, on pouvait tout oser.

C'était l'heure de frapper un grand coup et de prouver qu'aucune hésitation ne saurait arrêter le maître. Il était nécessaire de commencer par la tête, et le sang du duc d'Enghien répandu allait sceller l'alliance intime des anciens jacobins et de l'Empire.

Le 10 mars, le lendemain de l'arrestation de Georges, le Premier Consul réunit son conseil; il voulait le consulter sur la décision à prendre au sujet d'un prince qui avait le *cynisme* de venir attendre, pour lui prêter l'appui de son nom et de son bras, la bande de traîtres et d'assassins qui le guettaient.

Or, Bonaparte savait parfaitement que ce qu'il avançait là était faux; il n'avait pu, dans sa correspondance avec Dracke, malgré toutes ses invites, obtenir de lui un renseignement à ce sujet: personne de ce côté du Rhin n'avait eu connaissance de cette conspiration.

Fidèle à sa tactique, mais au fond très maître de lui, le Premier Consul s'était emporté, dès les premiers mots de la discussion. C'était sa méthode d'intimider d'avance ceux dont il semblait demander les conseils, et ainsi de les amener à

craindre, si leur avis était contraire à ce qu'il insinuait ou indiquait, qu'ils n'eussent eux-mêmes plus tard à s'en repentir; il n'entendait pas être contredit.

Il leur dit qu'après la déclaration de Georges, il ne restait aucun doute que le prince en question ne fût le duc d'Enghien. Rien cependant dans la réponse de Georges n'autorisait une pareille supposition.

Le conseil, composé de ses deux collègues, Cambacérès et Le Brun, des ministres des relations extérieures et de la justice, auxquels s'était joint Fouché, rentré complètement en grâce, entendit le rapport de Régnier sur la conspiration.

Talleyrand n'hésita pas à recommander d'enlever le prince, bien qu'il fût en territoire étranger. Fouché l'appuya avec beaucoup d'énergie, et le conseil vota à l'unanimité l'enlèvement sollicité.

Mais pour la vérité historique et la responsabilité des complices, il convient de dire ici que ces délibérations étaient de pure forme. Tout était décidé d'avance, dans l'esprit du Premier Consul, qui voulait seulement sauver les apparences et ne paraître agir que d'après les conseils des autres.

L'enlèvement décidé à l'unanimité, quelle sera la suite à y donner? L'initiative et la volonté

de Bonaparte y pourvoiront. Il faut lire dans le bel ouvrage de Welschinger tout ce drame. Le meurtre du duc d'Enghien, dans les conditions où il fut perpétré, fut l'œuvre voulue du Premier Consul; Talleyrand, comme on l'a vu, avait développé tous les avantages qu'on en retirerait, mais ce fut Savary qui connut la pensée dernière du maître et s'en fit l'exécuteur brutal.

Un mot résume le rôle de Savary à la dernière heure; ce fut celui qu'il prononça dès que la sentence de la commission militaire fut rendue. Assis derrière le fauteuil du président, il surveillait les juges; le verdict prononcé, il se leva et leur dit : « Votre *affaire* est finie, maintenant cela me regarde! » Il ne leur laissa pas même le temps de rédiger l'arrêt; celui qui fut publié avait, comme tous les documents judiciaires de cette époque, été revu et remanié.

Le 21 mars 1804, Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly le 2 août 1772, était exécuté de nuit dans les fossés de Vincennes, après le semblant de jugement d'une commission composée *ad hoc* par Murat, sous la présidence du général Hullin, des colonels Guitton, Bazancourt, Ravier, Rabbe, Barrois, et du rapporteur le major Dautancourt.

Après l'exécution, Boulay de la Meurthe, ra-

contant le retour de Savary à la Malmaison, s'exprime ainsi :

« Le général Savary, arrivé le premier, commença aussitôt le récit de ce qui s'était passé ; à un moment, le Premier Consul l'interrompit et lui dit : « Qu'a donc fait Réal?... » Il fixa un œil attentif sur son aide de camp, devint soucieux et fit plusieurs tours sans rien dire, les mains croisées derrière le dos. »

Lorsqu'on suit pas à pas toutes les hypocrisies et toutes les dissimulations de cet homme, dans cette longue affaire, on peut compléter ce récit comme il a dû se passer en réalité. Comment admettre que Savary, l'impitoyable mameluk, dressé à exécuter à la lettre non seulement les ordres, mais les secrets désirs de son maître, eût pris sur lui de hâter, sans autoriser aucun sursis, une sentence rendue dans d'aussi hâtives conditions, s'il n'avait pas su à quoi s'en tenir sur la volonté de son chef ?

Ce silence de Bonaparte, quand il apprend dans son salon ce qui s'est passé, et son coup d'œil interrogateur, prouvent bien qu'il se souvenait des ordres à demi voilés qu'il avait donnés, et que Savary avait parfaitement compris et exécutés.

La prétendue intervention de Réal restait la

scène obligée pour l'histoire : *Comediante, tragediante !*

Le soir même de l'exécution, raconte Mme de Rémusat, après le dîner à la Malmaison, en présence des familiers de service, de MM. de Fontanes, Murat, Dubois, de conseillers d'État et d'autres fonctionnaires, venus faire leur cour, Bonaparte trouva le moyen d'amener la conversation sur les choses du jour et fit lire les extraits de la correspondance de Dracke. Ces documents n'étaient pas encore publiés; il partit de là pour expliquer que, chef de la Révolution, il devait la soutenir et la défendre dans sa personne.

Du reste, l'ordre fut donné d'insérer cette correspondance dans le *Moniteur,* où elle parut le 25 mars; mais le *Moniteur* se garda bien de dire qu'elle était en grande partie l'œuvre du Premier Consul.

Desmarest, qui avait surveillé tout particulièrement Vincennes, réclamé, à deux fois différentes et en secret, la liste des personnes qui y étaient logées, laissant de côté, comme inutiles, toutes les raisons prétendues d'erreurs commises, ou basées sur le retard de Réal à se rendre près du prisonnier, écrit dans ses *Témoignages historiques :* « Lui-même (le Premier Consul), de peur de dévier de sa résolution, ne consulte personne, précipite

les dernières mesures et fait tout céder à sa volonté puissante. »

Cet épisode sanglant n'avait occupé la police que durant les quelques jours qui séparèrent l'exécution de l'arrestation; et celle-ci fut faite par la force armée qui présida à tous ses détails.

On continuait, il est vrai, de rechercher encore quelques personnes signalées comme de l'entourage de Georges, mais il n'y avait plus là d'intérêt immédiat; ces mesures servaient surtout à maintenir en éveil l'attention publique.

Le 25 mars, Cominges et Pâques se présentèrent 24, rue Jean-Robert, chez le nommé Dubuisson. Ce dernier qui était à sa fenêtre les voit arriver, se retire et ferme sa porte; ils frappent inutilement, enfoncent la porte et trouvent Dubuisson seul, fouillent tout, mais ne trouvent rien; sur l'entrefaite, sa femme rentre, on lui montre des effets semblables à ceux trouvés chez Armand Polignac; elle avoue avoir logé, il est vrai, deux individus dont les noms lui sont inconnus, mais ajoute que depuis quatre jours ces personnes n'avaient pas reparu.

On recommence à nouveau les perquisitions, et cette fois, en cherchant à placer des gendarmes dans l'intérieur de l'appartement pour surprendre les gens qui se présenteraient, le commissaire Pâques dérange une espèce de fontaine posée

sur une planche appliquée contre le mur de la seconde porte d'entrée de l'appartement; en l'attirant à lui, il découvre une ouverture assez large pour le passage d'un homme, passe la main dans cette ouverture et s'écrie aussitôt : « A moi, ils sont ici ! »

Aussitôt les gendarmes se placent au devant et aperçoivent une main tenant un pistolet; un des agents donne sur le poignet de celui qui tenait le pistolet un coup de pointe de sabre, en même temps lui crie de se rendre, car on va faire feu sur eux, puis, ne recevant pas de réponse, tire plusieurs coups de pistolet dans l'intérieur de la cachette, mais inutilement. Personne ne se souciait d'entrer; on avait dû aller chercher du renfort et un détachement du 2e bataillon du 2e régiment de la garde de Paris, requis au poste Saint-Martin.

A la suite des coups de feu, de l'arrivée des soldats, un attroupement considérable s'était formé, non seulement dans la rue, mais dans le quartier. Chacun se demandait ce qu'il y avait là; les individus cachés ne se rendaient pas, malgré les coups de pistolet qu'on tirait encore et les coups de sabre et de baïonnette lancés dans l'ouverture.

Enfin, sur l'ordre donné d'aller chercher des

pompes, pour inonder ces individus dans leur repaire et les empêcher en les inondant de se servir de leurs armes à feu, ainsi s'exprime le rapport de police, tous sortirent; le premier fut Villeneuve, dit Joyaut, dit d'Assas, puis Datry, et enfin un troisième, Burban-Malabry.

On les attacha avec des cordes pour les amener devant le juge. Joyaut et Datry habitaient avec Georges dans son dernier logement. Le 29 mars, la police se décida à arrêter Victor Couchery, rue de Babylone; c'était indiquer qu'on jugeait la liste close, car ce Couchery servait d'espion à Moncey et avait été employé dans ses bureaux.

Le 31 mars, cependant, Pâques arrêtait d'Hozier, dont la capture était importante, à cause de Georges.

En dehors de Paris, le 2 avril, Raoul et Armand Gaillard étaient pris au bac de Mézille, et, le 3, on saisissait Tamerlan à Andilly; enfin, dans les environs de Fougères, Lemercier, Pierre-Jean Cadoudal et Jean Lelan, qui s'étaient sauvés de Paris, étaient pris en rentrant dans leurs foyers.

Aux premiers jours d'avril, toutes les arrestations étaient faites; il ne restait que le général Debar, mais de nouveau le lieutenant Sautereau fut envoyé à sa recherche avec des gendarmes

d'élite et un espion retiré des prisons. Non content de ces mesures, on avait renouvelé aux préfets de l'ancienne Bretagne l'ordre de tout faire pour s'emparer de lui et l'envoyer à Paris même.

CHAPITRE XVII

INTERROGATOIRE DE MOREAU, SA LETTRE AU PREMIER CONSUL

On pouvait maintenant s'occuper de dresser les accusations de manière à les corroborer et à les faire valoir, de relier entre eux les tronçons épars des divers épisodes qu'on avait rassemblés et introduits dans le *tout* de la conspiration. Il fallait, par les interrogatoires, arriver à grouper des faits souvent étrangers à l'affaire et à les y introduire. Il n'y avait que peu de preuves, et on ne pouvait guère s'appuyer que sur des témoignages payés, qu'il fallait étayer, bien loin de pouvoir être soutenu par eux.

La question grave, la véritable fin vers laquelle tout devait tendre, c'était de compromettre Moreau avec Georges, et de ce côté on pouvait redouter que les pièces du procès soumises à un débat public ne pussent supporter dans la discussion ni l'examen des défenseurs, ni celui des accusés eux-mêmes.

Il était indispensable d'être sur ses gardes et de ne pas se contenter des apparences spécieuses de

)mplot que le passé de certains des accusés pou-
ıit autoriser. Ceux-ci, au reste, n'étaient là que
our affirmer par leur présence une entente qu'on
ıvait, dans les régions du pouvoir, n'avoir pas
xisté, et une commission militaire en aurait faci-
:ment débarrassé le Premier Consul, si le but
herché dès le début de cette odieuse machination
'avait été d'atteindre l'honneur et la personnalité
u vainqueur de Hohenlinden.

Ce fut alors que les presses du Premier Consul
nprimèrent, pour la circonstance, le fameux
ıémoire concernant la trahison de Pichegru dans
:s années III, IV et V, « rédigé en l'an VI, par
. de Montgaillard, et dont l'original se trouve
ıx archives du gouvernement ».

Aucun détail n'est à négliger, la date de
ın VI est mise en vedette, pour prouver que si
:dition est nouvelle, le manuscrit est de l'époque.
n s'empressa de répandre partout ce libelle, car
fallait faire remonter l'accord de Moreau et de
ichegru à cette affaire et donner ce qui se passait
:tuellement comme en étant la suite naturelle.

Mais dès les premiers jours de l'instruction,
ırgissait une difficulté qui, si on n'arrivait à la
:nouer d'une façon ou d'une autre, pouvait deve-
r un danger sérieux.

Moreau avait d'abord tout nié; puis, pressé par

l'évidence des témoignages, il reconnut certaines démarches faites près de lui; quant à Pichegru, il s'était renfermé dans un mutisme dédaigneux; on sentait que, n'ayant aucune confiance dans la moralité de ces policiers, il se réservait pour les débats publics, ce qu'il fallait empêcher à tout prix.

Sur ces entrefaites, cédant, dit-on, à des conseils maladroits, Moreau, pour couper court à toutes les inquisitions dont il était l'objet, prit le parti d'écrire une lettre personnelle au Premier Consul, lettre naïve, eu égard au caractère jaloux de son adversaire, mais dont la profonde honnêteté affirmait, autant que ses déclarations, son innocence. Fort donc de sa conscience, il crut qu'en s'adressant à un ancien compagnon d'armes, justice lui serait rendue.

Voici cette lettre, dont le texte a une valeur historique et fait ressortir l'hypocrisie de la réponse qui lui fut faite, en même temps qu'elle prouve à quel point Moreau s'abusait :

« *Le citoyen Moreau au grand juge, ministre de la justice.*

« Citoyen ministre, je vous envoie ci-joint une lettre pour le Premier Consul. Je vous prie, en la lui remettant, de l'engager à la lire avec la plus grande attention.

« Je ne doute pas qu'il n'apprécie la position où je me trouve, et qu'il ne se hâte de prononcer sur mon sort. Général MOREAU. »

« *Le général Moreau au général Bonaparte, Premier Consul de la République française. Au Temple, le 17 ventôse an XII de la République.*

« Voilà bientôt un mois que je suis détenu comme complice de Georges et de Pichegru, et je suis peut-être destiné à venir me disculper, devant les tribunaux, du crime d'attentat à la sûreté de l'État et du chef du gouvernement.

« J'étais loin de m'attendre, après avoir traversé la Révolution et la guerre, exempt du moindre reproche d'incivisme et d'ambition, et surtout quand à la tête des grandes armées victorieuses, où j'aurais eu les moyens de les satisfaire, que ce serait au moment où, vivant en simple particulier, occupé de ma famille et voyant un très petit nombre d'amis, qu'on puisse m'accuser d'une pareille folie. Nul doute que mes anciennes liaisons avec le général Pichegru ne soient les motifs de cette accusation.

« Avant de parler de ma justification, permettez, général, que je remonte à la source de cette liaison, et je ne doute pas de vous convaincre que les rapports qu'on peut conserver avec un ancien

chef, un ancien ami, quoique divisés d'opinion et ayant servi des partis différents, sont loin d'être criminels.

« Le général Pichegru vint prendre le commandement de l'armée du Nord au commencement de la campagne de l'an II. Il y avait environ six mois que j'étais général de brigade. Je remplissais par intérim les fonctions de divisionnaire : content de quelques succès et de mes dispositions, il m'obtint très promptement le grade que je remplissais momentanément. En entrant en campagne, il me donna le commandement de la moitié de l'armée et me chargea des opérations les plus importantes.

« Deux mois avant la fin de la campagne, sa santé le força de s'absenter. Le gouvernement me chargea, sur sa demande, d'achever la conquête d'une partie du Brabant hollandais et de la Gueldre. Après la campagne d'hiver, qui nous rendit maîtres du reste de la Hollande, il passa à l'armée du Haut-Rhin, me désigna pour son successeur; et la Convention nationale me chargea du commandement qu'il quittait. Un an après, je le remplaçais à l'armée du Rhin.

« Il fut appelé au Corps législatif, et alors je cessai d'avoir des rapports fréquents avec lui.

« Dans la courte campagne de l'an V, nous

prîmes les bureaux de l'état-major de l'armée ennemie. On m'apporta une grande quantité de papiers que le général Desaix, alors blessé, s'amusa à parcourir. *Il nous parut*, par cette correspondance, que le général Pichegru avait eu des relations avec les princes français. Cette découverte nous fit beaucoup de peine, et à moi particulièrement; nous convînmes de le laisser en oubli. Pichegru, au Corps législatif, pouvait d'autant moins nuire à la chose publique que la paix était assurée.

« Je pris néanmoins des précautions pour la sûreté de l'armée, relativement à un espionnage qui pouvait lui nuire. Ces recherches et le déchiffrage avaient mis toutes les pièces aux mains de plusieurs personnes.

« Les événements du 18 fructidor s'annonçaient, l'inquiétude était assez grande. En conséquence, deux officiers qui avaient connaissance de cette correspondance m'engagèrent à en donner avis au gouvernement et me firent entendre qu'elle commençait à devenir assez publique, et qu'à Strasbourg on s'apprêtait à en instruire le Directoire.

« J'étais fonctionnaire public et je ne pouvais garder un plus long silence; mais, sans m'adresser directement au gouvernement, je prévins confidentiellement le directeur Barthélemy, l'un de

ses membres, en le priant de me faire part de ses conseils, et le prévenant que ces pièces, quoique assez probantes, ne pouvaient cependant faire des preuves judiciaires, puisque rien n'était signé et que presque tout était en chiffres. Ma lettre arriva à Paris peu d'instants après que le citoyen Barthélemy eut été arrêté; et le Directoire, à qui elle fut remise, me demanda les papiers dont elle faisait mention.

« Pichegru fut à Cayenne, et, de retour, successivement en Allemagne et en Angleterre. M. David, oncle du général Souham, qui avait passé un an avec lui à l'armée du Nord, m'écrivit que le général Pichegru était le seul des fructidorisés non rentrés; il me mandait qu'il était étonné d'apprendre que c'était sur ma seule opposition que vous vous refusiez à permettre son retour en France. Je répondis à M. David que, loin d'être opposant à sa rentrée, je me ferais, au contraire, un devoir de la demander. Il communiqua ma lettre à quelques personnes, et j'ai su qu'on vous fit positivement cette demande.

« Quelque temps après, M. David m'écrivit qu'il avait engagé Pichegru à vous demander lui-même sa radiation, mais qu'il ne voulait la demander qu'avec la certitude de l'obtenir; qu'au surplus, il le chargeait de me remercier de la réponse que

avais faite à l'imputation d'être l'opposant à sa ntrée, qu'il ne m'avait jamais cru capable 'un pareil procédé, et qu'il savait même que dans affaire de la correspondance de Klinglin, je n'étais trouvé dans une position très délicate. M. David m'écrivit encore trois ou quatre lettres très insignifiantes sur ce sujet. Depuis son arrestation, il m'écrivit pour me prier de faire quelques démarches en sa faveur. Je fus très fâché que l'éloignement où je me trouvais du gouvernement ne permît pas d'éclairer votre justice à cet égard, et je ne doute pas qu'il n'eût été facile de vous faire revenir des préventions que l'on aurait pu vous donner.

« Je n'entendis plus parler de Pichegru que très indirectement et par des personnes que la guerre forçait de revenir en France, depuis cette époque jusqu'au moment où nous vous trouvons.

« Pendant les deux dernières campagnes d'Allemagne, et depuis la paix, il m'a été quelquefois ait des ouvertures assez éloignées, pour savoir 'il serait possible de me faire entrer en relation vec les princes français. Je trouvais tout cela si idicule que je n'y fis pas même de réponse.

« Quant à la conspiration actuelle, je puis affirmer également que je suis loin d'y avoir eu la oindre part. Je vous avoue même que je suis à

concevoir comment une poignée d'hommes épars peut espérer de changer la face de l'État, et de remettre sur le trône une famille que les efforts de toute l'Europe et la guerre civile réunis n'ont pu parvenir à y placer, et que surtout je fusse assez déraisonnable, en y concourant, pour y perdre le fruit de tous mes travaux qui devraient m'attirer de sa part des reproches continuels.

« Je vous le répète, général, quelque proposition qui m'ait été faite, je l'ai repoussée par opinion et regardée comme la plus insigne de toutes les folies ; et quand on m'a présenté les chances de la descente en Angleterre comme favorables à un changement de gouvernement, j'ai répondu que le Sénat était l'autorité à laquelle tous les Français ne manqueraient pas de se réunir en cas de troubles, et que je serais le premier à me soumettre à ses ordres.

« De pareilles ouvertures faites à moi, particulier isolé, n'ayant voulu conserver aucune relation ni dans l'armée, dont les neuf dixièmes ont servi sous mes ordres, ni avec aucune autorité constituée, ne pouvaient exiger de ma part qu'un refus.

« Une délation répugnait trop à mon caractère; presque toujours jugée avec sévérité, elle devient odieuse et imprime un sceau de réprobation sur

:lui qui s'est rendu coupable vis-à-vis des per-
›nnes à qui on doit de la reconnaissance, et avec
ui on a eu d'anciennes liaisons d'amitié. Le
evoir même quelquefois peut céder au cri de
opinion publique.

« Voilà, général, ce que j'avais à vous dire sur
nes relations avec Pichegru. Elles vous convain-
:ront sûrement qu'on a tiré des indications bien
'ausses et bien hasardées de démarches et d'ac-
tions qui, peut-être imprudentes, étaient loin
d'être criminelles, et je ne doute pas que si vous
m'aviez fait demander sur la plupart de ces faits
des explications, je me serais empressé de vous
les donner; elles vous auraient évité les regrets
d'ordonner une détention, et à moi l'humiliation
d'être dans les fers et peut-être d'être obligé
d'aller devant les tribunaux dire que je ne suis
pas un conspirateur et appeler à l'appui de ma
justification une probité de vingt-cinq ans qui ne
s'est jamais démentie, et les services que j'ai
rendus à mon pays.

« Je ne vous parlerai pas de ceux-ci, général,
'ose croire qu'ils ne sont pas encore effacés de
'otre mémoire ; mais je vous rappellerai que si
'envie de prendre part au gouvernement de la
'rance avait été un seul instant le but de mes
ervices et de mon ambition, la carrière m'a été

ouverte d'une manière bien avantageuse, quelques instants avant votre retour d'Égypte, et sûrement vous n'avez pas oublié le désintéressement que je mis à vous seconder au 18 brumaire.

« Des ennemis nous ont éloignés depuis ce temps ! C'est avec bien des regrets que je me vois forcé de parler de moi et de ce que j'ai fait. Mais dans un moment où je suis accusé d'être complice de ceux qu'on regarde comme agissant d'après l'impulsion de l'Angleterre, j'aurai peut-être à me défendre moi-même des pièges qu'elle me tend.

« J'ai l'amour-propre de croire qu'elle doit juger du mal que je puis encore lui faire, par celui que je lui ai fait. Si j'obtiens, général, toute votre attention, alors je ne doute plus de votre justice.

« J'attendrai votre décision sur mon sort avec le calme de l'innocence, mais non sans l'inquiétude de voir triompher les ennemis qu'attire toujours la célébrité. Je suis avec respect

« Le général MOREAU. »

Cette lettre était la pire défense que pût présenter Moreau. Outre une vérité lumineuse qui ne laissait rien dans l'ombre et jetait sur les faits qui s'étaient passés une clarté pleine d'honnêteté

t de bon sens, elle constatait, en l'affirmant ıautement, la personnalité militaire de celui qui 'écrivait. Le Premier Consul n'admettait pas que Moreau pût se croire autre chose qu'un subalterne.

Aussi, lorsque celui-ci rappelait que les neuf lixièmes de l'armée avaient servi sous ses ordres, ue pendant vingt-cinq ans il n'avait cessé de endre service à son pays, et qu'il aurait pu, s'il 'avait voulu, prendre part au gouvernement de a France, il soulignait les raisons mêmes pour esquelles il fallait se débarrasser de sa personne.

Si Moreau avait été un homme politique, il ıurait compris déjà depuis longtemps que Bona- ɔarte voulant être le maître absolu, lui, Moreau, ɔouvait être de trop, et puisqu'on ne l'avait pu ıcheter ni gagner, il devait disparaître.

Quoi qu'il en soit, malgré toute son habileté, il ɜtait impossible à Bonaparte de répondre à cette ettre directement et de témoigner ainsi à son ıncien compagnon d'armes de son désir de dis- ɜiper toutes les erreurs qui pouvaient exister ɜntre eux.

Il n'eut, du reste, de ce côté aucune hésitation lans la conduite à tenir à l'égard du général, et oici la lettre astucieuse et vraiment cynique dans a prétendue légalité que le Premier Consul lui t répondre :

« *Le grand juge au général Moreau.*

« Le 17 ventôse an XII.

« J'ai mis, Citoyen général, aujourd'hui à onze heures du soir, votre lettre de ce jour sous les yeux du Premier Consul.

« Son cœur a été vivement affecté des mesures de rigueur que la sûreté de l'État lui a commandées. A votre premier interrogatoire, et lorsque la conspiration et votre complicité n'avaient point encore été dénoncées aux premières autorités et à la France entière, il m'avait chargé, si vous m'en aviez témoigné le désir, de vous mener à l'heure même devant lui. Vous eussiez pu contribuer à tirer l'État du danger où il se trouvait encore.

« Avant de saisir la justice, j'ai voulu, par un second interrogatoire, m'assurer s'il n'y avait pas de possibilité de séparer votre nom de cette odieuse affaire; vous ne m'en avez donné aucun moyen !

« Maintenant que les poursuites juridiques sont commencées, les lois veulent qu'aucune pièce à charge ou à décharge ne puisse être soustraite aux regards des juges, et le gouvernement m'a ordonné de faire joindre votre lettre à la procédure. »

Quand on se rappelle que tout avait été orga-

isé autour de Moreau pour en faire un conspi-ateur malgré lui, et que ce sont ces mêmes oliciers qui viennent invoquer ici l'impossibilité ù les place la loi de lui rendre justice sur-le-hamp, on comprend qu'il n'avait rien à atten-re de l'avenir.

Ni l'interrogatoire du 25 pluviôse, fait à onze eures du soir par le grand juge le jour de l'arres-ıtion, ni celui du 29, ne mentionnent ou ne lais-ɜnt soupçonner les offres faites de voir le Pre-ıier Consul, encore moins celles de s'entretenir vec lui. La lettre si détaillée de Moreau n'y fait, u reste, aucune allusion.

CHAPITRE XVIII

LE PRÉTENDU SUICIDE DE PICHEGRU

L'espoir caressé était de mettre, par suite de leurs dépositions, Moreau et Pichegru aux prises et de les accuser l'un par l'autre. Les aveux de Bouvet de Lozier, de Rolland et de Lajolais étaient loin de concorder, au sujet de l'entrevue du boulevard de la Madeleine. La lettre de Moreau à ce sujet le disculpait entièrement.

On croyait amener Pichegru à contredire les uns ou les autres, et par l'acrimonie de pareils débats irriter l'amour-propre des deux généraux, en réveillant d'anciens souvenirs.

Mais dès les premiers interrogatoires il ne fut pas difficile de se convaincre qu'on s'était trompé.

Moreau, après les explications qu'il avait données au Premier Consul, ne voulut plus rien ajouter; quant à Pichegru, il n'y eut pas chez lui un moment d'hésitation, il nia tout, refusant de répondre.

En relisant ses longs interrogatoires, le lecteur

devine le dédain plein de hauteur avec lequel il traita les magistrats qui s'attachaient à le poursuivre de leurs questions. Cette attitude fit comprendre que, de ce côté, il n'y avait rien à espérer.

Pichegru attendait évidemment le débat public pour confondre ses ennemis, et, sachant à quels gens il avait affaire, il se réservait ; on se retourna vers Georges, mais celui-ci ne répondit que sur des choses le concernant personnellement et refusa de rien dire sur les autres, observant à leur égard le plus grand silence.

C'était là une situation grave : Moncey, de tous ceux qui approchaient Bonaparte, était le seul qui avait osé plaider la cause de Moreau et dissuader de la poursuite, mais il échoua. L'instruction n'avançait pas. La confrontation de Moreau et de Pichegru s'imposait, et la police redoutait Pichegru, dont la nature résolue et pleine d'initiative ne se serait pas laissé dominer. L'accusation de trahison dont le Premier Consul s'était fait dans ces derniers temps une arme contre lui, pouvait s'effondrer en présence de celui qui avait été la victime de cette calomnie et qui menaçait de la discuter, peut-être de la retourner contre l'accusateur.

Toutes les éventualités semblent avoir été prévues et pesées, toutes les combinaisons étudiées, toutes les solutions nécessitées par les circonstances

acceptées d'avance; l'habileté, la prévoyance et l'astuce des meneurs de cette conspiration dépassèrent tout ce qu'on peut imaginer en scélératesse : il n'y avait pas à reculer.

Aussi du jour où Pichegru fut pris, comme la violence de son caractère et son énergie étaient connues, on jugea nécessaire de préparer l'opinion à envisager dès ce moment le suicide de ce général comme *un acte naturel* de la part *d'un citoyen dans sa position.*

Dès son entrée au Temple, se répandit le bruit que Pichegru pourrait bien se suicider, qu'au reste il l'avait laissé entendre.....

« Il convient donc, écrit Desmarest, de prendre à ce sujet des mesures spéciales. »

Cette précaution oratoire, de la part de gens comme Desmarest, pouvait déjà paraître suspecte, et la suite prouva ce qu'il en était.

Il ne faut pas oublier que certains chefs de la police entraient partout, que Desmarest notamment, et c'est lui qui l'a raconté, se faisait ouvrir à toute heure de nuit les portes des cachots aussi bien au Temple qu'ailleurs; les geôliers étaient les hommes liges de la police, les prisonniers ne trouvaient nulle garantie dans la présence de la gendarmerie, celle-ci était là dans ces occasions pour ne pas voir et obéir aux ordres des

chefs qui savaient ce qu'il y avait à laisser faire.

Les hommes d'exécution dont on pouvait avoir besoin, pour certaines besognes, dépendaient absolument de la police et n'étaient connus que d'elle.

Fauconnier, geôlier de la prison du Temple, était l'homme dévoué de Desmarest, qui lui donnait directement ses instructions.

Le mot d'ordre était d'attirer l'attention sur Pichegru; dès le 27, Moncey écrit au citoyen Réal :

« Citoyen, le concierge de la prison du Temple a demandé à l'officier de gendarmerie qui y était de service deux gendarmes qu'il a renfermés avec Pichegru dès l'entrée de la nuit jusqu'au jour.

« Sur les observations de cet officier, il paraît que le concierge ne lui a fait que des réponses peu satisfaisantes, et il s'en est plaint ce matin au rapport.

« En effet, poursuit Moncey, deux gendarmes renfermés toute une nuit avec un prisonnier peuvent s'endormir malgré eux, et sous ce rapport cela présente beaucoup de danger pour eux et pour la vie de Pichegru, qui peut, dans l'intention de se faire tuer, les porter à cette extrémité pour assurer leur propre défense.

« Des gardiens en dedans? Encore faudrait-il

une sentinelle en dehors pour être à même de prévenir au besoin. En vous transmettant cette plainte, je vous prie de donner au concierge les ordres que vous jugerez les plus convenables. »

Réal répond :

« Les précautions prises par le concierge du Temple, relatives à Pichegru, avaient été motivées parce que lors de son arrestation il avait paru devoir se détruire. Depuis qu'il a été plus calme, il a paru renoncer à ce projet.

« On a retiré les hommes qui le gardaient à vue : par la suite, s'il y avait lieu de le garder de nouveau, je profiterais des observations que vous me faites, et je donnerais les ordres nécessaires pour éviter les inconvénients auxquels pourrait donner lieu la marche adoptée par le concierge. »

Nous pouvons constater par cette simple correspondance qu'il y avait au Temple deux polices : celle de la gendarmerie d'élite qui relevait de Savary, c'est-à-dire de Moncey; celle de Fouché et Desmarest, dont relevait plus particulièrement Fauconnier.

On va, du reste, réveiller, à propos des moindres incidents, l'attention du personnel de l'intérieur de la prison.

Le 8 mars, le grand juge écrit au général en chef Murat :

« Général, je vous prie de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que toutes les nuits il soit fait dans toutes les rues qui avoisinent la Tour du Temple de fréquentes patrouilles à pied et à cheval qui se croisent et se succèdent de moments en moments. »

Le citoyen Fauconnier au conseiller d'État Réal.

« Citoyen, j'ai l'honneur de vous prévenir que cette nuit à minuit un officier se disant de l'état-major s'est présenté à la porte du Temple pour y faire la ronde ; la porte lui a été refusée ! Je suis sur mes gardes. »

Le grand juge aussitôt prévient Murat, qui ne paraît pas convaincu et qui répond sèchement :

« Je suis assuré par les informations les plus exactes qu'aucun officier d'état-major ne s'est présenté à la porte du Temple.

« MURAT. »

Pichegru vit la veille de sa mort ses compagnons de captivité ; il était gai, et rien n'indiquait chez lui de préoccupations de suicide : mais le soir il reçut la visite de Desmarest dans son cachot. C'était sans doute pour faire près de lui une dernière tentative. Elle fut inutile, comme les précédentes, et *on le suicida* cette nuit même.

Cette histoire, racontée à dessein pour faire

croire aux attentions bienveillantes qu'on avait pour lui, de livres que Réal lui avait apportés à sa demande, sent par trop son policier ; mais ce précédent fit école, car on employa le même moyen plus tard près du capitaine Wright, qui, après avoir lu, raconte la chronique, le récit de la capitulation d'Ulm, se coupa la gorge.

Pichegru était un philosophe ; ce fut du Sénèque qu'on lui donna à méditer.

Il y a un fait curieux et bien probant rapporté par un des prisonniers dont le cachot n'était pas loin du sien. Éven a affirmé que ce soir-là on avait doublé la garde et prévenu les prisonniers de ne s'étonner de rien, quelque bruit qu'ils entendissent, en leur recommandant de ne pas se mettre à leur lucarne.

Or Savary, dans ses *Mémoires,* relate que le gendarme qui avait passé la nuit dans l'antichambre qui séparait Georges de Pichegru, n'avait rien entendu de toute la nuit, sinon le général Pichegru qui avait beaucoup toussé, depuis onze heures jusqu'à minuit ; et comme « on ne pouvait pas entrer chez lui, parce que la clef de sa chambre était chez le concierge, il n'avait pas voulu réveiller toute la Tour pour cette toux ».

Mais pour que ces accès de toux attirassent à ce point l'attention d'un factionnaire, qui avait été

cependant à la veille de prévenir, il fallait que celle-ci fût bien violente, et je trouve que le récit de Savary rend son explication très suspecte.

Était-ce bien de la toux? et n'était-ce pas plutôt le râle d'un homme qu'on étouffe et qui, ne pouvant se défendre ni s'agiter, pousse des appels de la gorge?

Le matin, en ouvrant son cachot, on le trouva mort : le visage était devenu cramoisi par l'effet de l'apoplexie dont il avait été frappé : il était couché sur le côté droit, une cravate de soie noire serrée autour du cou; rien n'était dérangé, et, contrairement à ce qui se passe lorsque la mort est provoquée comme ici par strangulation, le général semblait avoir échappé à la loi commune et n'avoir éprouvé aucune contraction spasmodique.

Or la manière dont la strangulation s'était produite était fort étrange. Voici ce que dit Savary, qui, prévenu du suicide par un billet de l'officier de gendarmerie commandant le poste ce jour-là (Bellenger), se rendit aussitôt au Temple, où il arriva en même temps que Réal :

« Le général Pichegru était couché sur le côté droit : il s'était mis au cou sa propre cravate de soie noire, qu'il avait préalablement tordue comme un petit câble; ce qui avait dû l'occuper assez pour *donner à la réflexion* le temps d'arriver,

s'il n'avait pas bien pris la résolution de se détruire.

« Il paraissait s'être noué sa cravate ainsi câblée au cou, et l'avoir d'abord serrée autant qu'il avait pu le supporter, puis avoir pris un morceau de bois, de la longueur du doigt, qu'il avait cassé à une branche, qui se trouvait encore au milieu de sa chambre : après quoi il fallait qu'il l'eût passé entre son cou et sa cravate du côté droit, et enfin qu'il l'eût tourné jusqu'au moment où sa raison s'était égarée. »

Et cet homme très vigoureux, étendu dans son lit, n'avait plus fait un seul mouvement ; il s'était congestionné tout seul. C'était là l'état où la police avait amené Bouvet de Lozier; seulement elle avait arrêté l'épreuve à temps, pour lui faire dicter son étonnante délation.

Dans ce cas-ci elle alla jusqu'au bout.

« La tête, ajoute Savary, était retombée sur son oreiller et avait comprimé le petit morceau de bois, ce qui avait empêché la cravate de se détordre. Dans cette situation, l'apoplexie ne pouvait pas tarder d'arriver. Sa main était encore sous sa tête et touchait presque à ce petit tourniquet. »

Il y avait sur la table de nuit un livre ouvert et renversé ! Réal reconnut ce livre pour être le Séné-

ue qu'il lui avait envoyé, et il remarqua qu'il tait ouvert aux pages où Sénèque dit :

« Que celui qui veut conspirer doit avant tout ne pas craindre de mourir! »

Cette mort surprit tout le monde. Le Premier Consul prévenu avait sans doute préparé une phrase historique; il ne trouva à dire que ces mots : « Voilà une belle fin, pour le conquérant de la Hollande », marquant ainsi son dédain.

Mais toute la vérité à cette heure se résume dans cette réflexion de Réal à Savary.

Ils étaient tous deux accoudés sur le pied du lit, regardant le cadavre. Réal, après un silence, dit alors : « Eh bien! quoiqu'il n'y ait rien de plus évidemment démontré que le suicide, on aura beau faire, on dira toujours que, n'ayant pu le convaincre, on l'a étranglé! »

En vain essaya-t-on, par des constatations médicales, de donner le change à l'opinion publique; celle-ci resta convaincue que la police avait fait exécuter le général.

La nouvelle de cette mort étrange se répandit aussitôt dans Paris et frappa tout le monde.

Le ministre plénipotentiaire de Baden à Paris, M. de Dalbert, écrivait aussitôt à M. le baron Dedelsheim, ministre des affaires étrangères :

« La mort de Pichegru fait ici une profonde

sensation; on savait qu'il ne donnerait aucune information; qu'il *déclarait constamment qu'il parlerait devant le tribunal,* et qu'en vain on se flatterait qu'il chargeât ou dénonçât qui que ce fût.

« Georges montre une égale fermeté. Il importait par conséquent d'enlever l'un ou l'autre de la scène, et Pichegru a été choisi comme victime. »

Le gardien avait déclaré que la veille il avait emporté la clef du cachot de Pichegru, et que le matin, en entrant dans sa chambre, il l'avait trouvé mort; on accusa tout bas Savart, le subalterne de Fauconnier, d'avoir étranglé le général. Il devait aussi plus tard assassiner le capitaine Wright, et, comme la victime était moins importante, Fauconnier ne le nia pas.

Pichegru était né à Arbois, dans le Jura, en 1761; il avait donc quarante-trois ans. Aussitôt les constatations faites, on transporta le corps, comme à la dérobée, dans un cimetière près du Jardin des Plantes. Deux huissiers du tribunal furent les seuls témoins de cet enfouissement.

Ainsi mourut celui qui avec une armée dénuée de tout, mourant de faim, sans chaussures au plus fort d'un hiver terrible, conquérait à la France les Pays-Bas et la Hollande, assez obéi et aimé de ses soldats victorieux pour occuper Amsterdam, où s'entassaient des richesses de toutes

rtes, et empêcher le pillage de la ville en mainnant la plus admirable discipline parmi ses oupes.

Pichegru refusa pour lui les millions que lui frit la reconnaissance des États, il ne recherha pas non plus le pouvoir; resté pauvre, il vait conservé l'estime de tous ceux qui l'avaient pproché.

Le général Slam, qui le connaissait et avait ervi sous lui, surpris de l'injustice du Premier Consul, écrivait à celui-ci : « Il est pauvre, non général, il est malheureux, c'est un honnête omme. »

La calomnie de l'histoire est venue ternir injusement sa mémoire, en l'accusant de trahison. es historiens de tous les partis ont accepté sans xamen, sans contrôle, des accusations dénuées le preuves, soutenues seulement par les documents faux, falsifiés, fabriqués à dessein, qu'on vait glissés dans les fourgons du général Klinglin, t aucun d'eux ne s'est demandé qui avait mis cette correspondance sans signatures.

Barras, dans ses *Mémoires,* nous apprend que initiateur de cette œuvre malfaisante et déloyale t Bonaparte lui-même, qui en dicta au faussaire Antraigues les principales accusations. Montjillard les transcrivit, et on s'en servait habi-

lement lors de cette nouvelle conspiration, en publiant le récit fait par celui-ci et resté jusque-là ignoré.

« On ne voit, écrit Barras, dans toute cette machination de Fauche-Borel, émissaire de Montgaillard, que des assertions de la part d'agents subalternes dont rien ne prouve qu'ils lui aient seulement parlé, et aucune pièce n'est produite qui soit écrite de la main de Pichegru, ni revêtue de sa signature ! »

Un avenir prochain vengera, il faut l'espérer, la mémoire d'un des plus grands généraux de la République de l'outrage que des historiens asservis ou trop peu circonspects lui ont fait.

« Cette mort, comme disait Talleyrand à madame de Rémusat, arrivée bien subitement et bien à point, procura un grand soulagement aux fauteurs de la conspiration. » A partir de ce moment, il n'y avait plus rien à redouter. Seulement Bonaparte se montrait très irrité de ce que l'opinion publique ne cessât de l'accuser, lui et les siens, de ce meurtre, et il dicta à Murat un ordre du jour que l'on trouve dans le *Journal de Paris* du 25 germinal an XII.

« Le gouverneur de Paris recommande aux adjudants, officiers et sous-officiers de la garnison et de la garde nationale, d'éclairer partout les ci-

toyens sur les faux bruits que les malveillants s'efforcent de chercher à accréditer.

« Tous les moyens leur sont bons : tantôt ils publient que la mort de Pichegru n'est pas le résultat d'un suicide ; tantôt ils répandent le bruit que, chaque nuit, un certain nombre de prévenus sont fusillés.

« On recommande aux officiers, sous-officiers de la garde nationale, qui sont répandus dans les différents quartiers de la ville, de ne pas laisser diverger l'opinion. Celle de toutes les classes du peuple, dans tous les instants, est essentiellement liée à la confiance et à l'amour que le Premier Consul a le droit d'attendre de tous les Français. »

Malgré ces essais de subornation, personne ne se laissa convaincre, et si on ne remonta pas jusqu'au Premier Consul pour l'en accuser personnellement, il y eut unanimité pour accuser la police de cet assassinat.

Ce suicide préparé comme un épisode de roman, provoqué par une phrase de Sénèque, était bien le plus étrange dénouement qui se pût présenter au cours d'une conspiration si mystérieuse.

CHAPITRE XIX

ESSAIS DE SÉDUCTION SUR LE MARQUIS DE RIVIÈRE

Débarrassée de la personnalité de Pichegru, la justice constatait qu'en dehors des affirmations retentissantes du rapport du grand juge, elle ne connaissait pas le premier mot de cette conjuration : tout le monde en parlait, mais ignorait en réalité le plan des conjurés, ce qui était cependant la première chose à connaître.

Après avoir cherché partout, interrogé, soumis même à la torture certains accusés, elle crut avoir trouvé une piste sérieuse.

Elle imagina de se servir de l'intermédiaire d'un des prisonniers du Temple, le marquis de Rivière, ami très intime du comte d'Artois, qui pourrait, si on s'y prenait bien, fournir les renseignements dont elle avait besoin.

Dès les premiers jours de son incarcération, il devint l'objet d'attentions toutes spéciales. En le fouillant, on avait trouvé sur lui une somme de

i0 livres en or et deux portraits miniatures qu'on it de côté.

L'une de ces miniatures représentait le comte Artois, et l'autre une belle jeune femme. Le arquis de Rivière avait une certaine réputation homme galant, et ce portrait pouvait devenir ıe indication précieuse. En effet, le personnel ès nombreux de femmes du monde qui étaient à solde de Fouché, ou paraissaient dans les lons en vue, permettait à la police de se rensei- ıer utilement.

On ne tarda pas à découvrir l'original du por- ait, car, soit que cette dame eût appris l'empri- ınnement de Rivière, soit qu'on l'en eût fait :évenir à dessein, toujours est-il qu'elle fit par- :nir au prisonnier de ses nouvelles.

Le marquis de Rivière écrivait tôt après à . Réal, ministre d'État :

« Voulez-vous bien recevoir tous mes remer- ements de votre très aimable obligeance, en 'envoyant, hier, une lettre par M. Desmarest?

« Je l'ai lue, brûlée, et n'y ai point répondu, ur ne point abuser du secret auquel je suis nfiné ; mais je vous prie, soyez assez bon, quand us verrez cette aimable personne, pour lui noigner combien je suis sensible à la marque bonté et d'amité qu'elle me donne. J'ai bien

reconnu son excellent cœur, et il est impossible d'en être plus sensiblement touché.

« Vous ajouterez, Monsieur, à ma juste reconnaissance, en voulant bien être mon interprète auprès d'elle. Je la remercie aussi des offres qu'elle me fait. Vos soins honnêtes ont bien voulu pourvoir à ce que j'eusse ce qui m'est nécessaire.

« Je la prierais de me recommander à votre intérêt, si la manière dont vous m'avez reçu ne m'autorisait pas à y compter, ainsi que sur votre équité.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

« DE RIVIÈRE, au Temple, ce mardi avril 1804.

« *P.-S.* — Pardon, Monsieur, si je vous importune, mais soyez assez bon pour me faire passer ma montre d'argent et les portraits, s'il est possible, ainsi que dix louis dont j'aurais besoin. Je vous en serais très reconnaissant. »

Comme on le voit, l'affaire était bien entamée, et la police avait découvert le moyen de faire une brèche, espérant beaucoup de la faiblesse humaine pour l'aider à aller plus loin.

Desmarest, qui était en tout ceci le véritable inspirateur, reçut la lettre et la retourna à Fau-

nnier, après avoir écrit au haut de la feuille, ar le travers des lignes, ces mots :

« Donnez les yeux — point celui du prince — t dix louis. »

Ainsi on lui remettait le portrait de sa maîtresse our réveiller sans doute ses sentiments et arriver ar ce moyen au but désiré. La miniature du rince pouvait attendre, elle produira son effet en our de justice.

A l'appui de cette astucieuse manœuvre, nous llons voir se déployer toutes les ressources de a diplomatie féminine.

La remise de cet objet qui lui était si cher, les ouvelles qu'il recevait de cette personne si évouée, le rendirent presque confiant. Enfermé u Temple dans le même cachot que MM. de olignac et Éven, il tirait, dans ses moments de istesse, ce talisman de dessus son cœur et repre- ait courage.

Mais ce n'était pas précisément pour obtenir ce sultat que des hommes de la nature de Des- arest et de Réal s'étaient montrés si aimables. On ne permit pas à Mme de Marconnay de voir n ami, mais, tout en lui laissant espérer qu'elle tiendrait cette permission, on autorisa entre x un échange de lettres qui devaient rester crètes.

Ce système prévalut pour arriver aux fins qu'on se proposait d'atteindre. Une correspondance, en effet, offrait de précieux avantages, car si la personne qui écrivait et suivait son impulsion naturelle était bien connue du prisonnier et savait comment l'intéresser, il se trouvait derrière elle une direction pour lui dire comment diriger ses idées et le but à viser, de sorte qu'ainsi, à la passion, s'alliait une certaine fourberie qu'on pouvait ne pas soupçonner.

« Je sors de vous écrire chez M. Réal, dit Mme de Marconnay dans une de ses lettres; il est si bon qu'il me permet toutes démarches tendant à vous sauver!

« Il désire même qu'elles aboutissent; il me l'a dit en me quittant avec l'expression de l'intérêt. Prêtez-vous, mon ami, à les rendre utiles. Je ne cesserai de vous le demander tant que nous existerons!

« Vous m'êtes aussi cher que mes frères. J'espère ne pas vous déplaire en faisant près de vous ce que près d'eux me dicterait mon cœur d'accord avec l'honneur. »

Seulement nous verrons par la suite que s'il avait suivi ses conseils, l'honneur n'eût guère été sauf.

Ici intervient une tierce personne, c'est Mme de

Saint-Maur, sœur de M. de Rivière, accourue elle aussi pour le sauver.

« J'entre, mon cher ami, chez votre ancienne amie ; je sais qu'elle t'aime ; je prends la plume pour te dire qu'arrivée de dimanche avec mes deux petites filles, je suis toute à toi. »

Comment Mme de Saint-Maur avait-elle été amenée à rendre visite à Mme de Marconnay ? Il est probable qu'on le lui avait conseillé pour le bien de sa cause.

La fin de la lettre n'est guère naturelle : « Enfin, mon cher ami, il n'est plus temps de se raidir contre un gouvernement qui nous a ramené le bonheur et la tranquillité, et qui fera le tien quand tu voudras ! Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur. »

Et alors voici qu'arrive à la rescousse la belle Mme de Marconnay : « Vous voyez, écrit-elle à la suite, que me voici soutenue *d'une amie d'un jour,* pour vous demander la conservation de votre vie ; comme moi, elle pense que vous pouvez servir sans trahir.

« Songez donc bien que le récit même de vos actions ne vous est pas sollicité, — point du tout, — celui de celles des autres ! Mais dans tout ce qu'on a fait, il y avait un but ; pourquoi serait-il dangereux de le faire connaître, puis-

qu'il est désormais impossible de l'atteindre? »

On ne connaissait pas le plan de cette fameuse conspiration, et l'on eût été bien aise de l'apprendre pour édifier le public sur la réalité des faits qu'on avait avancés sans les connaître.

« Votre prince n'est pas ici, — ajoutait aimablement l'inspirée de Réal, — ce n'est pas lui que peut servir votre silence. S'il vous aime, comme on doit aimer celui qui vous est si dévoué, c'est en le rompant servir son cœur, puisque ce seul moyen vous donne l'existence.

« Combien il m'est douloureux de vous parler si franchement par les risques que je vous vois courir! Vous les voyez avec indifférence pour vous... Mais permettez, cher, que je revienne encore sur le peu que je vous vois à ménager ici. Les deux seuls amis que vous ayez pu avoir dans le parti qui vous a entraîné ont été arrêtés avant vous; leur sort ne peut devenir plus fâcheux.

« Le reste de ceux qui ont été arrêtés est trop méprisable pour que vous vous y intéressiez. Ils vous ont trompé.

« D'ailleurs, je vous le répète, on ne peut et on ne veut vous proposer rien de contraire à votre caractère loyal, à votre honneur. Il faut une raison pour vous sauver, donnez-la-nous, et croyez

ma parole en étant assuré que l'on ménagera ıtant votre gloire que votre existence.

« Adieu ! Pensez combien il me serait doux de ıus voir. »

Mais il paraît que l'on n'obtenait pas d'avanges sérieux, car l'entrevue n'était pas accordée. es lettres vont devenir plus pressantes, et le but : laisse voir plus à découvert; il faut que le risonnier comprenne enfin ce qu'on veut.

« Ce vendredi. Près du bonheur que j'ai à ecevoir votre lettre et les assurances de votre mitié, se joint la peine de vous voir tenir à une ésolution barbare pour vos amis et inutile à ceux ui vous ont trompé.

« Ce n'est point trahir l'amitié que vous devez votre prince, que de *donner un plan* qui ne eut plus être suivi... Eh ! mon cher ami, il me araît bien difficile que vous n'en ayez pas eu aperçu.

« Ce n'est point compromettre des individus, ıe l'on vous demande. Vous en êtes incapable ! :s noms, les désignements des personnes sont utiles.

« Ce qui servirait au gouvernement et à vous uver serait de prendre dès le commencement .istoire de tout ce qui est arrivé.

« Non, je ne crois pas que cette démarche

puisse blesser votre caractère loyal, et elle vous retirerait de l'alliance involontaire que l'on fait de vous avec de vils assassins.

« C'est sur le rapport que je vous disais dans ma dernière lettre que l'entreprise n'était pas digne de vous, et non sur le vrai motif qui vous guidait.

« Si je vous voyais, il me semble que j'aurais de si bons raisonnements à vous faire, que je vous déciderais... Mais on ne le veut pas. »

Était-ce un dernier piège ? Espérait-on que le désir de revoir son amie déciderait de Rivière à promettre de parler ?

« M. Réal, avec sa bonté et son intérêt parfait, pour contribuer à vous sauver, ne veut pas aller plus loin que sa parole. Il eût cru à la vôtre ; si vous ne voulez rien lui découvrir, il y croira peut-être encore ! Mais, hélas ! il ne pourra y faire croire.

« Mon aimable et bon ami, réfléchissez encore, pendant qu'il en est temps, à prendre les moyens de n'être pas confondu avec ces malheureux qui ont eu pour but l'assassinat et celui encore de vous perdre avec eux !

« Que ne puis-je vous persuader en vous suppliant au nom de ma tendre amitié !

« LOUISE. »

Le marquis de Rivière refusa toute explication, et cette correspondance si suggestive dut cesser. Mais elle sera reprise à quelques mois de là.

Une lettre de Bonaparte à Fouché, découverte en 1885 et publiée dans la *Presse libre de Vienne,* est très explicite à cet égard. La correspondance fut remplacée par douze entrevues au fort de Joux entre Mme de Marconnay et le marquis de Rivière.

CHAPITRE XX

PROCLAMATION DE L'EMPIRE

Le Premier Consul se décida à faire hâter par ses fidèles la proclamation de l'Empire. Le temps était arrivé de tirer enfin de la conspiration tous les résultats qu'il s'était promis en l'édifiant.

Le salut de la France, les grands corps de l'État le déclaraient, était attaché à la personne même de Bonaparte. On était encore sous l'impression de l'affreux attentat auquel il venait *miraculeusement* d'échapper, et chacun formait les vœux les plus ardents pour sa conservation et son élévation au pouvoir suprême.

Moreau était désormais perdu dans l'opinion; aucune voix discordante ne pouvait se faire entendre; le temps d'agir était venu!

Curée, membre du Tribunat, républicain d'ancienne date, fut choisi à dessein pour présenter la motion appelée à changer la forme du gouvernement existant et à forcer ainsi la main au maître.

Ce fut le Premier Consul qui dicta le texte de
: vœu; il consacrait l'hérédité du pouvoir.

Le 28 avril, la motion fut déposée au Tribunat
: discutée aussitôt; Carnot, seul, s'opposa à son
loption.

Le 3 mai, le rapporteur de la commission
ommée dans le but de l'examiner proposa d'émet-
'e un vœu favorable qui devait être adressé au
énat, et porté à ce corps par une députation. Ce
œu, qui fut voté à l'unanimité par le Sénat, le
mai, demandait que Napoléon Bonaparte fût
ommé empereur.

Ce fut à la suite de ces votes qu'on désigna
ne commission chargée d'arrêter la teneur des
rticles constitutionnels nécessités par ce nouveau
hangement. Celle-ci se transporta à Saint-Cloud,
t délibéra en présence du Premier Consul et de
es deux collègues.

Aussi, le 18 mai, le Sénat se rendait en corps à
aint-Cloud, jaloux d'être le premier à saluer
onaparte du titre d'empereur.

Napoléon recevait cette visite solennelle sans
.rprise, en ayant lui-même ordonné d'avance le
rémonial.

Aussitôt introduit, l'archichancelier Cambacé-
s prit la parole, au nom du Sénat :

« SIRE,

« L'amour et la reconnaissance du peuple français ont, depuis quatre années, confié à Votre Majesté les rênes du gouvernement, et les constitutions de l'État se reposaient déjà sur vous du choix d'un successeur.

« Les armées étaient vaincues, les finances en désordre, le crédit public était anéanti; les factions se disputaient les restes de notre antique splendeur! Les idées de religion et même de morale étaient obscurcies. L'habitude de donner et de reprendre le pouvoir laissait les magistrats sans considération.....

« Le peuple français ne prétend point s'ériger en juge des constitutions des autres États!... Il a, pendant des siècles, goûté les avantages attachés à l'hérédité du pouvoir; il a fait une expérience courte, mais pénible, du système contraire; il rentre sous un régime conforme à son génie... il stipule pour les générations à venir, et il confie le bonheur de ses neveux à des rejetons de votre race!

« Le Sénat a pensé qu'il devait supplier Votre Majesté Impériale d'agréer que les dispositions organiques reçussent immédiatement leur exécution, et pour la gloire comme pour le bonheur de la République, il proclame à l'instant même :

Napoléon empereur des Français! »

Un formidable cri de : Vive l'Empereur! retentit aussitôt, suivi de bruyants applaudissements.

La République venait de subir le dernier outrage des mains mêmes de ceux qui étaient chargés de la défendre; elle mourait à son tour, étranglée comme Pichegru : la conspiration avait réussi.

Napoléon, parvenu à son but, se souvint que le Premier Consul avait, peu d'années avant, écrit au Sénat, en parlant de Fouché, devenu, dans ces derniers temps, son allié et son complice :

« Placé au sein du Sénat, si d'autres circonstances redemandaient un ministre de la police, le gouvernement n'en trouverait pas qui fût plus digne de sa confiance. »

Cette heure de réparation était arrivée. L'ancien ministre triomphait enfin, il voyait rétablir pour lui ce ministère de la police, objet de ses rêves et de son ambition ; toutes les infamies qu'il avait pu commettre lui semblèrent légères.

Et pendant que les pompes impériales se déployaient avec une ostentation tout italienne, au milieu d'un luxe inouï de parures et de costumes, on retenait dans les cachots du Temple des hommes comme Georges Cadoudal, accusé d'avoir songé à remplacer le consulat par la royauté; comme Moreau, ce grand général de la République, coupable d'avoir préféré à la fortune

de César le gouvernement de la nation ! l'un factieux et fauteur de la guerre civile, disait-on ; l'autre demeuré attaché à la République qu'il voulait défendre.

Ainsi finissait, après douze années, *l'une et indivisible,* qualifiée d'impérissable, que ses fidèles, repus de biens, assoiffés d'honneurs, livraient au soldat victorieux qui les couvrait des titres et des hochets de l'ancienne monarchie, voulant lui-même, comme les anciens rois, être sacré par un pape !

CHAPITRE XXI

LE PROCÈS

Il restait à finir l'œuvre entreprise en faisant condamner les victimes qui avaient servi à Bonaparte pour atteindre son but.

L'instruction judiciaire avait été longue et difficile. Il fallait recueillir des témoignages, les remanier pour les besoins de la cause, remplacer ceux qui manquaient. Il est vrai que la disparition de Picot et Le Bourgeois, l'assassinat de Pichegru, laissaient le champ libre à la police pour charger ceux-ci. Toutefois, mettre debout, avec un semblant de vérité, une conspiration qui était surtout l'œuvre de ceux qui accusaient, présentait des difficultés sérieuses, surtout en présence de débats publics.

Rien n'arrêta le zèle des magistrats instructeurs ; ils inventèrent des documents, falsifièrent les textes, et ne se firent pas scrupule d'ajouter les réponses dont ils avaient besoin pour étayer l'accusation. On comptait, du reste, sur la lâcheté persistante de cer-

tains détenus qui, vraisemblablement, n'oseraient pas se rétracter, ni protester, quelques mensonges qu'on eût glissés dans leurs dépositions.

Thuriot, qui dirigeait l'instruction, se multipliait, car, en prévision des événements politiques qui se préparaient, il fallait être prêt le 1er mai.

La police donna toutes les informations nécessaires pour lever les difficultés auxquelles on se heurtait à chaque instant.

Quand tout fut bien mis au point, on se décida, le 16 mai, à publier l'acte d'accusation — deux jours avant le sénatus-consulte qui déclarait l'Empire gouvernement définitif de la France.

Malgré la puissante diversion faite par les événements, l'opinion publique attendait avec une certaine impatience l'ouverture des débats; le public voulait se rendre compte de ce complot qu'il apercevait déjà sous un nouveau jour, et cherchait à démêler la vérité.

La cour fut enfin constituée. Douze membres et trois suppléants devaient la composer. Hémart, régicide comme Thuriot, en fut le premier président.

Ce fut le 28 mai que commencèrent les débats.

A ce sujet, des précautions militaires extraordinaires furent prises, sans doute pour impres-

onner l'esprit public; Savary mit sur pied toute ı gendarmerie d'élite et la surveillait en personne.

Quarante-six accusés vinrent s'asseoir sur les ancs des prévenus. Ils furent placés sur deux angs, séparés par trente gendarmes d'élite, qui léjà les avaient gardés au Temple et devaient ;pier les moindres gestes et dénoncer les paroles ju'ils pourraient surprendre entre eux.

Deux tribunes étaient réservées aux membres lu corps diplomatique et aux hauts personnages le la cour. En revanche, il restait peu de place ›our le vrai public, et encore dans l'enceinte qu'il levait occuper avait-on glissé plusieurs agents de a police secrète, placés un peu partout.

L'Empereur, que cette affaire, à cause surtout le Moreau, préoccupait à un point extrême, avait hargé Moncey de lui faire, après chaque séance, ın rapport spécial sur ce qui s'était passé et sur a physionomie de la salle.

« J'ai pris, lui écrit Moncey, des mesures serètes pour être instruit de tout ce qui pourra se asser à chaque audience. J'ai chargé trois peronnes étrangères les unes aux autres de me ıire, tous les jours, un rapport particulier, de telle orte que je puisse ainsi bien connaître, à des oints de vue différents comme appréciation, ce ui se passe.

« J'aurai l'honneur d'en rendre un compte exact et détaillé à Sa Majesté Impériale. »

C'étaient les résumés de ces rapports qu'il mettait chaque soir sous les yeux de Bonaparte. Nous allons en citer des extraits, car, bien que conçus avec quelque partialité, certains détails appréciés par Moncey ne manquent pas d'intérêt, surtout lorsqu'il s'agit de la personnalité de Moreau.

Rapport de Moncey, 27 *mai* 1804. *Première séance*, 5 *heures du soir*.

« SIRE,

« Le colonel Ponsard m'annonce que cent dix gendarmes, non compris les officiers, se sont rendus aujourd'hui à sept heures du matin au Palais de justice.

« Les accusés placés, la séance a commencé par un discours du premier président sur cette procédure. Ensuite la lecture de l'acte d'accusation qui a été suspendue à deux heures, pour donner du repos aux accusés.

« A trois heures, la lecture a été reprise et se termine ce jour. — Tout se passe dans le plus grand ordre. Les accusés ont un maintien décent; ils écoutent avec beaucoup d'attention. »

Ils écoutaient avec d'autant plus d'attention, que la presque totalité d'entre eux ne savaient que très confusément ce dont on les accusait.

« La cour de justice a envoyé un huissier avec des gendarmes chercher au Temple le capitaine Wright, prévenu d'avoir jeté les brigands sur les côtes de France. Il a refusé de marcher, alléguant qu'il était prisonnier de guerre; il a déclaré que la force seule pourrait l'y entraîner. Alors on lui a envoyé le lieutenant Gaudriot et un sous-officier, — mêmes observations de sa part. Il a ajouté que s'il avait des armes, il se battrait; mais que les ayant rendues, il cédait par force à une démarche contraire à son honneur et à son caractère.

« Enfin on a pu le conduire au Palais de justice. »

L'acte d'accusation n'était et ne pouvait être qu'un tissu de faits falsifiés ou contestés. On avait voulu payer d'audace et paralyser jusqu'à la réflexion de ceux qui essayeraient de s'y reconnaître ou de l'analyser.

Des collaborations étrangères à l'affaire elle-même y avaient été admises. Montgaillard y avait travaillé; il avait fait remonter la conspiration aux prétendues négociations de Pichegru avec le prince de Condé, et y impliquait comme complice Moreau.

En résumé, ce réquisitoire n'était qu'une amplification du premier rapport du grand juge, car on n'avait rien trouvé de mieux, et comme il était fait en partie de récits imaginés, il s'était augmenté des renseignements obtenus par les interrogatoires plus ou moins véridiques. Aussi, après une énumération très déclamatoire pour en masquer le vide, le fameux plan n'ayant pas été découvert, les accusés furent-ils surpris d'entendre le magistrat qui portait la parole s'écrier d'un ton emphatique : « Qui pourrait douter d'une conspiration avouée ; que l'assassinat du Premier Consul dût être le premier acte de l'exécution du plan des conjurés? C'est un point sur lequel la raison ne permet aucune division. »

Or, il n'y avait eu jamais que la police à le dire et les gens du gouvernement à l'insérer dans leurs documents. Aussi, après s'être ainsi avancé, sentant bien que son affirmation manquait de preuves, que tous les accusés l'avaient niée, il en fut réduit, pour la soutenir, à invoquer les déclarations des faux témoins de Londres.

« Quatre témoins entendus devant les magistrats de la sûreté se sont d'ailleurs exprimés à cet égard et en même temps sur le projet de renversement du gouvernement français d'une manière bien *concordante :* Louis Roullier, Dujardin, Le

Marchand et la femme Roullier assurent en outre que le nommé Roger, qui avait fait la machine infernale du 3 nivôse, était encore aux trousses du Premier Consul ; qu'il travaillait de nouveau et devait passer en France quelques jours après Picot et Le Bourgeois. »

Comme on le verra dans la suite du procès, Roger n'avait jamais vu ces prétendus témoins, et Roullier dut reconnaître que ni lui ni ses amis ne connaissaient Roger.

C'étaient ces affirmations qu'il savait très bien mensongères et faites par ordre de la police, que le ministère public déclarait avec hauteur être l'évidence même.

Pour couvrir le vide de l'accusation, il attaqua violemment les accusés, Georges et Moreau tout particulièrement. On percevait très bien les efforts constants faits pour les lier et les unir quand même dans la cause. Pour ce qui était de Pichegru, « son suicide au Temple devenait une preuve *accablante* de ses crimes et de sa forfaiture ».

La lecture de ce document dura cinq heures en deux reprises et occupa toute la séance. Il ne produisit sur l'assemblée qu'un sentiment général de lassitude et déconcerta la curiosité des tribunes.

Le lendemain 28 mai, l'audience fut ouverte à

neuf heures du matin ; mais une question de déclinatoire, soulevée par le défenseur de Coster Saint-Victor, récusant le tribunal, retarda les débats jusqu'à midi.

Nous croyons devoir mettre ici en regard, pour que le lecteur puisse bien saisir les interprétations diverses de la séance, les deux versions. Il remarquera la réserve et la prudence de Moncey vis-à-vis de l'Empereur ; elles étaient commandées par les circonstances.

« SIRE,

« Il est midi ; pendant que les juges sont aux opinions (sur le déclinatoire), Georges dit aux gendarmes qui sont à ses côtés qu'il voudrait bien être jugé par la haute cour impériale, parce qu'il a de la répugnance à l'être par des hommes dans le nombre desquels il s'en trouve qui ont voté la mort de son roi et que l'on connaît pour des buveurs de sang.

« Les débats commencent, on entend les témoins contre Georges. Le président interroge l'accusé à mesure que les témoins déposent, et lui fait adroitement les questions. Georges n'a pas été déconcerté ; il répond évasivement sur les choses de détail. Il convient en général qu'il voulait voir quels pouvaient être les moyens

de changer le gouvernement républicain en gouvernement d'un seul.

« Ces moyens n'étaient pas encore bien arrêtés, selon lui.

« On lui demande s'il voulait attenter aux jours du Premier Consul.

« Il répond littéralement ces mots : « Si les cir-« constances m'y avaient obligé. »

« On lui parle de Moreau. Mais le bruit empêche de bien comprendre les mots propres. On devine qu'il en parle comme d'un homme incertain, sans convenir de l'entrevue du boulevard d'une manière positive.

« On lui fait beaucoup de questions sur l'affaire du 3 nivôse et sur ses liaisons avec Saint-Regeant.

« Il soutient que le billet cité dans l'acte d'accusation est faux et a été fabriqué.

« Georges assure que de ses précédents interrogatoires, les uns lui ont été lus, les autres non. »

Cette accusation va se renouveler au sujet de plusieurs autres dépositions, mais très catégoriquement, Moncey ayant atténué la protestation de Georges.

« Les témoins, ajoute Moncey, n'ont pas été entendus du public, et les accusés très peu, parce que la salle est complètement sourde.

« L'on s'aperçoit du mépris de Georges pour Moreau, qui paraît être favorable à ce dernier, dans l'esprit des spectateurs.

« Polignac, l'aîné, interrogé avec détail, répond froidement. Il n'a sur Moreau entendu que des ouï-dire.

« La séance est levée à six heures du soir. Le public est mécontent de ne rien entendre, il remporte une opinion favorable à Moreau et du mépris pour les autres. On a trouvé Georges au-dessous de l'idée qu'on s'en était faite : son maintien, en arrivant dans la salle, et ses premiers regards, le faisaient croire un scélérat très farouche, et quelquefois il a paru presque doucereux.

« MONCEY. »

Pour se rendre compte des appréciations généralement bienveillantes consignées sur Moreau, il ne faut pas perdre de vue que Moncey espérait arriver, au cas où Moreau fût condamné, à disposer l'Empereur à la clémence.

Après le résumé officiel, voici les appréciations d'adversaires des accusés confirmées par la sténographie :

« On constate dans la déposition de Georges une netteté qui ne laisse aucun doute sur les faux commis dans ses interrogatoires.

« Il déclare qu'on lui a fait signer des déclarations qu'on ne lui avait pas lues auparavant, et que, devant les juges d'instruction, il ne lui avait été fait aucune question qui lui permît de rectifier la rédaction de cette première déclaration. »

Quant à son attitude, voici ce qu'en dit un témoin hostile à sa cause :

« A toutes les questions, Georges répondit avec tout le calme, le sang-froid et la présence d'esprit que l'on peut supposer à un homme dans une circonstance différente ; toujours niant du ton le plus positif et le plus décidé tout ce qui pouvait compromettre qui que ce fût, répétant qu'il était venu en France pour voir s'il existait des moyens de relever la monarchie en faveur des Bourbons ; qu'il n'avait pas encore réuni ces moyens, point présenté de plan, qu'il n'était pas encore prêt à agir, qu'il ignorait même si les circonstances l'eussent exigé ou permis. »

Mais alors, se disait-on dans les tribunes, il n'y a pas eu de complot. Cette déposition très catégorique devenait embarrassante. Le président s'adressa à Bouvet de Lozier.

Celui-ci, honteux du rôle qu'on lui avait fait jouer, mis en présence de Georges et comprenant toute la lâcheté de sa première déclaration, mo-

difia tellement la déposition qui lui avait été arrachée, que celle-ci devenait insignifiante; Lajolais, au grand étonnement de Thuriot, montra, lui aussi, une fermeté pleine de menaces pour l'avenir du procès; il répondit très nettement aux questions posées, affirma qu'il n'avait jamais reçu aucune commission de la part de Moreau, ni communication d'aucune espèce de plan. Bouvet de Lozier dut reconnaître qu'on avait mal interprété sa déposition relative à l'entrevue du boulevard de la Madeleine, si elle avait prêté à une équivoque; la vérité était que lui, Bouvet, n'avait pas vu Moreau sur le boulevard et n'avait pu affirmer cette entrevue !

En effet, dans son premier interrogatoire, il avait dit : « Si l'entrevue a eu lieu, c'est aux Champs-Élysées, mais je n'y étais pas présent. »

Ces rectifications mettaient à néant le fait de l'entrevue affirmée avec tant d'autorité par la police, et cela d'après le dire des témoins invoqués qui ne craignaient pas de déclarer qu'on leur avait prêté des attestations erronées. Or, c'était cette entrevue même qui avait servi de prétexte pour arrêter le général Moreau.

Séance du 30 *mai, rapport de Moncey.*

« En entrant, Rivière sourit à un homme placé

dans la tribune diplomatique près de la fenêtre. Le public se plaint que les plumets des gendarmes empêchent de voir le visage des accusés.

« Les interrogatoires continuent. C'est le tour de d'Hozier ; il a entendu dire, chez Georges, qu'il y aurait un changement dans le gouvernement, qu'il se ferait sans effusion de sang et à l'exemple de Bonaparte au 18 brumaire. On remarque que l'accusé se défend bien. »

Mais ce qui ressort de cet interrogatoire et est passé sous silence ici, c'est l'évidente fausseté des faits qui lui étaient imputés dans l'acte d'accusation, ses réclamations énergiques et répétées contre la manière dont on avait travesti ses réponses, et il ajoute à l'appui de ses dires :

« J'observe que Picot a répété dans les prisons qu'il avait dit bien des choses qu'il ne savait pas, parce qu'on l'avait torturé à la préfecture de police. »

Quand vint le tour du marquis de Rivière, il se passa un incident qui prouve combien on usait de tous les moyens pour frapper l'opinion.

L'accusé déclara qu'il était venu en France pour se rendre compte de l'opinion, et au cas où celle-ci fût favorable aux princes, il devait les engager à venir.

Le marquis fit remarquer à ce sujet combien il

était étrange qu'on l'accusât de vouloir rétablir la monarchie en France, au moment précis où l'on venait de renverser la République pour en faire une au profit de l'homme qui demandait leur tête.

A cet instant, on lui montra une miniature en lui demandant : « Connaissez-vous ce portrait? »

C'était justement celui qui avait été réservé à dessein, afin de bien prouver l'intimité des relations existant entre le comte d'Artois et l'accusé.

Le marquis de Rivière demanda à le voir de plus près. Cette miniature représentait le comte d'Artois, avec cet exergue : « *Donné par Mgr le comte d'Artois à son fidèle Rivière. Conserve-toi pour tes amis et contre nos ennemis communs. Octobre* 1796. »

En le prenant, Rivière s'écria : « Je le reconnais, c'est bien mon prince », et il le serra sur son cœur.

On avait obtenu le résultat désiré, la preuve publique que l'accusé était bien l'agent du prince, venu en France pour conspirer contre l'Empereur.

Louis Ducorps, interpellé, en réponse à une question du président, lui dit très durement : « Si j'ai dit cela, c'est qu'on me l'a fait dire !... »

Mais la scène la plus émouvante eut lieu à l'oc-

:asion de l'interrogatoire de Picot, domestique de Georges.

C'était un de ceux qui avaient été pris des premiers, et, comme il était illettré, on chercha à abuser de lui. Desmarest, qui avait inspiré et rédigé es interrogatoires subis par ce malheureux, avait, pour les besoins de la cause, prêté à ce dernier, surtout en ce qui regardait Moreau, des révélations de faits que celui-ci n'avait même pu matériellement connaître.

Picot, dans son bon sens, s'en était rendu compte, et, comprenant le rôle qu'on lui avait fait jouer, protesta avec indignation.

Moncey dut mentionner une scène qui avait causé assez d'émoi pour amener une suspension de séance.

« Picot s'exalte, rien ne l'arrête, les observations du président, loin de l'intimider, l'indignent. Il entre dans des détails, dit qu'on l'a chauffé, qu'on lui a serré les doigts avec un chien à fusil.

« Le procureur général rappelle l'accusé à la décence.

« Picot déclare qu'il dit la vérité (*il se fait du bruit dans la salle*), il reproche au juge Thuriot d'avoir mis dans les interrogatoires, malgré ses réclamations, des choses qu'il n'avait pas dites. »

Voici maintenant le compte rendu sténographique :

PICOT : « Lorsque j'ai été arrêté, à la préfecture de police, on a commencé par m'offrir quinze cents louis et ma liberté. On me les a comptés sur la table, pour partir où je voudrais aller, et dire l'adresse de mon maître Georges.

« J'ai dit que je ne la savais pas. Alors le citoyen Bertrand a envoyé l'officier de garde et lui a dit d'apporter un chien de fusil et un tournevis, pour me serrer les doigts.

« Il m'a fait attacher et m'a fait serrer les doigts autant qu'il a pu.

LE PRÉSIDENT : « C'est un nouveau système que vous entreprenez. C'est la leçon du maître que vous mettez à la place de la vérité.

PICOT : « C'est la vérité !... les officiers de garde peuvent le dire.

LE PRÉSIDENT : « Vous avez persisté dans vos déclarations devant le juge d'instruction Thuriot.

PICOT : « J'ai eu crainte, d'après ce que j'avais souffert, qu'on ne recommençât. J'ai été chauffé au feu, les doigts écrasés avec un chien de fusil! » Et Picot, se levant brusquement et tendant ses deux mains affreusement mutilées vers le public et les juges, s'écria d'une voix terrible :

« Voyez les marques ! »

A ces accents, à ce geste, écrit Fauriel, un frémissement d'horreur et d'indignation parcourut la salle. Personne ne pouvait douter de la vérité de ces affirmations. Aussi l'impression fut telle qu'on dut suspendre l'audience pendant une heure. La vérité avait été plus forte que tous les artifices de l'accusation.

Cette déposition jetait un jour terrible sur les procédés employés dans l'intérieur des prisons et sur cette instruction faite de violences et de mensonges.

Il accusa, à diverses reprises, Thuriot d'avoir falsifié plusieurs de ses déclarations et de l'avoir trompé en ne rectifiant pas, comme il le lui avait promis, certaines inexactitudes flagrantes.

« Vers la fin de la séance, le conseiller d'État Réal a paru dans la salle de la cour, du côté des accusés, au-dessous de la tribune diplomatique. Sa présence a excité, parmi les avocats et dans le public, un léger mouvement, dont il s'est aperçu et qui l'a décidé à se retirer de suite. »

Cette observation de Moncey donnerait à penser que Réal allait là dans un but d'intimidation, et qu'il s'en rendait bien compte.

Couchery, dans son interrogatoire, déclare avoir vu Lajolais à Paris dans l'été de 1803; celui-ci lui aurait confié qu'il venait de la part de Pichegru

pour savoir si Moreau était encore dans les dispositions annoncées par David. Mais Lajolais intervint, força Couchery à s'expliquer et à dire que ces paroles, dont on voulait changer le sens, se rapportaient à un projet de réconciliation; il ajouta qu'il n'était pas venu de Londres à Paris pour s'entretenir avec Moreau de la part de Pichegru.

Le président, sentant combien ces affirmations démolissaient tout l'échafaudage sur lequel était dressé l'acte d'accusation, essaya en vain de changer le terrain sur lequel venait de se placer Lajolais, avec une résolution à laquelle ni la cour ni la police ne s'attendaient.

1^er^ *juin* : « On a remarqué que la tribune diplomatique témoigne un extrême intérêt à Moreau et donne des signes de participation à tous les mouvements favorables à cet accusé.

« Ce matin, avant l'ouverture de la séance, plusieurs personnes, sur différents points de la salle, disaient : — Avez-vous vu le *Journal de Paris*? Il n'est guère exact. »

Les journaux, en effet, recevaient et publiaient les comptes rendus officieux faits pour eux par la police.

« L'officier de gendarmerie qui commande

est tout en sueur; un autre qui le rencontre lui dit : — Vous êtes bien échauffé? — C'est à placer des hommes partout, car Thuriot a une peur du diable.

« On faisait généralement les remarques suivantes : — Le président est un homme infatigable, mais il n'est pas de force pour une affaire comme celle-ci ! Avez-vous vu hier, au commencement de la séance? il semblait qu'on venait de lui dire que la veille il avait laissé gagner trop de terrain à Moreau, et qu'il fallait le reprendre aujourd'hui : cela était sensible. Le président a du mérite, mais cette affaire est plus forte que lui.

« Avant l'arrivée des juges, un jeune homme en habit bourgeois et chapeau militaire, ayant l'air d'un aide de camp important, fait poser, par un huissier, une lettre sur le bureau du président. — Était-ce un avertissement?

« Avant l'ouverture de la séance, on a arrêté et conduit au ministère du grand juge une femme nommée Mme Marconnay. Elle avait été remarquée hier, pour avoir tendu la main à l'accusé Rivière. Elle était munie d'une carte d'ambassadeur. Le lieutenant Sautereau, qui l'a conduite, lui a saisi des papiers. Elle n'a voulu les remettre qu'au conseiller Réal. »

Ce fut par Rolland qu'on introduisit la per-

sonnalité de Moreau dans les débats. La police était sûre de lui; il répéta, sans y rien changer, la déposition qu'on lui avait composée.

C'est là qu'on attendait Moreau; aussi, le président, laissant le témoin, interpella directement le général au moment où Rolland affirmait que Moreau aurait dit à Pichegru : — Je ne puis me mettre à la tête d'aucun mouvement. Si Pichegru fait agir dans un autre sens, je crois avoir un parti assez fort dans le Sénat pour obtenir l'autorité.

— Avez-vous quelque chose à répondre à cette déclaration de Rolland? — Oui, riposta Moreau, j'ai à répondre que Rolland ne m'aurait pas déterminé à faire ce que j'avais refusé à *un homme du mérite de Pichegru!*

Cette réponse, faite sur un ton de mépris et de dédain, produisit dans la salle un mouvement bien marqué.

Le président demanda alors à Moreau ce qui s'était passé dans la dernière entrevue qu'il avait eue avec Pichegru et dans sa conversation avec Rolland. Moreau répéta les explications qu'il avait données et que confirmait sa lettre à Bonaparte.

Lajolais, amené par la lecture d'un passage d'une de ses déclarations à intervenir à nouveau,

nia que Moreau lui eût dit qu'il désirait avoir une entrevue avec Pichegru, mais seulement qu'il aurait beaucoup de plaisir à voir le général Pichegru et à le savoir hors d'Angleterre.

Cette rétractation spontanée de Lajolais, venant s'ajouter à celles qu'il avait été provoqué à faire déjà, était des plus graves. Le président le comprit et essaya de la dénaturer, mais elle fut relevée par l'avocat de Moreau et resta acquise aux débats.

Lorsqu'on arriva, par suite de la question qui en découlait, à la fameuse entrevue du boulevard de la Madeleine, entrevue qui avait été ménagée par Lajolais et qui avait manqué, Lajolais démentit aussitôt ce qu'on avait faussement avancé dans l'acte d'accusation, rectifia les faits tels qu'ils s'étaient passés, de sorte que les juges déconcertés ne savaient que penser. Dans la salle, l'opinion commençait à se produire, qu'on avait inventé à dessein, pour perdre Moreau, une conspiration qui n'avait jamais existé. Le mot de police circulait de bouche en bouche.

Le président, perdant son sang-froid, chercha à réparer le mal fait, en accusant Moreau d'avoir, en l'an V, caché la trahison de Pichegru.

Indigné d'une pareille audace, Moreau s'écria, avec l'accent d'un soldat outragé : « Comment !

c'est maintenant sous le Directoire que l'on m'accuse de conspirer? Mais depuis cette époque, vous auriez pu connaître l'histoire et dire que j'avais gagné trente batailles pour la République et sauvé deux armées ! »

Cette réponse suscita dans le public un mouvement de vive approbation, et, lorsqu'il en arriva à expliquer, sur les instances maladroites du président, la réponse qu'il aurait faite à Rolland : qu'il fallait que les consuls et le gouvernement de Paris disparussent, il se contenta de la nier comme ridicule, dans le sens qu'on lui prêtait.

Vexé et irrité, le président riposta avec aigreur : « Il ne s'agit pas de savoir si elle est ridicule, mais si vous l'avez faite.

« — Comme, depuis dix ans que je commande les armées, répondit Moreau avec fierté, je n'ai pas fait de choses ridicules, on voudra bien croire que je n'ai pas fait celle-là. »

Le président dut réprimer les applaudissements que souleva cette réponse ; et lorsqu'on vint à opposer à Moreau la lettre privée qu'il avait écrite à Bonaparte avec la naïveté d'un soldat loyal, fort de son innocence, le général put prendre sa revanche en accablant son adversaire sous le poids de ses éloges.

« Je ne conçois pas, répondit-il, que l'on pro-

duise, comme pièce à charge contre moi, une pièce qui est justificative. Le Premier Consul est *trop magnanime pour avoir livré ma lettre au tribunal, s'il y eût vu quelque chose capable de me faire condamner!* »

Chacun sentit l'à-propos et la force de cette ironie, surtout ceux qui, comme les juges, savaient ce qui s'était passé, et la déloyauté, indigne de son génie, avec laquelle Bonaparte avait agi dans la circonstance.

Dans l'entourage de la cour, on témoigna un grand mécontentement au président d'avoir, par ses questions, amené Moreau à s'expliquer à son avantage et à gagner ainsi toutes les sympathies du public.

Parmi les interrogatoires qui succédèrent, relevons celui de Roger, car c'est contre lui que nous voyons reparaître les faux témoins de Londres.

« Dujardin avait déclaré qu'il avait entendu Picot et Le Bourgeois affirmer qu'ils devaient repasser en France pour assassiner le Premier Consul, et que Roger avait fait une machine infernale.

« — Il m'a volé, fit observer Deville, il était mon domestique. — Et Georges, se levant, dit qu'il n'avait jamais connu Le Bourgeois ni Picot pour avoir servi sous ses ordres; il a entendu

le nom de Picot prononcé par Bruslard, second de Frotté, qui lui a désigné cet homme comme ayant promis au ministre Fouché de le faire prendre, lui Bruslard.

« — Où sont vos preuves? dit le président. — Dans la conscience de M. Fouché et Bertrand, répond Georges.

« Alors le président lit la déclaration écrite de Dujardin qui persistait dans son premier témoignage. Ce policier, trop connu, s'était excusé sur la maladie, pour ne pas paraître en personne; mais au fond, ses chefs ne voulaient pas qu'il comparût. Il entretenait en secret une correspondance suivie avec Desmarest.

« Il a échappé à Roger de dire que Picot ayant été assassiné, on pouvait le faire parler conmme on voulait.

« Le président s'indigne, relève l'expression et force Roger à la modifier en disant qu'il avait voulu dire : condamné à mort. »

A ce propos, le public put constater dans différents passages de l'interrogatoire qu'on avait placé des gendarmes au Temple, près des accusés, pour les faire parler et les dénoncer ensuite.

Ces trente gendarmes reçurent, du reste, de Savary des récompenses spéciales, ainsi que le constate un rapport de ce chef à Moncey.

« L'interrogatoire de Roger renferme à ce sujet des choses regrettables, auxquelles l'auditoire prêta la plus grande attention, et qui provoquèrent, nous dit Moncey, de *grands mouvements dans l'assemblée.*

« Il y a eu, dit-il, des incorrections graves dans ce procès. Ainsi un gendarme affirme que Roger avait déclaré que Pichegru, Moreau et Georges étaient les chefs de la conspiration.

« Ce gendarme, appelé à confirmer sa déposition, déclara, non pas que..., mais qu'on avait dit à Roger qu'ils étaient les chefs. Mais un des autres gendarmes, — ils étaient quatre, — ayant maintenu sa première déposition, Roger s'écria :

« —Les dénonciations de cet homme sont fausses. Il y a deux jours qu'il est venu m'en demander pardon.

« Il s'ensuivit un débat public très vif entre Roger et ce gendarme, débat auquel la salle, surprise, prit un intérêt très marqué. »

Le Roy, c'était le nom de cet espion, dut reconnaître, en effet, avoir dit à Roger qu'il avait trouvé sa déclaration, à lui gendarme, falsifiée dans l'acte d'accusation !

Ceci donne la note de la valeur des pièces produites dans ce procès par le gouvernement.

Quant à Roullier et à sa femme qui avaient dé-

posé comme s'ils avaient connu Roger, ils dirent qu'ils croyaient l'avoir vu, il y avait deux ans de cela.

Voici le récit exact de cet incident au procès :

« Roger, confronté avec Roullier, affirma que toutes les déclarations de Roullier étaient fausses, et qu'il ne connaissait pas le témoin et n'avait jamais eu de relations avec lui. »

Devant cette affirmation catégorique, Roullier dit alors : « Qu'il n'avait pas fait sa déclaration comme le connaissant personnellement ; que cependant il se rappelait l'avoir vu un jour à Londres, chez un perruquier français, dont sa femme et lui regardaient la devanture de la rue. »

Lorsqu'on en eut fini avec Roger, Coster Saint-Victor comparut.

« A toutes les questions, ses réponses sont courtes, audacieuses, négatives ou ironiques. » (MONCEY.)

Homme d'une suprême élégance, raconte Fauriel, il ne se départit pas de son calme. Il n'en sortit que lorsqu'il entendit les fausses accusations de Roullier contre Roger, qui était son ami d'enfance. Sa manière de discuter et de répondre lui avait conquis les sympathies de l'auditoire ; mais on constatait aussi à l'attitude des juges combien ceux-ci étaient froissés du dédain avec lequel il parlait des accusations produites contre lui.

« Deville déclare avoir servi sous Scepeaux en qualité d'adjudant général. Joyaut, Dartry et Burban se défendent d'avoir rien fait. Joyaut nsiste plusieurs fois sur la singulière position où l se trouvait d'être accusé d'avoir voulu rétablir a monarchie en France, par celui-là même qui venait de la restaurer à son profit personnel.

« Cette insistance agaçait le président, qui évitait de répondre à ces observations réitérées.

« Hervé, Le Noble, Rubin La Grimaudière, Armand Gaillard, sont interrogés à leur tour, mais aucune charge ne s'élève contre eux. »

Moncey note, en ce qui concerne Gaillard, qu'il est jeune, qu'il n'était pas sur la liste des émigrés; — il intéresse le public, ajoute-t-il.

« Lemercier, arrêté à Fougères, reproche au commandant de Rennes d'avoir cherché à l'intimider en le menaçant d'être fusillé.

« Arrive le tour d'Éven; sa comparution donna lieu à deux incidents. Éven avoue qu'il avait servi dans les chouans et connu Georges comme général dans la guerre. Il répond d'un ton sec et négatif. Quand on l'interroge sur Debar, il déclare qu'il était son ami, son ancien condisciple et son libérateur. — Vous a-t-il écrit? — Deux fois. — Qu'avez-vous fait des ses lettres? — Je les ai déchirées. — En avez-vous reçu de l'argent? —

Jamais ! Je lui en ai donné quand il en avait besoin, parce qu'il était mon ami.

« Il convient de lui avoir facilité les moyens de se retirer en Angleterre.

« Éven a montré beaucoup de caractère et de décence. » (MONCEY.)

Mais ce qu'on a laissé à dessein de côté, dans ce rapport, ce fut l'altercation qui eut lieu entre le président et l'accusé au sujet d'une altération des procès-verbaux produits au tribunal ; dans l'un, fidèle à la consigne reçue, la police avait mis : « *d'assassiner* le Premier Consul » ; Éven proteste, le président change le terme et y substitue les mots « *de se débarrasser* ». « Non, insiste Éven en appuyant, *de le combattre.* » Et il ajoute : « Ce n'est pas la seule falsification qu'on ait faite. » Devant cette attitude résolue, le président n'insista pas ; il savait trop bien à quoi s'en tenir.

« Le capitaine Wright, après avoir été longtemps attendu, arriva enfin et déclara : — Je suis Anglais, je connais mes devoirs envers mon roi et envers ma patrie. Je ne dois compte qu'à eux de ma conduite. Je ne répondrai rien. Je demande seulement que l'on me traite avec les mêmes égards que j'ai eus pour les nombreux prisonniers que je vous ai faits. Au surplus, je réclame le droit des gens.

« Il rend compte de l'action par suite de laquelle il a été pris : il y avait quatre-vingt-huit hommes sur sa corvette. Il ne veut pas dire les noms. Il observe qu'on l'a menacé de le traduire devant un conseil de guerre, de le faire fusiller.

« Le président l'interrompt et lui dit très vivement alors : — Voulez-vous répondre aux questions qui vous seront faites? — Non. — Le président ordonne qu'on le fasse retirer. — (*Bruit et mouvement.*)

« MONCEY. »

CHAPITRE XXII

LES TÉMOINS ET LES PLAIDOIRIES — PHYSIONOMIE DE LA SALLE PENDANT LE DÉLIBÉRÉ — JUGEMENT ET CONDAMNATION

Nous arivons à une partie très curieuse de ce procès et qui en montre bien le parti pris.

Les témoins à décharge cités par les accusés à cette occasion restaient à entendre; on put constater comment le gouvernement prétendait protéger ou sauvegarder les droits des inculpés.

Il fut défendu par l'Empereur aux témoins qui occupaient des postes dépendant de l'État de se présenter.

Georges avait invoqué le témoignage de Fouché; David avait fait assigner Barthélemy, les généraux Donzelot, Dejean et Macdonald, pour déposer sur la correspondance qu'il avait entretenue avec Pichegru. Ils avaient assigné à peu près trente témoins à décharge; aucun d'eux ne comparut.

Le président refusa d'entendre les uns et évinça les autres; aussi les quelques rares témoins qui purent déposer, et qui étaient insignifiants, occu-

pèrent la Cour bien peu de temps. Le procureur général Girard prit aussitôt la parole.

Son discours, renfermant de longues déclamations contre l'ancienne monarchie, et un éloge pompeux de la nouvelle dynastie impériale, pouvait se résumer ainsi :

« La conspiration est tellement évidente qu'il est inutile de chercher à la prouver ; sa réalité, du reste, a été établie dans l'acte d'accusation. »

Dans toute sa plaidoirie faite d'avance, les faits qui avaient été dénoncés comme faux ou controuvés à l'audience, sans qu'on pût y rien opposer, étaient considérés comme incontestables. Il n'y changea rien et n'eut même pas l'air de soupçonner, en soulignant les arguments déjà énoncés, que les actes sur lesquels ils s'appuyaient avaient été mis à néant.

L'impression d'étonnement que cette exposition produisait sur le public ne l'arrêta pas. Il raconta au long l'entrevue du boulevard de la Madeleine, bien qu'il fût acquis aux débats qu'elle n'avait pas eu lieu, et alla jusqu'à peindre l'effet qu'elle avait produit sur ceux qui en étaient les acteurs. Il s'appesantissait sur Lajolais se rendant à Londres, sur l'ordre de Moreau, pour chercher le général Pichegru et affirmait que cette démarche avait déterminé l'arrivée de Georges en

France, bien qu'on sût que celui-ci y était six mois avant. Se retournant vers les juges, il leur donnait à entendre, sans aucun ménagement, que leur décision était certaine : ils ne tromperaient pas la confiance qu'on leur avait témoignée en les appelant à juger de pareils criminels, et l'Europe attentive considérerait leur jugement comme un monument de sagesse que l'histoire transmettrait à la postérité !

Sa conclusion fut à la hauteur de son réquisitoire ; il requit la peine de mort contre tous les accusés, sauf quatre. C'était, il faut l'avouer, infliger un sanglant affront à la justice que de recourir à une exécution en masse. Cet appel à l'assassinat juridique produisit une impression terrible sur les auditeurs et dans tout Paris. Personne ne s'attendait à ce dénouement, et le sentiment général fut de l'indignation ; dans les salons, on ne se cachait pas depuis le commencement du procès pour reconnaître que cette conspiration n'était qu'une manœuvre destinée à cacher les desseins ambitieux du chef de l'État.

Les défenseurs, surpris eux-mêmes, réclamaient pour qu'on remît au lendemain l'audience, afin de leur donner le temps de préparer la défense ; ils avaient eu à peine les renseignements indispensables, mais surtout, en présence de l'ostra-

cisme dont le gouvernement avait frappé les témoins, ils avaient besoin de revoir la procédure. Le tribunal voulait en finir, et refusa... cependant, après réflexion, on leur accorda... deux heures!

Nous allons simplement relater ici, d'après Moncey, les faits les plus saillants de la défense et les protestations des principaux accusés.

« Lebon parle pour Picot :

« Quand Picot vous a dit qu'on l'avait fait souffrir, vous lui avez imposé silence... parce que vous n'avez pu croire que, sous le régime de Napoléon, on eût rétabli les tortures!... Je termine là ma défense... » (*Mouvements dans toute l'assemblée.*)

« Cotterel parle pour Lajolais; il cherche à justifier son admiration pour Pichegru, compare Moreau à Aristide. Le président et le procureur général lui interdisent la parole.

« Mme Thuriot, présente à la séance, dans l'enceinte du parquet, ricanait et chuchotait dans les moments les plus importants, au point qu'elle a été vivement rappelée à la décence, par un homme qui lui a dit hautement : « Ce n'est pas bien qu'une femme, et surtout Mme Thuriot, se permette de rire, dans un instant où l'on prononce sur la vie de quarante-deux accusés. »

Moreau demande la parole, avant que son défenseur Bonnet parle pour lui :

« Ma confiance dans mes défenseurs est entière, mais je sens le besoin de parler de moi-même, à vous et à la nation. C'est ma vie entière que j'oppose à l'accusation; les témoins que j'invoque sont : le peuple français et les nations que la France a vaincues.....

« J'avançais de grade en grade, toujours servant la patrie, jamais les comités; on me proposa de me mettre à la tête d'une armée semblable à celle du 18 brumaire, je refusai. Je me croyais bien fait pour commander les armées, mais non pour commander à la République... »

« Bonnet, qui le défend, demande où sont les preuves contre Moreau. Sont-ce des lettres de lui? Elles ne donnent aucune preuve contre lui. Des pièces de conviction? Il n'en existe aucune.

« Des bruits ont couru... des ouï-dire...

« Les gendarmes placés auprès des prisonniers n'y sont pas pour écouter, causer avec eux et rapporter leurs réponses; cela est indigne de la noble profession des armes.

« Parlant de la faveur dont avait joui Rolland, qu'on avait autorisé à rentrer chez lui, sans gardes, le président fait observer que d'autres accusés ont eu la même faculté, et le procureur général, faisant

lu zèle, dit qu'on ne pouvait pas refuser. Là-des-us, il y a des : Ah ! ah !

« *Le procureur général :* — « Quoi ? ah ! ah ! »

« Cela a paru inconvenant dans la bouche d'un procureur général. Le président s'en aperçoit et veut couper court à l'incident; il rappelle à l'ordre l'avocat, qui quitte aussitôt la tribune d'un air très mécontent.

« Dommanget parle pour Deville, Maugeret pour Joyaut; il met en doute la conspiration, déclare que tout est du domaine de la pensée; qu'il y a une partie du ressort de la police et rien absolument de la compétence de la Cour.

« Georges soutient qu'il n'a pas violé la paix avec Brune, et n'est pour rien dans le 3 nivôse. Attaché aux Bourbons, il croit que la France veut le gouvernement d'un seul, et venait s'assurer si l'opinion était favorable aux Bourbons; dans ce dernier cas, il aurait envoyé chercher un prince français; mais il affirme *qu'il n'avait rien fait, qu'il n'avait pas conspiré, et qu'il allait se retirer lorsqu'on l'a arrêté; que c'est la vérité tout entière !*

« *Bouvet de Lozier :* « J'ai donné mon adhésion à un projet qui n'avait pas l'assassinat pour but et pour moyen. On ne voulait pas faire arriver les Bourbons au trône par cette voie; Georges et Pichegru étaient convenus de se retirer. »

« Armand et Jules de Polignac prétendent que tout est problématique dans cette cause ; qu'il n'y a pas de preuves légales; que, loin de conspirer, ils allaient repartir pour la Russie; qu'ils sont royalistes comme Georges; qu'ils ont toujours chéri leur patrie.

« Jules de Polignac s'offre pour sauver son frère. Il est époux et père, ajoute-t-il, et moi, je suis seul.

« MONCEY. »

La partialité de la Cour avait été telle, que les avocats, révoltés de la manière brutale avec laquelle on entravait la liberté de la défense, témoignaient hautement de leur indignation ; les défenseurs comme les accusés n'avaient trouvé près des juges ni la protection, ni la liberté que la loi leur garantissait.

« La séance du 9 juin s'ouvre à huit heures précises. Les précautions les plus sages sont prises pour assurer la tranquillité.

« Les débats sont terminés à neuf heures, et la Cour ordonne qu'il en sera délibéré en la chambre du conseil.

« Il se répand des bruits de clémence, qui flattent l'opinion. On dit que cette affaire ne peut être décidée que par l'autorité, qui seule peut

apporter discernement et magnanimité dans les délits et les punitions.

« Pendant le temps de la délibération, chacun parle dans son entourage, selon ses craintes et ses espérances qui portent sur Moreau.

« Les uns disent : « Moreau n'a pas de preuves contre lui, mais il n'est pas possible cependant de le considérer comme innocent. » D'autres : « Moreau, malgré toute sa gloire, est coupable d'avoir participé à la conspiration; il sera condamné. »

« Plusieurs, au contraire, soutiennent qu'il n'y a contre Moreau aucune preuve : le tribunal se déshonorerait s'il le condamnait. Il n'y a que les ennemis de l'Empereur qui puissent désirer sa condamnation, parce qu'elle entraînerait de grands malheurs.

« Un particulier est venu dire, dans l'enceinte du tribunal, que Moreau serait condamné. L'impression a été profonde et alarmante. Mais on s'est rassuré sur la clémence de l'Empereur, qui ne laisserait pas périr Moreau sur un échafaud.

« On parle de placards incendiaires qu'on arrache à chaque instant et qu'on apporte à la police. On dit sur la place du Palais qu'il y aura du train, que nous sommes dans une grande crise; on répond que c'est dans les circonstances difficiles

que triomphe et brille surtout le génie de Bonaparte.

« On assure que Mme Moreau a été reçue avec bonté par l'Impératrice; que Sa Majesté Impériale est venue elle-même lui dire des paroles consolantes.

« Enfin la fluctuation et la diversité des opinions sont portées à un point extrême. On croit même que la Cour trouvera un biais, pour ne pas prononcer sur Moreau !

« Toutes les fois qu'on parle, et on parle souvent des gaucheries nombreuses faites dans le procès, c'est le grand juge et Réal qui supportent les reproches. L'opinion est contre eux.

« A sept heures du soir, rien ne pouvait annoncer la rentrée prochaine des juges. Il est huit heures; toute la gendarmerie qui n'est pas employée à la Cour de justice est en surveillance extraordinaire.

« Sa Majesté Impériale peut se reposer sur son service, et, malgré toute ma confiance en elle, je la suis de l'œil.

« *Le maréchal de l'Empire inspecteur*,

« Général Moncey. »

Ce tableau fait pour être mis sous les yeux de l'Empereur dénonce bien le parti pris de l'inté-

resser en faveur de Moreau, et le blâme direct donné au grand juge et à Réal est inspiré, à n'en pas douter, par Fouché. Il est curieux à ce titre.

« A trois heures du matin, le tribunal a prononcé son jugement.

« Les accusés n'ont fait aucune observation.

« Moreau a gardé un profond silence, mais il paraissait désespéré et étourdi d'un coup pour lui inattendu. Georges s'est montré le même, Rivière a paru calme, Coster audacieux, ainsi que Roger. Les autres ont été étourdis. Les condamnés devaient être conduits à la maison de Bicêtre. Tout s'est passé dans l'ordre et le calme.

« MONCEY. »

Vingt accusés étaient condamnés à mort :

Georges Cadoudal, Bouvier de Lozier, Russillon, Rochelle, Armand de Polignac, Charles d'Hozier, Rivière, Louis Ducorps, Louis Picot, Lajolais, Roger, Coster Saint-Victor, Deville, Armand Gaillard, Joyaut, Burban, Le Mercier, Le Lan, P. Cadoudal, Mérille.

Cinq étaient condamnés à deux ans de reclusion :

Moreau, Jules de Polignac, Leridant, la fille Hisay et Rolland.

Cinq, pour avoir logé des individus sans en

avoir fait la déclaration, étaient renvoyés en police correctionnelle :

Les époux Denaud, les époux Dubuisson, Verdet.

Les autres accusés, au nombre de seize, étaient acquittés :

Couchery, David, Hervé, Lenoble, Rubin de la Grimaudière, Noël Ducorps, Dartry, Éven, Troche père et fils, les époux Monnier, Spin, Caron et les époux Gallais.

Acquittés par la Cour, ils restaient prisonniers d'État. Aucun ne fut mis en liberté. Les uns furent internés de nouveau dans des prisons ou dans des villes éloignées, jusqu'à la chute de l'Empire.

CHAPITRE XXIII

REMIER ACQUITTEMENT DE MOREAU — INSISTANCE DE BONAPARTE POUR LE FAIRE CONDAMNER

Les débats de la Cour avaient duré vingt-quatre eures. Un incident grave, un véritable déni de ıstice, donna lieu à une scène violente dans la ıambre des délibérations, au sujet de la condamation de Moreau qui fut imposée aux juges.

L'un d'eux, frère du général Lecourbe, et qui ar son vote empêcha celui-ci d'être fait maréchal ıalgré ses mérites, publia, en 1814, un procès-erbal qu'il avait rédigé au sortir de la séance.

Il constata que, dans la première délibération, ept voix contre cinq acquittèrent Moreau. Les ıges qui s'honorèrent par ce verdict furent : lameuve, Clavier, Laguillaumye, Lecourbe, .igault, Desmaisons et Martinau.

Pour la peine capitale on trouve : Thuriot, ranger, Selves, Bourguignon, Hamart.

Mais le président avait des ordres, il ne pouvait ccepter un pareil verdict. Emporté par la colère,

il alla jusqu'à menacer d'annuler la délibération et de se retirer.

Thuriot, furieux et d'autant plus acharné que les infamies bien constatées de toute cette instruction étaient en grande partie son œuvre, intervint pour soutenir le président et déclara avec lui que les juges étaient dans une position qui rendait la condamnation forcée.

Ils les menacèrent de la guerre civile, déclarant qu'acquitter le général, c'était renverser le gouvernement établi, et Thuriot alla même jusqu'à leur dire :

« Vous voulez mettre en liberté Moreau! Il n'y sera pas mis ! Vous forcerez le gouvernement à faire un coup d'État, car ceci, c'est une affaire politique plus qu'une affaire judiciaire. »

Un nommé Granger ajouta que, dans une pareille situation, on devait condamner même un innocent!

Quelles consciences, quels juges et quel aveu! « C'est une affaire politique. »

Il était huit heures du soir; les juges dînèrent à la deuxième chambre du conseil et revinrent délibérer.

Le public remarqua, pendant ce temps, beaucoup d'allées et de venues, de colloques particuliers et de rapports avec le cabinet du président.

Lecourbe ajoute :

« Il est bon d'observer que pendant la délibération, avant et après le souper, il y avait, dans le cabinet du président, attenant à la chambre du conseil, plusieurs officiers, et notamment le général Savary, et que Thuriot est sorti plusieurs fois et a eu des colloques avec eux et avec Réal. »

Savary n'avait pas osé ici aller tout botté se placer derrière Hamart qui présidait, comme il l'avait fait lors du jugement du duc d'Enghien; mais il le surveillait dans la coulisse et le faisait mander pour lui donner ses ordres.

M. Lalanne ajoute dans l'ouvrage *les Derniers Jours du Consulat* :

« Ces allées et venues, qui aboutirent à l'annulation du premier vote, furent provoquées par ce qu'on peut appeler une manœuvre de la dernière heure. »

En effet, l'Empereur, informé du vote qui venait d'avoir lieu, perdant tout sang-froid et toute réserve, imagina d'adresser à l'archichancelier la lettre étrange et pleine de mensonges que voici, pour obtenir la condamnation de Moreau, la seule qu'il désirât ardemment, tant sa haine était grande contre cet ancien compagnon d'armes.

C'est le témoignage le plus accablant contre l'homme qui, pour satisfaire sa vengeance, machina

en entier toute cette conspiration, car elle résum la fausseté, la fourberie de ce caractère italie qui ne reculait devant rien.

« Saint-Cloud, 9 juin 1804.

« MON COUSIN,

« Les juges sont entrés ce matin, à huit heur en délibération. Dans cet intervalle, Rivière, A mand de Polignac et Bouvet de Lozier ont décl que leurs défenseurs les avaient trompés : qu leur avaient dit qu'en sauvant Moreau, on obli rait la Cour à déclarer qu'il n'y avait pas de c spiration, et c'est dans cette intention que, pe dant les débats, *depuis Georges jusqu'au dern accusé,* ils avaient tous parlé dans le même se

« La contenance de la Cour les a détrompés, ils ont vu que la manière dont ils s'étaient c duits sauverait Moreau, et non pas eux.

« Soit ces raisons, soit toute autre, ils ont f demander le juge instructeur (Thuriot) pour faire de nouvelles déclarations.

« Le juge instructeur, étant en séance, n'a les recevoir. M. Réal a envoyé quelqu'un, e *paraît* qu'ils ont déclaré qu'au lieu de trois en vues, entre Pichegru et Moreau, il y en avait cinq, et enfin qu'ils ont fait de nouvelles char

« Je désirerais que vous envoyassiez auprès du procureur général, lequel se rendrait à la prison, vu que les juges sont en délibération, demanderait l'entrée de la séance et déclarerait à la Cour qu'il a à lui dénoncer un nouvel ordre de choses : la conduite tenue envers les accusés.

« Vous sentirez l'importance de ces démarches, *surtout après ce que vous dira Savary !*

« Dans une conspiration contre l'État, les sentences n'étant point prononcées, il doit dépendre de la Cour de se remettre en séance (1). »

Cettre lettre, écrite sous l'impression du rapport de Savary relatant la première délibération de la Cour, est monstrueuse; c'est le digne corollaire de toutes les calomnies, faux témoignages et infamies dont se composa cette affaire.

Elle allait jusqu'à taxer de lâcheté des gens qui, injustement accusés, n'avaient jamais songé à sauver leurs têtes en chargeant leurs amis.

A ce moment, Bonaparte dut regretter qu'on n'eût pas fait disparaître Moreau.

La pression sur les juges fut telle qu'on arriva à obtenir d'eux une seconde délibération; devant les excès de pouvoir dont ils étaient menacés, et les objurgations de leurs collègues, il intervint

(1) *Correspondance*, t. IX, page 495.

entre la majorité et la minorité un compromis, pour condamner Moreau à deux ans de prison.

Le vote eut lieu à haute voix. Quatre des juges refusèrent de revenir sur leur première décision.

Cette condamnation ainsi obtenue irrita l'Empereur au plus haut point :

« Ils l'ont condamné comme un voleur ! » s'écria-t-il en l'apprenant.

Il y a lieu de penser qu'il tenait à la condamnation à mort afin d'humilier par une grâce qu'on aurait fait solliciter, son ancien rival.

Nous pouvons invoquer, à l'appui de cette opinion, un fait singulier qui ne s'expliquerait guère sans cela.

Son Excellence Régnier fit, à la date du 8 juin, veille du jugement, ouvrir un très beau registre renfermant quarante-huit feuillets, parafés par lui (1). Ce cahier, cartonné en vert, était destiné à enregistrer la correspondance qu'il se flattait de recevoir de Moreau, au cas regardé comme certain de sa condamnation.

On pouvait espérer que, poussé par Mme Moreau et ses amis, peut-être même par les officieux de la Cour, le général eût été amené à fléchir le genou et à demander grâce.

(1) Il est aux Archives nationales, F[7] 6393.

Il aurait consigné dans ce registre le témoignage le la culpabilité de Moreau, reconnue par lui-nême, et celui éclatant de la magnanimité de 'Empereur à son égard.

Mais Régnier en fut pour son registre et ses qua-ante-huit parafes.

Une lettre de Mme Moreau, demandant qu'on ermît à son mari et à sa famille de se retirer en Amérique, est le seul document qui y figure avec et en-tête :

« Cejourd'hui, 3 messidor an XII, a été trans-rite, sur le présent registre secret, une lettre dressée par Mme Moreau... »

CHAPITRE XXIV

LES EXÉCUTIONS

Pour des motifs dont peut se rendre compte celui qui a suivi la politique astucieuse et personnelle de Napoléon, on fit des catégories de condamnés. La peine de mort fut commuée en détention au profit de huit d'entre eux : Bouvet de Lozier, Russillon, Rochelle, Armand de Polignac, Charles d'Hozier, de Rivière, Lajolais, Armand Gaillard.

Russillon et Lajolais étaient Suisses, Rochelle et Armand Gaillard n'avaient rien à leur actif, deux des frères d'Armand Gaillard avaient été blessés ou tués en passant le bac de Mézil. Restait Bouvet de Lozier ; on lui devait une certaine reconnaissance, atténuée, il est vrai, plus tard par ses rétractations ; la Cour s'intéressait à Armand de Polignac ; l'Empereur voyait, au reste, d'un bon œil les démarches et les supplications de Mme de Polignac près de Joséphine, cela devait humilier l'ancienne aristocratie. Charles d'Hozier portait

ın nom cher à la noblesse, et on venait d'en créer ıne ; le marquis de Rivière était l'intime ami du ;omte d'Artois, auquel on voulait prouver, en le ;raciant, le bon procédé et la magnanimité du ɔuissant empereur.

Napoléon, qui calculait tout, désirait donner aussi à certaines grandes familles, au moment ɔù il créait tant de ducs et de titres nobiliaires, les assurances qu'elles seraient les bienvenues à sa cour.

Hélas ! c'était bien superflu ; une partie d'entre elles encombraient déjà ses antichambres ! Quant aux autres condamnés, à part Georges Cadoudal, Coster Saint-Victor, Roger et un ou deux autres, c'étaient d'obscurs chouans dont on n'avait rien à attendre et qui, étant du peuple, pouvaient servir d'exemple, en prouvant ainsi une fois de plus que ce sont en général les humbles qui payent pour les grands, et d'ailleurs que serait devenue dans l'histoire la conspiration, s'il n'y avait pas eu de victimes pour la prouver, à défaut d'autres preuves?

La race des anciens rois était séparée de Bonaparte par un large fossé où coulait déjà le sang du duc d'Enghien ; pourquoi dès lors épargner Georges Cadoudal, le dernier survivant des chefs qui avaient combattu pour le Roi, le dernier général de la vieille monarchie?

Le 25 juin, à onze heures du matin, Georges monta sur l'échafaud dressé en place de Grève, ainsi que les onze autres condamnés : Louis Ducorps, Louis Picot, Michel Roger, Coster Saint-Victor, Victor Deville, Alexis Joyaut, Louis Burban, Guillaume Le Mercier, P.-J. Cadoudal, Jean Le Lan et Jean Mérille.

Il avait demandé à mourir le premier, afin que ses compagnons ne pussent croire qu'il les eût abandonnés.

Georges était non seulement un grand caractère, mais un homme remarquable par son intelligence et sa fermeté. Il avait déployé pendant la guerre des qualités militaires que les historiens n'ont pas su apprécier à leur juste valeur, aveuglés par l'épopée impériale et dans leur ignorance qui leur faisait confondre tout l'Ouest avec la Vendée.

Pendant les débats, il fit preuve d'un sang-froid, d'une dignité d'attitude exempte aussi bien de jactance que de faiblesse. Le public, surpris de trouver en lui un homme d'une éducation si soignée, dont la délicatesse de sentiments et l'entière abnégation semblaient ne s'être proposé que de couvrir les siens, même ceux d'entre eux qui avaient eu la faiblesse de trahir la cause qu'il défendait, changea complètement d'opinion sur sa personne.

Sa générosité alla jusqu'à garder, envers les adversaires qui avaient employé le plus de perfidie et de mauvais procédés à son égard, une attitude pleine de réserve courtoise.

Ceux qui, après un siècle, examineront ce temps et ces événements en les dégageant des passions et des mensonges acceptés trop facilement par des historiens de cette époque, rendront à ce noble caractère la justice à laquelle il a droit.

Aussitôt l'exécution accomplie, il fallut songer aux graciés; on était très pressé, la cour de justice fut aussitôt réunie pour l'entérinement des lettres de grâce et de commutation de peine, car tout en se hâtant on tenait cependant à donner aux moindres actes de cette affaire une pompe théâtrale qui en augmentât l'importance et frappât les imaginations.

Le procureur général voulut de nouveau porter la parole et se faire bien venir du pouvoir.

« Messieurs,

« Vous connaissez de quels sentiments douloureux mon âme était affectée, lorsque l'intérêt de l'État, les dangers auxquels son chef avait été exposé et le vœu formel de la loi m'imposèrent le pénible devoir d'appeler la sévérité de la justice sur des hommes malheureusement trop coupables.

« J'éprouve un sentiment consolateur en vous annonçant qu'un grand acte de justice a été suivi par de grands actes de clémence. »

Puis on amena à la barre de la cour, où ils se tinrent debout et tête découverte :

Bouvet de Lozier, Russillon, Armand de Polignac, d'Hozier, de Rivière, Lajolais et Gaillard.

On leur fit lecture des lettres de grâce, desquelles il résulte que :

« Sa Majesté, profondément affectée des nouveaux complots tramés contre l'État par les ennemis de la France et particulièrement par deux hommes qui ont rendu de grands services à la patrie, mais voulant, malgré l'énormité de leur crime, leur faire ressentir dans cette circonstance les effets de sa clémence, fait grâce aux susnommés de la peine capitale. »

Il faut remarquer que Bonaparte, à dessein, rappelle ici en les mentionnant, sans prononcer leurs noms, les deux généraux sur le sort desquels il ne pouvait plus statuer et qu'il semble comprendre dans le nombre des graciés, n'acceptant pas qu'ils se soient dérobés.

Hamart ne voulut pas, dans une pareille circonstance, rester muet; il ordonna aux prévenus de s'approcher et leur adressa une vertueuse admonestation :

« Le plus grand des forfaits, dit-il, est celui qui a pour objet d'attenter aux jours du chef de l'État et de renverser le gouvernement. »

L'inconscient ! Il venait justement de prendre part au renversement de la République, après avoir, quinze ans avant, voté la mort de son roi légitime.

« Un crime de cette nature attaque la nation entière... C'est donc avec justice que la Cour vous a condamnés à la peine capitale.

« Sa Majesté l'Empereur, malgré la gravité de votre crime, a cru devoir user de clémence à votre égard. Sa miséricorde l'a disposé à croire qu'il pouvait sans danger vous distinguer de ces êtres qui, depuis plus de dix années, se sont couverts de tous les crimes, et qui voulaient, par le plus lâche des attentats, ravir aux Français le héros que le ciel semble avoir fait naître pour cicatriser les plaies profondes de l'État.

« N'oubliez jamais cet inappréciable bienfait. »

Telle fut la scène juridique par laquelle se clôtura la tragédie jouée par Bonaparte et commencée par Fouché.

Nous allons voir maintenant comment s'exécutaient les sentences rendues, et le genre de liberté réservé à ceux qu'on avait publiquement acquittés.

Quant aux autres qui de près ou de loin avaient

pu être accusés par la police, ou simplement soupçonnés d'avoir eu des rapports avec les condamnés, la prison garda leur secret; plusieurs y furent oubliés sans obtenir d'être jugés, ni seulement interrogés; d'autres y moururent.

On peut évaluer à environ trois cents le nombre de personnes qui furent, à cette occasion, emprisonnées, internées ou exilées.

L'Empereur, inexorable jusqu'au dernier jour de son règne, s'opposa le plus souvent à toute mesure de clémence à l'égard de ces malheureux. Mais il est juste d'ajouter que la police de Fouché et de Savary eut sa très grande part dans l'acharnement avec lequel on traita ceux-ci. C'est à peine si dans les premières années de la Restauration les survivants de ces mesures arbitraires purent se faire rendre justice, et cela se comprend, car les agents qui criaient : Vive le Roi ! étaient les mêmes qui avaient crié : Vive l'Empereur ! et ils ne se souciaient pas de voir rendre à la liberté les victimes souvent innocentes de leur zèle passé; ils craignaient avec raison leurs revendications.

Dès que les dernières formalités judiciaires eurent été remplies, on s'empressa d'éloigner de Paris tous ceux qui de près ou de loin s'étaient trouvés mêlés à l'affaire.

Dans les vingt-quatre heures tous les prévenus

quittés ou les témoins restés suspects furent diri-
s vers la province, pour être internés, sous la sur-
illance de la police, dans une zone distante d'au
oins quarante lieues.

L'Empereur se fit rendre compte de la prompte
écution de ses ordres.

« Conformément à vos instructions, écrit Mon-
y, toutes les dispositions sont ordonnées et ont
é prises pour qu'Armand et Jules de Polignac,
ıssillon, Lajolais, Rivière, etc., partent cette
ıit même du Temple et soient conduits dans les
âteaux forts désignés pour leur détention.

« Le lieutenant Le Doulx de la légion d'élite,
argé de conduire Rivière au château de Joux,
a rendu compte de sa mission. Pendant la route,
a remarqué dans son prisonnier beaucoup de
ignation et une profonde et respectueuse re-
ınaissance pour Votre Majesté, mais un grand
contentement contre le président de la Cour
minelle, à cause de la manière dont il avait
ıoncé les grâces que votre clémence accordait
ς condamnés..... »

Le lieutenant Sautereau, à son retour de Bre-
ne, fut chargé de la translation des Polignac au
ıteau de Ham; il a déclaré à Moncey que
eux-ci avaient manifesté les mêmes sentiments
'égard de Sa Majesté ».

« Le colonel Ponsard m'annonce que, hier à quatre heures, les nommés Éven et Monier sont sortis de la prison du Temple, qu'ils ont reçu leurs passeports; qu'ils vont être internés à Bar-sur-Aube.

« Tous les condamnés, du reste, ont quitté Paris et ont été dirigés vers les localités qui avaient été assignées. »

Remarquons, dans cette correspondance de Moncey, son attention à prêter aux infortunés prisonniers une respectueuse reconnaissance des bontés de Sa Majesté et le blâme indirect contre Hamart; ce n'était là qu'une façon de flatter le maître et de faire plaisir à Fouché, qui en voulait au président de la Cour.

CHAPITRE XXV

LE DÉPART DE MOREAU

La personnalité de Moreau préoccupait toujours l'Empereur. Après tout ce qui s'était passé, il n'avait pas été sans constater la sympathie dont était entouré le général, même de la part de plusieurs personnes de la cour; sa présence en France était un démenti donné à cette conspiration à laquelle, sauf le monde officiel, le public ne croyait plus.

Il saisit donc avec empressement la demande de Mme Moreau d'autoriser le général et sa famille à partir pour l'Amérique. Rien ne prouve que ce ne fût pas là une démarche conseillée par un de ses familiers. La position, en effet, était très délicate. Emprisonner Moreau était impossible après une pareille condamnation, aussi bien que lui accorder un pardon qu'il refuserait selon toute apparence; le laisser en France pouvait être dangereux suivant les circonstances qui se présenteraient; en accueillant la demande de Mme Mo-

reau, Bonaparte se tirait de cette fausse position, tout en ayant l'air d'être magnanime.

La permission accordée, on prit aussitôt toutes les dispositions pour son départ.

Nous allons trouver ici, comme au début de ce livre, la police impériale et la police de Fouché aux prises, acharnées toutes deux à veiller sur Moreau, à l'insu l'une de l'autre.

Qui sait si le général, malgré tout, ne restait pas dans l'avenir une espérance pour Fouché?

On avait décidé que Moreau serait conduit à la frontière espagnole et s'embarquerait de Cadix pour le nouveau monde.

L'Empereur donna à Moncey l'ordre de régler le voyage et de faire accompagner le général par un officier sûr. Celui-ci choisit le chef d'escadron Henry, le même qui avait arrêté Moreau; il devait observer le plus grand secret pour le départ et ne jamais prononcer le nom du général.

Le 16 juillet, Moncey adressait à Sa Majesté le résumé d'une lettre que le chef d'escadron écrivait de Barcelone le 14; il était arrivé dans cette ville le 1^er^ juillet, à dix heures du matin; personne en France ne s'était douté du départ du général Moreau.

Mais on avait compté sans Fouché, qui entendait connaître tout ce qui se passait, et cela par

les gens à lui. Dès qu'il apprit le départ du général, il fit accompagner sa voiture, à l'insu du commandant.

« A la barrière de Bellegarde, il fallut montrer son passeport. Le nom de Moreau excita l'attention des invalides de service; l'un d'eux, son compatriote, le reconnut.

« Depuis ce moment, la voiture fut précédée d'un inconnu. Il paraîtrait probable que c'est le sieur Martin, agent du grand juge, qui n'a peut-être pas enveloppé l'objet de son voyage d'un assez profond mystère.

« Cet inconnu faisait si bien que sur la route d'Espagne, on était toujours prévenu d'avance du passage du général Moreau.

« A Gironne, petite ville de garnison, tous les officiers vinrent le voir dîner. A Mataro, le gouverneur vint lui offrir ses services.

« A Barcelone, toutes les autorités, depuis le capitaine général jusqu'à l'intendant, sont venues lui faire les mêmes offres. »

Pour atténuer le mauvais effet que ces nouvelles ne manqueraient pas de produire, Moncey met à la suite sa petite note adoucissante :

« On avait publié que l'Empereur lui avait permis de voyager avec un officier de la garde impériale, pendant la durée de sa détention. Ces

bruits faisaient louer la clémence de Votre Majesté envers ses ennemis. Henry a dû rester trois jours à Barcelone. Moreau était descendu à la *Fontaine d'or,* tenue par un Français ; mais il n'y vit personne, et, se déplaisant dans cette ville, il décida de la quitter.

« L'officier lui a fait observer que, d'après ses instructions, il ne pouvait quitter la frontière que lorsqu'il saurait le général à cent lieues dans l'intérieur de l'Espagne.

« Il y a beaucoup de négociants français à Barcelone qui lui ont fait accueil.

« MONCEY. »

La police secrète, au nom du grand juge, mais chargée bien plutôt par Desmarest, le guettait de son côté ; elle avait donné au nommé Martin Lachevardière, le complice de Mehée et de Montgaillard, les instructions ci-après :

« Le grand juge, ministre de la justice, autorise le porteur du présent à requérir les officiers, sous-officiers et gendarmes, lorsqu'il en aura besoin, pour l'exécution des ordres que je lui ai donnés, sans que, dans aucun cas, il soit tenu d'en donner communication, ni d'en faire connaître l'objet, à quelque autorité que ce puisse être !

« M. Martin partira à du matin pour Ca-

lix, par Perpignan. Il voyagera en poste, dans une chaise ; il suivra la voiture qui conduit le général. Il recueillera dans la route toutes les circonstances du voyage de ce général et les propos auxquels son passage pourrait donner lieu, s'il était reconnu ; enfin tout ce qui peut intéresser le gouvernement.

« Il rendra compte, tous les jours, des résultats des informations qu'il aura obtenus ; il indiquera les endroits par lesquels le général aura passé et ceux où il se sera arrêté.

« Le général Moreau se rend à Cadix, pour de là s'embarquer pour les États-Unis d'Amérique. L'officier de gendarmerie qui l'accompagne le quittera lorsqu'il sera sur les terres d'Espagne.

« M. Martin devra toujours continuer de le suivre, et autant que possible à la même distance. Il séjournera dans les villes et endroits où il s'arrêtera ; il devra rester à Cadix tout le temps que le général y sera. Il observera avec soin ses démarches et sa conduite.

« Il pourra, s'il y a lieu, se faire reconnaître aux résidents de France, dans ce pays ; mais dans aucun cas il ne devra se faire connaître au général.

« Il continuera à informer exactement des résultats de sa surveillance. Lorsqu'il se sera assuré

de l'embarquement, il l'écrira au grand juge et reviendra à Paris. »

On a pu voir, d'après la lettre de Henry, comment Martin dénonçait partout d'avance le passage de Moreau et faisait son possible pour contrecarrer la mission de l'officier attaché au général.

Le préfet des Pyrénées-Orientales signalait à son supérieur, à la date du 10 messidor, le passage de Henry et prévenait aussi de l'arrivée de M. Martin Lachevardière, chargé d'ordres. Il faisait donner un passeport au domestique de celui-ci, vu la mission dont son maître était chargé.

Lachevardière, ancien commissaire des relations commerciales à Hambourg, en 1802, avait été, un moment après le 18 fructidor, secrétaire général de la police. C'était d'ailleurs un homme absolument méprisable; il avait pour métier de conspirer, d'organiser des complots, de les vendre ensuite, et entretenait toutes les correspondances nécessitées par ces sortes d'entreprises. Il fut une des chevilles ouvrières de l'affaire Dracke.

Le gouvernement, averti par ce citoyen, prit ombrage de l'accueil fait au général en Espagne, et des convenances qu'on avait cru devoir observer envers un homme d'une si éclatante renommée.

En même temps, le conseiller d'État directeur des postes prévenait qu'on eût à examiner la correspondance du général qui lui était envoyée sous le couvert de M. Cabarrus, Gauthier, Vidal et Cabanis, peut-être même, ajoutait-il, sous celui de M. Viot, commissaire des relations commerciales.

Viot, prévenu et craignant d'être compromis, se fit espion et renseigna la police ; il écrivait :

« Le capitaine général de la Catalogne, en vertu d'ordres de la Cour de Madrid, a envoyé les passeports et les patentes à M. et Mme Moreau ; mais il ne leur a donné par ailleurs aucune marque publique, ni même ostensible, d'attention ou de prévenances. »

Voilà jusqu'où allait la magnanimité de l'Empereur envers son ancien compagnon d'armes, jusqu'à interdire à un gouvernement étranger de saluer ce proscrit.

Le 23 juillet, le général et Mme Moreau prirent passage sur le navire polaire *la Vierge du Carmel,* de construction génoise, et quittaient Cadix.

On avait, au préalable, fait vendre ses biens. Napoléon acheta la terre de Gros-Bois pour en faire cadeau à Berthier, afin d'effacer ce dernier vestige du séjour en France de Moreau. Ses amis continuèrent à être surveillés et persécutés.

« Sire, écrivait, plusieurs années après, Savary, ce janissaire sans remords et sans conscience, dès que j'ai appris que l'ex-général était revenu sur le continent européen, — il était à la cour de Bernadotte, — j'ai cru devoir m'occuper de la recherche de sa fortune. Mes informations m'ont fait connaître qu'il lui restait encore pour environ cinq cent mille francs de valeurs.

« J'ai transmis à M. le duc de Gaëte une note indicative de la valeur et du montant des diverses créances, en l'invitant à les faire séquestrer. »

Saint-Paul, avocat, rue Neuve Saint-Augustin, était chargé des intérêts du général. On lui écrivit; il reçut en outre des injonctions verbales, et on lui exhiba les ordres émanés de l'Empereur même.

« Je fus donc obligé de m'y référer », ajoute Saint-Paul.

Moreau, abreuvé d'outrages, aigri par des injustices répétées, condamné pour des crimes qu'il n'avait pas commis, et ne pouvant ignorer l'auteur conscient de tant de persécutions, ne vit plus un jour que l'homme, et chercha à se venger. Il oublia malheureusement que derrière cet ennemi personnel était la France.

CHAPITRE XXVI

RIVIÈRE. — D'HOZIER. — RUSSILLON

Le marquis de Rivière avait été enfermé au fort de Joux; c'est là que devaient se continuer les tentatives ayant pour but d'obtenir les délations déjà inutilement sollicitées de lui.

Le 21 septembre 1804, l'Empereur écrivait à Fouché, son ministre de la police, qu'il fallait faire parler Rivière en introduisant près de lui un agent qui lui remettrait de l'argent et une fausse lettre du comte d'Artois.

« Il est vrai qu'il ne faudrait pas s'embarrasser de la question de la signature et du cachet... de cette manière on aurait une correspondance entre le comte d'Artois et Rivière, qui serait extrêmement curieuse.

« NAPOLÉON. »

Mais soit que Fouché ne trouvât pas l'affaire de la signature à contrefaire et d'un cachet à faire graver, si simple à résoudre, ou qu'il espérât mieux

obtenir par un intermédiaire agréable au prisonnier, toujours est-il qu'il eut de nouveau recours à Mme de Marconnay.

Il remit en conséquence à cette émissaire une autorisation spéciale pour se rendre au fort de Joux, et une permission d'avoir douze entrevues avec M. de Rivière. Le passeport était du 29 août. Mme de Marconnay pouvait communiquer trois fois par semaine pendant l'espace d'un mois.

Après quelques entrevues, où il est probable qu'elle n'obtint pas ce qu'on désirait, le commandant reçut l'ordre de les faire cesser; après la dixième, il retira l'autorisation et prévint le chef de la police secrète.

On transféra plus tard le prisonnier dans la citadelle de Strasbourg. Sauveton, commandant de la prison, arrêtait toutes les lettres adressées à M. de Rivière, les envoyait directement à Réal, qui avisait à ce qu'il en fallait faire.

Enfin, au mois d'avril 1810, il fut autorisé à sortir de prison et interné dans le département de la Nièvre. Peut-être dut-il cet adoucissement à l'intervention active de sa sœur et plus tard de ses nièces, qui ne cessaient de s'intéresser à lui.

« Sire, écrivait à l'Empereur la nièce du captif,

il y a aujourd'hui deux ans que vous daignâtes dire à deux jeunes filles, nièces de M. de Rivière, qui embrassaient vos genoux : « Je veux le con-« server à sa famille, un jour je le lui rendrai ! » Ma pauvre sœur, victime de son dévouement pour son oncle, a emporté cette promesse auguste dans sa tombe ; mais je l'ai conservée dans mon cœur, et je viens vous la rappeler.

« FANNYE DU CHESNEAU. »

Rivière sollicita de résider dans la Nièvre ; l'administration supérieure s'adressa à l'auditeur au Conseil d'État, préfet de ce département, pour le pressentir sur ce séjour.

Il faut citer sa réponse ; elle donne une idée du peu de faveurs dont jouissaient les proscrits, que les fonctionnaires et les gens en place ne se souciaient nullement de connaître ou d'avouer.

« Vous me faites l'honneur d'ajouter que, si je ne vois pas d'inconvénients à ce que l'autorisation de résider dans mon département soit donnée, on pourra la solliciter de Sa Majesté.

« Je ne connais nullement le sieur de Rivière, et une lettre qu'il m'a écrite est la première relation que j'ai eue avec lui. Il ne m'est parvenu aucune plainte contre lui, mais ce n'est pas assez pour

fixer mon opinion sur son compte, surtout d'après sa conduite antérieure.

« Baron de Breteuil. »

Il faut cependant dire que le baron de Breteuil, quand le sieur de Rivière devint duc, ne fut pas le dernier à lui faire sa cour.

A la suite des nouvelles instances auxquelles Murat, quoi qu'ait dit Mme de Rémusat, resta étranger, mais qu'appuyèrent Réal et certainement Mme de Marconnay, on promit, sous conditions, l'oubli du passé.

En conséquence, le 10 décembre 1810, le marquis de Rivière dut écrire la lettre suivante à Savary, duc de Rovigo :

« Monseigneur,

« Rendu à la liberté par les bontés de Sa Majesté l'Empereur depuis le 8 avril dernier, mais ne pouvant terminer aucune affaire d'intérêt, je prie Votre Excellence de vouloir bien obtenir de Sa Majesté un décret qui me rende mes droits civils, afin que je puisse vivre tranquille dans ma patrie, réclamer le peu de fortune que quelques particuliers ont entre les mains, me marier et choisir une petite retraite pour trouver le calme après la tourmente qui m'a ballotté longtemps.

« M. le duc peut répondre pour moi, ma parole a toujours été sacrée. Je la lui donne de tout mon cœur.

« Charles DE RIVIÈRE. »

Cette lettre fut mise sous les yeux de l'Empereur, dans la séance du conseil privé du 27 décembre 1810, accompagnée des pièces ci-après :

« Votre Majesté, en ordonnant que le sieur de Rivière serait réintégré dans l'exercice de ses droits civils, a exigé qu'il donnerait avant sa parole d'honneur qu'il n'entretiendrait plus à l'avenir aucune intelligence avec les princes, et qu'il se regarderait comme délié de tout serment qu'il leur avait prêté.

« Le sieur de Rivière a satisfait à ce qui lui était prescrit, en écrivant, en présence du secrétaire général de mon ministère, l'engagement que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté. Il contient la renonciation la plus formelle à toute espèce de rapports avec les princes.

« Il est indispensable, en conséquence, que l'inscription de son nom sur la liste des émigrés, et par suite sur celle des maintenus, soit rayée.

« Si Votre Excellence daigne prendre en considération les observations que j'ai l'honneur de lui

faire, je la supplie d'approuver les dispositions du projet de décret ci-joint :

« Ensemble notre décret du 8 avril 1810, qui ordonne que Charles-François de Rivière sera mis en liberté, sans aucune restriction, et notre décision du 16 octobre dernier, de laquelle il résulte que nous le réintégrons dans l'exercice de ses droits civils, avons décrété, etc. »

Ainsi prit fin cet épisode. Le marquis Riffardeau de Rivière put vivre tranquille, épouser Mlle de Ferté-Mun, et plus tard être fait duc par Charles X.

Il convient de retenir ce mot du prisonnier du Temple le matin de l'exécution de Georges, au moment où Desmarest alla le prévenir de la faveur qui lui était faite par la commutation de sa peine, alors qu'à ce même moment ses autres compagnons marchaient au supplice :

« Ah ! il n'empêche, monsieur, qu'aujourd'hui l'honneur est au champ de Grève !

— Oui, riposta Desmarest, mais il vaut mieux être ici. »

Rivière fut certes l'un des plus favorisés. Quelle fut la nature du rôle joué par Mme de Marconnay dans toute cette affaire, il est bien difficile de le dire. Il n'est pas cependant défendu de penser qu'elle contribua beaucoup aux faveurs qui adoucirent la captivité de Rivière et à sa mise en liberté.

Protégée par Fouché, bien vue de Réal, nous la retrouvons sous la Restauration, fidèle à son ami, liée avec les plus hauts personnages de la cour de Charles X et avec ses ministres.

L'histoire est souvent pleine de ces mystères.

CHAPITRE XXVII

LES INTERNÉS — LES OUBLIÉS — LES PRISONS — LES DISPARUS — MORT DE DEBAR

D'Hozier, Russillon, Benard, Barada, Beguy Lacoche, Carfort, étaient au château de Lourdes.

Le 14 octobre 1806, l'ordre arriva de les transférer au château d'If; Rochelle s'y trouvait déjà avec plusieurs autres. On peut se faire une idée de ce qu'était le séjour dans cette citadelle, en lisant ce qui suit.

Le commandant, dans une lettre, fait observer qu'il n'existe qu'une cour dans l'intérieur du château; elle a vingt pieds d'une muraille à l'autre, et au milieu se trouve la citerne. Cette cour est la seule promenade qu'il puisse donner avec sûreté aux prisonniers.

« Néanmoins, pour la *salubrité de l'eau* de la citerne, dit-il, je permets à quelques-uns, ceux qui méritent toute confiance, de se promener sur la plate-forme.

« Les vivres sont chers ; en faisant préparer chez moi, je pourrais les faire mieux vivre avec trente sous par jour chacun, mais la nourriture ne sera pas abondante.

« Si les prisonniers sont malades, faut-il les envoyer à l'hôpital ou les garder ici ? »

Le grand juge répond : « S'il y a des malades, la sûreté exige qu'ils soient soignés dans le fort. Quant à la nourriture, vous n'avez pas à vous en occuper. »

Mais il faut croire que le commandant Geniesse était lui-même attristé de l'affreuse misère de ses prisonniers et du manque de secours, car, à la date du 30 novembre, il se croit obligé d'écrire au conseiller d'État chargé de la police :

« L'espèce de chirurgien qui est ici est de l'ignorance la plus profonde. Il n'a rien des objets de première nécessité, pas même une compresse. Quand, d'ailleurs, je lui ordonne de soigner et de visiter les prisonniers d'État, il m'observe qu'il est placé pour donner des soins aux personnes civiles et payé par l'hospice de charité ! Il ne doit rien par ailleurs. » C'était, à peu de variantes près, la note générale des soins qu'on trouvait dans les prisons d'État.

Les internés dans les villes n'étaient guère plus heureux. Ceux qui n'avaient aucune res-

source mouraient de faim; personne ne voulait se compromettre en les employant. On leur refusait tout secours.

Le frère de Pichegru, ancien religieux, emprisonné d'abord à cause du général, puis mis en surveillance dans la commune de Neuves-Granges, près Besançon, devait mendier pour vivre.

Marguerite Maugeot, âgée de dix-sept ans, chez qui on avait trouvé des armes et du linge qu'un nommé Verdel l'avait engagée à recevoir, fut internée à Auxerre. Cette jeune fille n'existait que par les bienfaits de son frère, commandant en Corse, qui lui retira ses secours, dès qu'il sut qu'elle était compromise, craignant lui-même pour sa pension. On l'envoya à Nancy, où elle périssait de misère.

Michelot, tailleur, et Élisabeth Richier, sa femme, envoyés en surveillance à Troyes, ignorent ce qu'ils ont fait; impossible, malgré toute leur bonne volonté, de trouver à travailler.

Anne-Jean Mirleau d'Isle, ancien militaire, conduit à l'Abbaye, est depuis au secret : il a été arrêté sur de simples soupçons; sa femme et ses enfants le réclament en vain.

En marge de son écrou est écrit : « Quel est ce détenu ? — Pourquoi est-il arrêté ? »

On le garde et on ne le relâche pas.

Ailleurs, la femme Monier s'adresse à l'humanité de Réal :

« Une malheureuse mère de sept enfants réclame votre justice. Voilà quinze jours que j'ai été jugée, ainsi que mon mari, et que notre liberté a été prononcée, et, malgré cela, nous sommes toujours prisonniers ! » Son mari était maître d'école à Aumale. On l'interna à Bar-sur-Aube, où il était dans la plus profonde détresse. Le 20 avril 1810, il écrivait au ministre de la police :

« Réduit à la plus affreuse misère, manquant souvent du nécessaire, si le gouvernement voulait me permettre d'occuper une place, au cas où j'en trouvasse une, il m'obligerait bien ; sinon, qu'il me permette de passer en Amérique, à ses frais, car ma femme et mes six enfants, comme moi, n'avons rien. »

Tout son crime avait été de loger, à leur passage, quelques-uns des débarqués de la falaise de Béville. — Il ne les connaissait même pas.

Le 4 août, Lenoble annonce son arrivée à Beaune : « Je suis absolument dans une affreuse misère ; il m'est impossible de me procurer une existence ! Je supplie Votre Excellence d'avoir pitié de moi, ou la prison sera de nouveau mon asile. Hélas ! j'y aurais au moins du pain, de l'eau et de la paille. »

C'était un ancien géomètre — il était estropié. Sa situation malheureuse avait attendri jusqu'au juge de paix de Beaune, qui, touché de compassion, écrivait : « Infirme, sans famille ni amis, il est en proie à la plus profonde misère, n'ayant pas de quoi manger. Il demande qu'on lui fournisse la ration de pain et de viande : une livre et demie par jour et cinq francs par mois pour payer le réduit où il s'abrite. »

Il avait été accusé d'avoir acheté de la poudre d'un nommé Poulet.

La mère de Rochelle, très âgée, malade, envoyée en surveillance à Corbeil, demande à venir à Paris, où elle pourra trouver du secours. Elle est dans un état de dénuement tout à fait déplorable.

Léridant, condamné à deux ans de surveillance, reste enfermé six ans au château de Ham.

Voici une lettre intéressante par l'incident auquel elle donna lieu, et qui montre l'ombrageuse susceptibilité des geôliers du temps.

Louis Léridant écrit à son frère le 4 novembre 1808 du château de Ham : « Mon brave ami, que t'écrirais-je ? Que j'ai reçu ta dernière lettre, que ton frère est plus malheureux qu'il ne l'a jamais été, tant au physique qu'au moral. Séquestré de tout l'univers, le mien se compose, aujour-

d'hui, d'une cour de trente pas de long sur dix de large.

« Voilà, mon ami, en raccourci, ma position, sans compter les mille et un désagréments que nous éprouvons journellement. Tu connais le proverbe : « Après la pluie, le beau temps. » Mais pour nous, la tempête est continuelle. Tout ce que je puis te dire, c'est que les forçats, au bagne de Brest, sont plus heureux que les prisonniers d'État, au fort de Ham.

« Adieu, ami ; je t'embrasse de tout mon cœur. Ton frère : Louis. »

Le commandant, qui lisait toutes les lettres des détenus, vit dans ce langage une offense et signala la lettre à Son Excellence Réal, le jour même.

« Monsieur le Comte,

« J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de Votre Excellence la lettre ci-jointe que le détenu Louis Léridant écrit à son frère Alexis.

« Je n'ai pas cru devoir laisser passer cette lettre calomnieuse, sans que préalablement Votre Excellence ne l'ait ordonné après l'avoir lue.

« Presseq. »

Quelques années après, on le sort de la for-

teresse pour l'interner à Bar-sur-Aube. Savary était ministre de l'intérieur, Léridant s'adresse à lui : il demande, comme une faveur, qu'on change cette résidence pour l'envoyer dans une ville où il puisse gagner quelque chose pour vivre. « Bar-sur-Aube, dit-il dans sa lettre, est une ville qui ne présente pas la plus petite ressource, et mes moyens ne peuvent subvenir aux besoins de la vie la plus économe. »

En marge de cette supplique est écrit : « Refusé d'après l'ordre formel de M. Réal, 11 décembre 1811. » Envoyé enfin à Dijon, il y mourut d'épuisement et de misère le 13 mai 1812.

C'est aussi à Bar-sur-Aube qu'est interné Éven. Sa famille, pour subvenir à ses besoins et aux petits secours qu'il est, pour ainsi dire, obligé de donner à ses compagnons d'infortune, car ils étaient plusieurs relégués dans la ville, doit s'imposer les plus durs sacrifices et vendre une partie de ses biens.

Il y restera jusqu'à la fin de 1812, d'où il obtiendra enfin de revenir en surveillance dans son pays natal.

Lachasse-Vérigny, ex-aide de camp du général Moreau, est envoyé, par ordre direct de l'Empereur, en surveillance à Auxerre, avec cette note : « Observer sa conduite et les liaisons qu'il

hercherait à former avec les militaires — défense le quitter cette ville. »

Il venait de la Force, où il avait été enfermé omme attaché à la personne de Moreau.

Il ne sortit de prison que grâce à l'interven- ion de Soufflot aîné, qui, autorisé par l'amitié que ui portait Fouché, réclama en sa faveur.

Rubin de la Grimaudière, détenu au château de Iam, bien qu'acquitté, n'en sortit que le 21 avril 814, après des démarches pressantes de son frère.

Lenepvon de Carfort fut oublié dans les pri- ons; il avait été enlevé de chez lui sans avoir subi ucun jugement.

Lelay de Kermabain, emprisonné contre tous roits et appréhendé à Morlaix par deux agents en- oyés à sa recherche directement par l'Empereur, estait pourrir dans les cachots; il était coupable l'être parent de Penanster, d'après une note du egistre secret de police.

Denan et sa famille, en surveillance à Gien, ccusés d'avoir logé Roger, ne vivaient que du eu d'aumônes qu'ils ramassaient. Ils deman- laient en grâce à être internés dans une grande ille, pour trouver à travailler. Fouché, dans un apport *ad hoc*, refuse.

La Bruyère et sa femme, exilés à Bourges, sont lans la misère noire.

Ces notes sont relevées du long martyrologe de la police, qui a pris soin de consigner elle-même l'état de détresse où se trouvaient toutes ces infortunées victimes de la conspiration.

De Sol était, lui aussi, soigneusement séquestré, la sûreté publique s'opposant à sa mise en liberté. Il existe dans les archives des notes très intéressantes sur l'intérieur des prisons, relatant ses démêlés personnels avec les agents et les scènes qui se passaient au Temple, où l'on avait ramené les frères Polignac.

Nature violente et indomptable, de Sol résistait toujours; aussi, à peine sorti de prison, demanda-t-il à poursuivre Savary.

Tous les détenus des Côtes-du-Nord, — on ne les avait pas jugés, il n'y avait rien contre eux, — avaient été assimilés à des prisonniers d'État et gardés à l'Abbaye.

L'officier de santé Paradis, Allain Launay, maître de forges, Chatton, les trois l'Hostis Kerhore, écrivent une lettre collective pour demander qu'on les juge ou qu'on leur rende leur liberté, ainsi qu'à leurs compagnons ; quatre d'entre eux moururent en prison.

Voici, au reste, la réponse à toutes ces réclamations de justice :

Note police générale, 1er arrondissement, au conseiller de la police.

« 22 septembre 1811.

« Jusqu'à présent, il n'a été mis en liberté aucun des individus qui avaient été condamnés dans l'affaire de Georges, soit à deux ans, soit à plus, quoique le terme soit expiré.

« Les individus acquittés et qui furent retenus, d'après les ordres de Sa Majesté, sont également restés en arrestation.

« DESMAREST. »

L'Empereur, jusqu'au dernier jour de son règne, exigea qu'on lui soumît, chaque fois qu'il y avait conseil privé, la liste des condamnés, et tint la main à ce que l'on n'accordât aucune commutation ou grâce, sans qu'il y eût personnellement consenti.

Il gardait le souvenir de tous ceux à qui il en voulait et n'oubliait rien ; sa générosité, qu'on a bien à tort vantée, ne fut jamais qu'un calcul, et non un acte spontané du cœur.

Lorsqu'il apprit que le général Debar venait d'être surpris à l'île d'Houat et tué avec ses deux lieutenants au moment où il se disposait à rentrer en France (novembre 1812), il fit témoigner sa

plus vive satisfaction au comte Réal de cet heureux événement, qui avait, à ses yeux, une importance particulière, ainsi que le témoigne cette lettre du préfet à Fouché :

« Vannes, 29 novembre 1812.

« MONSEIGNEUR,

« Le fameux Debar et ses deux complices « n'existent plus ! Par ma lettre du 18 je pré- « venais Votre Excellence que M. le commissaire « général de police de Lorient était chez moi « lorsque je reçus avis de l'arrivée de ces trois « brigands. Nous concertâmes ce qu'il y aurait de « mieux à faire pour les atteindre... etc. M. le B... « s'en est parfaitement acquitté et a obtenu un « succès complet ; sachant par les signaux qu'il « n'existait pas d'Anglais dans la baie, il a solli- « cité et obtenu de la marine un petit bâtiment... « Je laisse à M. le B... le plaisir de donner lui- « même à Votre Excellence les détails d'une « affaire qu'il a si bien conduite...

« Permettez, Monseigneur, que je rappelle à « Votre Excellence que depuis onze ans que je « suis ici, tous les émissaires que l'Angleterre a « eu l'infamie de diriger par le Morbihan contre « notre auguste Empereur, y ont trouvé la mort.

« Je me félicite d'autant plus de celle de Debar, « que Sa Majesté *m'avait elle-même recommandé* « *d'une manière spéciale* la recherche de ce dan- « gereux brigand ! Puis-je espérer, Monseigneur, « que vous voudrez bien rappeler à mon sou- « verain que ce Debar n'avait plus reparu sur le « continent depuis 1805, et qu'il a été atteint aus- « sitôt qu'il a voulu y revenir, avant même d'y « être arrivé, et que sa tête est tombée dans une « île habituellement occupée par l'ennemi et dans « laquelle aucune autorité française n'a pu péné- « trer depuis plus de dix ans, etc.

« Daignez agréer, Monseigneur, les nouvelles « assurances de mon respectueux dévouement.

« *Le préfet du Morbihan*,

« Comte JULIEN. »

ÉPILOGUE

QUEREL — ROULLIER — DESMAREST

On se rappelle que Querel, accusé d'avoir trahi les siens et découvert le premier la conspiration, ne comparut pas devant la Cour. En vain Georges réclama sa comparution pour le convaincre de mensonges et de calomnies.

On se garda de le faire paraître, sa présence comme témoin aurait compromis les assertions émises dans l'acte d'accusation; par suite des réfutations qui se seraient produites, il eût été amené à reconnaître qu'il ne savait rien de la conspiration et n'avait livré à la police qu'un seul secret : la venue de Georges à Paris, et les renseignements sur la route parcourue.

C'est la police elle-même qui va, du reste, détruire la légende qu'elle avait créée autour de la trahison de Querel en disant qu'il avait tout livré.

On avait promis de payer les dettes du coupable. Elles s'élevaient à quatre-vingt-dix mille

francs. Dès que Querel fut relâché, ses créanciers se mirent à sa poursuite et le firent enfermer à Sainte-Pélagie, afin d'être payés.

Il réclama à l'Empereur lui-même l'exécution des promesses faites, mais n'obtint pas satisfaction, du moins si on s'en rapporte au rapport suivant, daté de la division de la sûreté générale et adressé à Sa Majesté :

« Querel, dont les révélations ont aidé à la découverte de la dernière conspiration tramée contre l'État et les jours de Votre Majesté, et qui, par ce service, a mérité votre indulgence, doit environ quatre-vingt mille francs dans plusieurs départements.

« Il y a contrainte par corps pour cette somme, et Querel, qui peut continuer d'être fort utile à la police générale, ne peut trouver qu'à Paris une certaine sécurité contre la poursuite de ses créanciers. »

Il n'avait été explicitement rien promis à Querel, et la remise de la peine capitale parut une récompense d'autant plus suffisante de ses révélations, qu'il ne les avait faites qu'*in extremis*, après son jugement, et au moment où il allait être mené au supplice.

On ne se souciait plus de payer, et un passage de ce rapport constate que, contrairement à ce

qui avait été dit dès le commencement des arrestations, Querel n'avait rien livré. Mais celui-ci, maintenant toujours son dire, affirmait très nettement qu'on lui avait promis le payement de toutes ses dettes.

Comme c'était Desmarest qui avait pris cet engagement, Bonaparte n'était pas tenu de le remplir, et il n'y était pas disposé. Aussi y a-t-il une note, de l'écriture de Desmarest, au bas du rapport, ainsi conçue :

« M. le conseiller d'État Desmarest, qui regarde sa parole comme engagée par *quelques promesses vagues* de récompense qu'il a faites à Querel, lorsqu'il a reçu sa déclaration, appuie la réclamation de Querel.

« Mais on ne doit remettre aucune partie de ces fonds à Querel, qui n'a ni ordre ni conduite. »

Pour une fois, le chef de division de la police se montrait honnête.

On paya cependant en partie ses dettes, et, pour se débarrasser de lui, le gouvernement l'envoya vivre en Piémont.

Telle fut la fin de ce traître, moins coupable cependant au fond que ne l'a fait la légende.

Plus heureux, Roullier et Dujardin vivaient tranquillement de la grosse pension qu'ils avaient si bien gagnée, comme faux témoins, lorsque la

police, qui n'avait plus que faire d'eux, s'avisa d'en rogner une partie.

La pension de Roullier fut réduite à dix-huit cents francs, et celle de l'agent Dujardin à six cents.

Le premier, très mécontent de ce manque d'égard, protesta et réclama. Il se décida même à remettre, aux Champs-Élysées, un placet à l'Empereur, se disant son sauveur; mais il ne fut pas fait droit à sa demande.

La Restauration arrivant, il ne songea pas, comme son digne émule Montgaillard, à se rendre près du Roi pour lui demander justice. Il se contenta de percevoir la pension qu'il avait si malhonnêtement acquise.

Il vivait ainsi dans une certaine aisance à Versailles, lorsque quelqu'un, qui s'était intéressé à la malheureuse fille de Picot, infirme et dans la misère, fut frappé du contraste que présentaient dans la même ville ces deux situations si différentes.

Le dénonciateur recevait dix-huit cents francs de pension, et cela sous la monarchie des Bourbons, tandis que la fille de sa victime, dont le père était mort pour le Roi, touchait de loin en loin et à grand'peine de faibles secours de la cassette des princes pour soulager sa misère.

C'était cruel, et un sentiment bien naturel d'indignation fit signaler le fait. Le ministre d'alors, M. de Corbière, en novembre 1822, fut amené à vérifier l'emploi des fonds secrets, et fit effacer des listes d'émargement les noms de Roullier et de Dujardin.

Roullier eut l'audace de réclamer sa pension, prétendant, les temps ayant changé, qu'il ne travaillait que pour les chouans !

Mais un rapport confidentiel, fait au ministre par le comte Brossard, établit, de la manière la plus nette, le rôle odieux rempli par ces faux témoins.

Roullier finit misérablement. On trouve cette note dans les registres : « *Juin* 1828. Vu son âge et sa misère, une indemnité une fois payée, trois cents francs à Roullier. » On ne devait plus en entendre parler.

Quant à Desmarest, il avait abandonné Fouché pour Savary; aussi le premier soin de Fouché, qui le connaissait bien, fut, en revenant au pouvoir, de le mettre à la porte sans phrases. Mais il reparut pendant les Cent-jours et mourut sans être inquiété, à Paris, en 1832.

Il fut le plus indigne et le plus criminel de tous ces gens de police.

Les historiens de tous les partis, aveuglés par

l'éclat du nouveau règne, subissant sans réflexion l'entraînement qui emportait la nation vers ses destinées nouvelles, ne recherchèrent pas les véritables causes de la tragédie qui venait de se jouer.

Ils confondirent complètement les rôles, faisant cause commune avec les courtisans du jour et la masse des gens trompés par les apparences.

Le parti républicain, passé à l'Empire, abandonnant, sur des calomnies intéressées et des soupçons dénués de preuves sérieuses, les deux plus illustres généraux qui eussent commandé les armées de la Révolution, n'essaya même pas de les défendre.

Les royalistes atterrés, mais toujours crédules et confiants, prenant pour leur œuvre une conspiration créée et organisée contre eux par leurs pires ennemis, dont leurs chefs avaient été les premières victimes, acceptèrent tout sans mot dire.

Tels furent les résultats si divers de ce complot qui fit verser tant de sang et couler tant de larmes.

Bonaparte en sortit empereur ! Fouché ministre, en attendant le jour où il serait fait duc d'Otrante et, pour la honte de la monarchie, ministre de Sa Majesté Très Chrétienne Louis XVIII.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER.

Les premières conspirations..... 1

CHAPITRE II.

La suppression du ministère de la police..... 16

CHAPITRE III.

Recrutement des agents et organisation..... 24

CHAPITRE IV.

La situation des réfugiés à Londres. — Envoi de Mehée.. 35

CHAPITRE V.

Les faux témoins. — Beugnot..... 49

CHAPITRE VI.

Arrivée de Georges en France..... 54

CHAPITRE VII.

Descente du général Debar en Bretagne..... 65

CHAPITRE VIII.

Mission secrète de Valette..... 81

CHAPITRE IX.

Motifs et plans de la conspiration..... 97

CHAPITRE X.

Les préparatifs de mise à exécution..... 104

CHAPITRE XI.

Pichegru. — Lajolais, Bouvet de Loziers..... 120

CHAPITRE XII.

Les arrestations. — Moreau..... 130

CHAPITRE XIII.

Arrestation de Pichegru. — Les adresses : armée, clergé, magistrature..... 146

CHAPITRE XIV.

Les arrestations en Bretagne..... 161

CHAPITRE XV.

Expédition Savary à la côte normande. — Dracke et le duc d'Enghien..... 169

CHAPITRE XVI.

Arrestation de Jules de Polignac, marquis de Rivière, Russillon, Georges Cadoudal. — Exécution du duc d'Enghien. 178

CHAPITRE XVII.

Interrogatoire de Moreau. — Sa lettre au Premier Consul. 192

CHAPITRE XVIII.

Le prétendu suicide de Pichegru..... 206

CHAPITRE XIX.

Essais de séduction sur le marquis de Rivière..... 220

CHAPITRE XX.

Proclamation de l'Empire..... 230

CHAPITRE XXI.

Le procès..... 235

CHAPITRE XXII.

Les témoins et les plaidoiries. — Physionomie de la salle pendant le délibéré. — Jugement et condamnation..... 264

CHAPITRE XXIII.

Premier acquittement de Moreau. — Insistance de Bonaparte pour le faire condamner..... 275

CHAPITRE XXIV.

Les exécutions..... 282

CHAPITRE XXV.

Le départ de Moreau..... 291

CHAPITRE XXVI.

Rivière. — D'Hozier. — Russillon..... 299

CHAPITRE XXVII.

Les internés. — Les oubliés. — Les prisons. — Les disparus. — Mort de Debar..... 306

ÉPILOGUE.

Querel. — Roullier. — Desmarets..... 318

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. TYP. DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1051.